

Chez les Franco-Américains

Les réunions de Woonsocket et de Boston — Pour la presse — A la "Société historique" — Le Congrès de la Langue française — Les associations professionnelles — Observations d'ensemble

On annonce, en Nouvelle-Angleterre, une fort intéressante série de manifestations franco-américaines.

Dimanche d'abord, à Woonsocket, Rhode Island, sous les auspices du Club Marquette, on célébrera l'entrée à l'Indépendant de son nouveau rédacteur, M. Arthur Milot, ainsi que l'anniversaire du journal. On a voulu faire de cette fête, qui aurait pu garder un caractère purement régional, une sorte d'hommage général à la presse française de la Nouvelle-Angleterre.

Le geste exprime à la fois une gratitude très méritée et une claire vue des nécessités franco-américaines.

Le journal français, chez nos voisins, est l'un des piliers, des plus puissants moyens de survie.

Il rappelle les principes essentiels, il maintient entre les individus de sang français d'habitués contacts, il fournit à plusieurs la seule lecture française presque qu'ils puissent faire, il incite les autres à lire des revues et des livres de langue française. Pour toutes les autres formes de l'action française, il est un excellent et nécessaire moyen de publicité.

Dans ce domaine, il ne faut pas l'oublier, tout compte.

La note la plus banale, pourvu qu'elle soit rédigée en français, sert à maintenir quelque chose du vieux parler, sa connaissance et son amour.

* * *

Et c'est pourquoi tous ceux qui s'intéressent aux Franco-Américains se réjouissent de la manifestation de dimanche et, de ce fait, au moins, s'y associeront.

C'est un très consolant spectacle que cet hommage à la presse de langue française.

Peut-être — là comme chez nous — se trouve-t-il, et parmi les meilleurs amis des journaux qui font leurs combats, mais dont ils ignorent les difficultés, peut-être se trouve-t-il des gens qui souhaitent à la presse franco-américaine tel ou tel progrès, telle ou telle amélioration.

A ceux-là nous prenons la liberté de redire une vieille vérité: Votre presse sera ce que vous voudrez qu'elle soit. Telle quelle, elle existe, elle fournit une utile, parfois une excellente base de travail. Aidez-la, fournissez-lui de l'information, de la collaboration, des lecteurs, de l'annonce, et vous ne tarderez pas à la voir prendre un nouvel essor.

Nous n'avons le plaisir de connaître qu'un petit nombre de journalistes franco-américains, mais nous sommes sûr que tous ne demandent pas mieux que de faire de leurs journaux les organes les plus variés, les plus intéressants, les plus attrayants qui puissent être.

Mais nous devinons aussi que, pas plus pour eux que pour nous, la vie n'est très facile; nous savons que rien, en tout cas, dans ce domaine, ne peut se faire sans le concours d'amis nombreux et dévoués.

La réunion de Woonsocket indique que ces amis entendent se grouper et se compter au grand jour.

C'est un excellent présage.

* * *

Trois jours après Woonsocket, Boston verra se réunir la Société historique franco-américaine. Nouvelle occasion de grouper un certain nombre de Franco-Américains, parmi les plus cultivés. Si nous ne nous trompons, on aura le plaisir d'entendre, à Boston, avec quelques autres, Mgr Camille Roy et le R. P. Henri Lalonde, S.J., l'ancien aumônier de l'Association catholique de la Jeunesse française, qui fait actuellement en Nouvelle-Angleterre une fort intéressante tournée. Ce sera presque un symbole: il est évident que les Franco-Américains doivent d'abord compter sur eux-mêmes; mais ils ont le droit aussi d'utiliser tous les bons concours qui leur peuvent venir, et de la France et du Canada.

Nous sommes particulièrement heureux que le P. La-

lande, pendant son séjour en Amérique, ait trouvé le moyen de prendre contact avec les groupes franco-américains. Il serait très mauvais que nos amis de l'étranger s'imaginassent que la province de Québec, à elle seule, représente toute la race française d'Amérique.

C'est particulièrement en sa qualité de président du Congrès de la Langue française que parlera Mgr Camille Roy. Sa présence à Boston mercredi et les conférences qu'on annonce de lui pour les semaines suivantes réjouiront les Franco-Américains: elles donneront un nouvel élan au mouvement qu'a suscité chez eux le Congrès.

Tout indique qu'un magnifique regain de vie française se prépare en Nouvelle-Angleterre, comme en beaucoup d'autres endroits de l'Amérique. Le Congrès a été l'occasion d'efforts nouveaux, dont l'ampleur, déjà, dépasse maintes espérances.

Et l'on voudra sûrement donner à ces efforts une suite durable. Les hommes de bonne volonté qui se groupent présentement ne croient pas — ils sont trop intelligents pour cela — que, le Congrès terminé, leur besogne soit finie.

* * *

Sur d'autres terrains, on l'a pu voir par une toute récente dépêche, le bon travail se poursuit. C'est ainsi que les médecins franco-américains préparent pour l'automne leur deuxième congrès, qui leur permettra de prendre contact entre eux et avec leurs anciens maîtres ou camarades du Canada.

Nous attachons beaucoup d'importance, pour notre part, non seulement du point de vue professionnel ou technique, mais du point de vue vie française, à des groupements comme l'Association médicale. Ils réunissent, par l'attrait d'études et de soucis communs, des gens qu'il ne serait peut-être pas facile de grouper tous dans une société ou une manifestation purement nationale. Ayant ainsi pris contact, ayant délibéré et causé en français, ces gens auront par surcroît fait de la vie française et, très probablement, pris le goût de la répandre autour d'eux. On ne peut empêcher que, dans ces réunions, se lèvent des soucis qui relèvent des questions professionnelles.

Cela sera vrai, non seulement d'un groupement comme celui des médecins, non seulement d'une association comme celle des professeurs qui, par définition, doit s'occuper de propagande et de survie française, mais de groupements aussi comme la J. O. C., laquelle réunira probablement quantité de jeunes gens qui ne se seraient pas autrement connus ou fréquentés.

Allons plus loin: les braves gens qui jouent aux dames en français, qui disputent aux damistes québécois les championnats d'Amérique, font aussi dans leur modeste domaine de l'action française. Ils aident au maintien du français parlé; ils gardent avec la vieille province des contacts qui, du point de vue national, peuvent être singulièrement utiles.

* * *

Le temps et l'espace nous manquent pour signaler un certain nombre d'autres choses qui intéressent les Franco-Américains et dont nous comptons parler aujourd'hui. Disons donc simplement deux mots des vives ripostes qu'a suscitées chez eux l'inconcevable incartade du nommé Pitkin.

M. Antonio Prince, l'ancien trésorier général du Rhode Island, M. Ledoux, le président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, M. Robert, le président de l'Association canado-américaine, d'autres encore ont vigoureusement remis à sa place l'imbécile goujat.

Mais ces protestataires ne se sont pas contentés de dire leur mépris et leur dégoût. Ils ont fait des observations, donné des conseils sur lesquels il y aura lieu de revenir.

Ce sera, forcément, pour une autre fois.

Omer HEROUX

Bloc-notes

Les mêmes droits?

Ce qui trahit un certain désarroi des esprits, c'est que l'on est en train de reconnaître les mêmes droits à l'erreur qu'à la vérité, d'admettre que le communisme ne peut s'envoyer autrement que n'importe quel autre propagande d'idées plus ou moins justes, mais qui ne sont pas nécessairement condamnables et ne s'en prennent pas aux assises de la société, et que l'on imagine que la licence est la même chose que la liberté de parole. Un collaborateur du Drott, M. Caudille L'Heureux, rappelle justement, à quelqu'un qui a cité une récente encyclique du Souverain Pontife, cette phrase, que le citateur paraît avoir perdue de vue: "Proposant les réformes sociales opportunes, la société devrait être une force de direction et de coordination; elle devrait se servir de moyens légaux de contrainte et de répression, quand les agissements d'individus ou de groupes vont à l'encontre du bien commun". En fait, la méthode anglaise de laisser tout dire, sous prétexte ne pas attenter à la liberté de parole, peut avoir certains avantages dans le Royaume-Uni ou dans des pays analogues. Il reste à voir si c'est une bonne, la seule bonne méthode d'envoyer ou de détourner, si l'on peut dire, la propagande communiste, par exemple. Il y a telle chose que des propos séditieux ou blasphématoires, auxquels la liberté de parole ne s'applique pas, et que le code pénal réprime. Mais le communisme, avec tout ce qu'il représente de dangereux pour la société et pour les individus, pour la religion et pour la paix générale, aurait-il droit à autant de latitude que la vérité et la propagande en faveur de réformes fondées sur le bon sens et la justice?

En Espagne

Il vient au sujet de la crise espagnole toutes sortes de rumeurs contradictoires, surtout depuis le commencement de la guerre civile. Tantôt l'Angleterre et la France se rapprochent de Franco parce qu'il paraît prendre le dessus. Tantôt Paris et Londres penchent visiblement vers Madrid et Valence, parce que, pendant un temps, les Rouges semblent regagner quelque terrain. En fait, Londres et Paris sont plus ou moins favorables à Caballero parce que Berlin et Rome faisaient gagner, Londres et Paris reconnaissent son gouvernement et se hâteraient, par opportunisme politique, de lui donner des gages, en entre autres raisons, à cause des importants placements de capitaux anglais et français dans les mines espagnoles et du besoin de certaines matières premières d'accès facile, en temps ordinaire, sur le territoire espagnol. Un quotidien qui suit de près les affaires de là-bas et qui n'a pas plus de sympathies qu'il faut pour la cause de Franco

Mussolini croit en la victoire de Franco

L'Italie n'enverra plus de renforts au généralissime blanc, pourvu que les rouges ne reçoivent plus d'aide de l'étranger

Plusieurs centaines d'Italiens sont tombés sur le champ de bataille d'Espagne

SUCCES DE L'ARMEE BLANCHE

ROME, 1er (S.P.A.) — M. Mussolini, tient-on de bonnes sources, croit que les armées du généralissime Franco finiront par conquérir l'Espagne rouge. Pour croire cela, il présume d'une part que le généralissime a déjà des forces assez considérables pour vaincre les rouges, d'autre part, que l'accord de non-intervention conclu par 27 pays empêchera Valence et Madrid d'obtenir des renforts assez considérables pour l'emporter sur les blancs. Il ressort d'informations autorisées que l'Italie n'enverra plus de renforts au généralissime Franco, même s'il subit de nouveaux succès, pourvu toutefois que les rouges ne reçoivent plus d'aide de l'étranger. S'ils en reçoivent encore, l'Italie sera prête à reprendre "une entière liberté d'action".

Un informateur sûr dit que l'Italie et l'Allemagne s'opposeraient fermement à tout ce qui pourrait entraver l'établissement de deux gouvernements en Espagne.

* * *

Le ministre de la presse, M. Dino Alfieri, a déclaré, il y a quelques heures, que l'Italie adhérerait à l'accord de non-intervention tant que les autres signataires le respecteraient. Il dit que les Italiens tombés sur le champ de bataille en Espagne, récemment, se chiffrent par plusieurs centaines et que si l'on ne connaît pas le chiffre exact des pertes en question, c'est parce que les combattants italiens sont des volontaires.

* * *

VITORIA (Espagne), 1er (S.P.A.) — L'armée

écrit: "Une victoire pour le gouvernement espagnol (celui de Caballero) ne résoudrait ni les difficultés de l'Espagne, ni celles de l'Europe. Mais ce serait un dangereux coup au prestige de Mussolini, encore plus à la légende de l'invincibilité italienne, née en Ethiopie. Et cela ne manquerait pas non plus d'avoir des répercussions en Allemagne." Lorsqu'on sait comment les Anglais détestent, au fond, le régime de Mussolini, d'abord à cause du danger que l'Italie présente pour les communications entre l'Angleterre et les Indes par la voie méditerranéenne, on s'explique le ton de la masse des dépêches anglaises, dans l'ensemble favorables à la cause des Rouges. Mais que Franco vaille et Londres fera volte-face. C'est dans la tradition britannique, que de s'accommoder de tout ce qui arrive, même de désagréable pour Londres, et d'essayer d'en tirer le meilleur parti. John Bull est féroce ment réaliste.

G. P.

L'électricité

L'Allemagne hitlérienne évite l'étatisme

Le Reich se réserve un droit de contrôle étroit sur l'industrie de l'électricité, mais il ne semble pas tenir à l'exercer, à moins que la défense nationale ne le nécessite — L'énergie hydraulique connaît des lois aussi vieilles que les cathédrales gothiques

(par Emile BENOIST)

XVIII

L'Allemagne peut se vanter d'avoir, dans le domaine de l'énergie hydraulique, des lois qui sont aussi anciennes que ses cathédrales gothiques, des lois qui remontent au moyen âge. Cette législation s'est fondée sur des principes qui inspirent encore les législateurs de l'Allemagne d'aujourd'hui, quand il s'agit d'établir un régime qui convienne à l'industrie moderne de l'électricité. L'un des représentants de l'Allemagne au congrès mondial de l'énergie, qui s'est tenu, l'an dernier, à Washington, le Prof. Dr Ing. Dantscher, en faisait

la remarque au début d'un mémoire qu'il soumettait sur les ressources en forces hydrauliques de son pays. Dès le commencement du moyen-âge, les petits États qui font maintenant partie de la Confédération du Reich utilisaient leurs pouvoirs d'eau au profit de diverses industries. La roue à aubes fournissait la force motrice à des moulins à farine, à des scieries, à des métiers de tissage, à des pompes, à des usines de l'industrie minière et de la métallurgie. Des concessions à perpétuité faites au XIIe siècle, en faveur d'une industrie particulière, par un souverain, par une ville ou par une guilde, sont encore exploitées de nos jours. A la suite d'une concession de ce genre, un barrage suivi de toute une série de déversoirs était établi sur le cours d'eau concédé par tous les petits industriels intéressés, chacun installant la roue à aubes qui lui convenait. Cette utilisation industrielle des pouvoirs d'eau devait toutefois tenir compte des droits de la navigation et du flottage, de l'agriculture. L'Etat ou le prince intervenait donc pour maintenir un contrôle. L'un ou l'autre se réservait aussi des droits selon ses propres besoins, les besoins d'ordre national, si l'on peut dire. Le sel était alors déversé par lui, le prince ou encore frappée par lui du droit de la gabelle. L'industrie du sel avait généralement la priorité quant aux pouvoirs d'eau. Il en fut de même plus tard dans le cas de l'industrie houillère, de l'industrie de la poudre. L'Etat se réservait le droit de se servir d'abord.

Les circonstances ne sont plus les mêmes. Après l'invention de la machine à vapeur, l'Allemagne Expliquera-t-on comment, assez souvent, un homme qui se pense charitable croit d'emblée tout le mal qu'il entend dire de son voisin, aussi respectable que lui? Il s'efforcerait qu'on le soupçonner de changer d'idée pour l'argent. Mais il n'hésite pas à croire que d'autres, l'argent les gâte d'un coup. Charité, charité...

Un quotidien libéral dénonce la "chasse aux rouges" qu'il voit amorcée dans le bill anticomuniste de Québec. Le malheur, c'est que tout son parti, tel que représenté à Québec, a voté en bloc le bill d'accord, avec les ministériels. Mais s'il est si mauvais, pourquoi l'ont-ils voté? Par opportunisme, ou par crainte?

Le Grinchoux

(Suite à la page 2)

Qu'ils seront malheureux, les chiens...

La vengeance des moutons et des quêtoux s'en vient — Le bill Barré à propos des chiens errants — Plaidoyer de MM. Connors et Layton pour les toutous menacés de mort

les chiens qui poursuivront les moutons tomberont mal

(par Alexis Gagnon)

Québec, 31. — Ceux qui prétendent qu'il n'y a qu'injustice et iniquités dans ce triste monde n'ont pas assisté hier après-midi aux débats de la Chambre.

Il me souvient qu'en ma tendre enfance mam'zelle nous lisait en classe, d'un ton amer et presque sardonique, une fable lugubre: Le loup et l'agneau. Nous voyions le pauvre petit mouton, les pattes dans l'eau claire, tout blanc dans sa laine floconneuse, bédant de détresse devant le loup énorme à la gueule rouge, avec des babines sanglantes retroussées sur des dents énormes. Un obscur sentiment chevaleresque nous faisait désirer ardemment qu'un berger vint, armé d'un solide gourdin, assommer la bête malaisante et rétablir la justice offensée. Mais le loup mangeait le mouton et nous sentions profondément l'iniquité du monde pervers...

Un grand souffle de justice a passé. Nos députés accourent à la défense des pauvres moutons contre les chiens-loups dévorants. Pendant deux heures ils ont aujourd'hui élié le chien à la barre de la Chambre, puis ils ont machiné une invention diabolique pour châtier les mangeurs de moutons, édictant un beau statut tout neuf qui les livre désormais à la vindicte municipale.

Les chiens ne connaissent pas leur malheur; mais partout dans la province s'organise une croisade pour la défense des moutons opprimés et mangés. Les députés permettent aux municipalités de nommer un justicier officiel qui aura droit de vie et de mort sur les chiens errants ou dangereux.

EN PAGE 6 : Les relations récentes entre Acadiens du Sud, Acadiens du Nord et Canadiens français — Discours prononcé en Louisiane par le R. F. Antoine Bernard, C.S.V., professeur d'histoire acadienne.

La politique fédérale

Un résumé de notre histoire parlementaire — Un essai de psychologie politique — Une analyse de la situation actuelle des partis fédéraux québécois — Une méthode d'action qui ne bouleverse rien et qui n'engage pas l'avenir

Ceux qui s'intéressent à la politique en général, et à la politique fédérale en particulier, trouveront tout cela dans la brochure de Pierre Vigeant, qui vient de paraître dans la collection du DOCUMENT :

POUR UN PARTI NATIONAL FEDERAL

La brochure (36 pages) est en vente au Service de Librairie du "Devoir" et dans les bonnes librairies de Montréal et de Québec aux prix suivants, payables avec la commande :

L'unité	\$0.10
La douzaine	\$1.00
Pour 25 exemplaires	\$2.00
Le cent (port en plus)	\$7.00

L'actualité

D'où viennent les dictateurs?

Surtout de l'étranger, prétend Job Davis, le célèbre chroniqueur américain. On pourrait ajouter: surtout de l'Italie, car c'est ce pays qui a le record depuis Jules César jusqu'à Mussolini en passant par Buonaparte.

Nul n'est prophète en son pays — et c'est le corollaire — on n'accepte bien que le joug de l'étranger. Un bon Saxon conclurait que, aux rares exceptions, snobs, les peuples n'admettent et ne subissent que ce qui vient de l'étranger. Mais ce ne serait pas juste, puisque les dictateurs ont le plus grand soin de se camoufler en enfants de la maison et que le culte des traditions et la résurrection des gloires nationales sont les maîtres échecs de l'échelle par laquelle ils se hissent au commandement suprême.

Tout le monde sait que Bonaparte était Corse. Davis insinue que le futur empereur a tripatouillé les dates — celle de sa naissance et celle de l'annexion de la Corse à la France — pour faire croire qu'il était né Français.

La Georgie est censée constituer une république indépendante de la République soviétique. Elle formait une province de l'Empire russe, mais ne fut jamais annexée. En 1802, à notre mémoire est onne. Or Staline est géorgien. Et c'est lui qui, chassé de botte de cuir et fumant sa pipe de paysan géorgien, domine la Moscovie, dit Davis, qui l'a vu; il vit dans un superbe isolement que ne violent que ceux-là qu'il daigne recevoir. C'est un one-man power — le char de l'Etat à employé unique! — auquel le monde extérieur ne comprend rien.

Hitler, tout le monde le sait, est autrichien et catholique en dépit de ses déclarations au Saint-Siège. Il a, il est vrai, l'ambition, par Anschluss, de situer sa ville natale dans le territoire du Reich. Cet autrichien n'en a pas moins opéré dans les us et coutumes allemands

une transformation incroyable, soutient Job Davis. On en a le symbole dans la salutation de régal entre Allemands qui est désormais: Heil Hitler! vive Hitler!

Kemal a chaviré toutes les traditions turques, au point d'enlever leur voile et leur pudeur aux musulmanes et de les pousser dans la politique, au point de remplacer sur les têtes de Turcs — c'est le cas de le dire! — le fez par des melons et des chapeaux de paille du cru de 1900, au point de substituer aux caractères en vermicelle de l'écriture arabe les caractères romains. Il a beau, par ailleurs, avoir changé son nom en celui d'Atatürk, il n'en reste pas moins vrai que toute la terrible macédoine de sa dictature s'explique par le fait qu'il est... Macédonien.

Davis ne manque pas dans sa liste de Valera, parce que celui-ci exerce une dictature de fait grâce à l'emprise qu'il exerce sur son peuple. De Valera n'est l'irlandais que par sa mère; son père était Espagnol et... il est né aux Etats-Unis.

Schuschnigg, bien que peu de gens le sachent, est de noblesse tyrolienne, et a vu le jour dans la région du lac de Garde. Pilsudski, dictateur de Pologne, était Lithuanien.

Par contre, Dollfus, mort si tragiquement durant sa bienveillante dictature, était authentiquement Autrichien. De même aussi Mussolini, le duc, est authentiquement Italien; à cause de cela, Pridapio, petit village de la province de Forlì, est devenu un endroit de pèlerinage patriotique et le restera jusqu'à la fin des temps...

* * *

Là s'arrête la liste de Job Davis, à, prétend-il, deux exceptions seulement confirmant la règle.

Mais il n'y a de liste si complète qu'il n'y manque quelque chose. Deux noms manquent à celle-là. L'un doit figurer dans la liste des dictateurs venus de l'étranger et l'autre dans la courte liste des dictateurs autochtones.

Le premier de ces noms c'est celui du fameux empereur haïtien, Christophe, qui après un règne héroïque-macaronique se suicida en se tirant une balle d'or dans la

tête. Christophe était esclave nègre américain. Enfin il y a l'admirable administrateur du Portugal, le dictateur dont l'autorité est plus douce à porter que celle de tous ses collègues en dictature, il y a Salazar, qui, lui, est bien authentiquement Portugais.

On pourra peut-être ajouter à cette liste, le 11 du présent mois, Léon Degrelle, qui vient de gagner un retentissant procès contre un journal qui l'accusait d'être pro-boche, et entretenu par les Boches. Mais Davis rappellerait au sujet duquel aurait dictateur de la Belgique que sa... femme n'est pas Belge mais Française...

P. A.

Le carnet du grincheux

Un quotidien annonçait ces jours derniers la célébration du 67e anniversaire de naissance de la plus vieille organisme du Canada, qui, dit-il, tient l'orgue dans sa paroisse "depuis soixante-dix ans". Ce fut une musicienne précocée... Ainsi, quand elle naquit, elle tenait déjà l'orgue depuis trois ans.

D'un orateur politique, au cours d'une récente campagne: "J'ai été dans le passé issu d'une vieille famille politique". L'autre n'est pas seule à produire des perles.

Comment se fait-il que l'on trouve dans la liste des membres du comité d'honneur (?) chargé d'accueillir à Montréal le communiste français André Malraux, chef d'escadille rouge en Espagne, des noms de Canadiens français qui se défendraient comme des diables de toute sympathie communiste? Extrême complaisance? Ignorance de ce qu'est au vrai Malraux? Pritur de publicité? Les trois ensemble, peut-être.

Cette fois-ci Jacobs (Sam) veut le plat de lentilles d'Esau (Pouliot).

Le Canada demande avec raison si l'on ferait représenter au Couronnement du roi des provinces où il y a de fortes minorités canadiennes-françaises.

* * *

Le Grinchoux

La session d'Ottawa va finir dans l'inquiétude

On parle chômage, travaux publics, et le reste, mais la situation internationale et ses répercussions sur le Canada préoccupent toute la députation — Que sortira-t-il de la conférence impériale de Londres?

La Chambre abat une grosse besogne — M. Cardin et les travaux publics

Ottawa, 1er. — Il y a une atmosphère particulière à la Chambre lorsque devient imminente la fin d'une session. Les députés ne se privent pas de parler sur les principaux projets de loi qui leur sont soumis, mais ils ne font pas d'opposition tout à fait inutile, à moins qu'il ne s'agisse de faire un peu de bruit soit à un ministre, soit à un bill qui ne leur revient pas. Si l'assistance aux séances n'est pas très considérable, il ne faut pas en déduire que l'on se désintéresse de la législation. Les députés assistent à de nombreuses séances de comité. Ainsi le comité de la banque et du commerce s'est réuni deux fois hier pour étudier un bill privé, sans pouvoir en arriver à un résultat final. Les députés ont aussi à mettre ordre à leurs affaires personnelles, à leur correspondance et à leur travail officiel, avant de quitter la capitale. Ils sont donc plus occupés que jamais pendant les derniers jours d'une session.

La journée de huit heures

Pour la première fois de la session, la Chambre a siégé dans l'avant-midi. Ce qui lui a permis d'observer la loi de la journée de huit heures de travail. Elle a adopté en seconde lecture et étudié en comité le bill de l'assistance-chômage et des secours aux agriculteurs, et a approuvé en première lecture un bill créant une réserve de la gendarmerie royale, un bill remettant en vigueur la loi des profits de guerre et un bill permettant au gouvernement de contrôler la production, l'exportation et l'importation des armes et des munitions; elle a également adopté en seconde lecture un amendement à la loi de la Cour suprême, en seconde et en troisième lecture un projet de loi amendement la loi du revenu national au sujet de la retraite des fonctionnaires. Dans la soirée, elle a étudié les crédits du ministère des Travaux publics. Journée chargée et fructueuse.

Une seule ombre au tableau. Dans la soirée, le vote des crédits a été très lent, les députés opposant des questions n'ayant pas cessé d'insister. Des députés conservateurs de Toronto se sont même évertués à s'interroger — l'on s'est demandé pourquoi — aux travaux publics des Provinces Maritimes. M. Cardin, malgré le barrage de questions auquel il faisait face, ses réponses étaient au point, précises, courtoises. Il soulignait tout en parlant et fournissait volontiers tous les renseignements demandés. M. Cardin s'exprime bien. Il n'hésite jamais à parler. On ne parvient ni à l'empêcher ni à lui arracher des déclarations outrées. Il procède méthodiquement, à froid. Il passe avec une grande facilité d'un sujet à l'autre, et l'on sait la variété de travaux qu'il s'agit bien des travaux publics dans 245 comités — dont son ministère doit s'occuper. M. Cardin a

Avis de décès

ARCHAMBAULT — A Fort Kent, Maine, le 31 mars, 1937, à l'âge de 69 ans, est décédé le docteur Joseph Archambault, époux de feu Emma Marchais. Les funérailles auront lieu samedi à Fort Kent.

BOURASSA — A l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, le 31 mars 1937, est décédé à 83 ans, Ephrem Bourassa, époux de Hermine Valiquette. Les funérailles le samedi, 3 courant. Le convoi funéraire partira du presbytère de Pont Vieu, au 34, boulevard Lévesque, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BOLDUC — A la Pointe-aux-Trembles, le 31, à 90 ans, Mme Zénon Bolduc, née Adrienne Deneault.

BOURASSA — A Pont-Vieu, le 31, à 83 ans, Ephrem Bourassa, époux de Hermine Valiquette.

BOURASSA — A Coteau Landing, le 30, à 63 ans, Eugène Bourassa, époux d'Auguste Bourassa.

BOURASSA — A Montréal, le 30, à 60 ans, Zéphir Bourassa, époux de Rose-Anne St-Martin.

BURDET — A Montréal, le 30, à 62 ans, Thomas Burdett, époux de Clara Deneault.

BRUNEAU — A Hawdon, le 29, à 67 ans, Oscar Bruneau, époux de Lydia Bruneau.

CHAPLEAU — A Montréal, le 30, à 62 ans, Pierre Chapleau, époux d'Antonia Oulmet.

CLEMENT — A Montréal, le 29, à 82 ans, Joseph Clement, époux de Clara Deneault.

DAGENAIS — A Montréal-Nord, le 30, à 60 ans, Alexina Archambault, épouse de Joseph Duganais.

DEMERS — A Montréal, le 31, à 67 ans, Marie-Virginie Barbe, épouse en secondes nocces de Jean-Baptiste Leduc, au 266, rue de Joseph Demers.

DESROSIERS — A Montréal, le 29, à 60 ans, Jeanne Desrosiers, épouse de Louis Desrosiers, au 266, rue de Joseph Demers.

DIONNE — A Montréal, le 30, à 63 ans, Emilie Dionne, épouse de feu Léon Gauthier.

FOURNIER — A Montréal, le 29, à 71 ans, Marie-Françoise Fournier, épouse de Louis Fournier.

LAURIN — A Ste-Dorothée, le 31, à 62 ans, Amédée Laurin, époux de Gertrude Corbell.

LEGAULT — A Montréal, le 30, à 60 ans, Alexandre Legault, époux d'Alida Dufour.

LORANGER — A Montréal, le 29, à 61 ans, Alphonse Loranger, époux de Marie-Anne Melançon.

MELANÇON — A Montréal, le 30, à 66 ans, Moïse Melançon, époux d'Anne Melançon.

MORIN — A Montréal, le 30, à 23 ans, Paul Morin.

MORIN — A Montréal, le 29, à 23 ans, Marie-Anne Morin, épouse de Léon-Edmond Morin.

PARADIS — A Montréal, le 30, à 66 ans, Marie-Léandre Paradis, née Edwidge Demers.

ROUSSELLE — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 31, à 69 ans, Joseph Rousselle, époux de Philomène Shanks.

SICARD — A Montréal, le 30, à 78 ans, Mme J.-A. Sicard, née Corbelle Lapointe.

VIGIER — A Montréal, le 30, à 51 ans, Joseph-Adolphe Vigier, époux d'Émilienne Gaudin.

WOLFE — A Ste-Jérôme, le 30, Mme Delphine Wolfe, née Elise Leduc.

Qu'ils seront malheureux, les chiens...

(suite de la première page)

vie du québécois était pleine de charme et d'imprévu. Levé dès l'aurore, il s'en allait, sous la fraîcheur matinale, le long des chemins herbeux, dans le silence apaisant. Sur les montagnes le soleil dorait les nuages et les champs étincelaient de rosée, pendant que les bestiaux couchés ruminait, la tête levée vers l'horizon.

Le québécois trouvait un accueil familial à chaque porte; chaque maison hospitalière lui donnait son écuelle de fleur de froment. Il devisait ici et là, suivant les rencontres, défilant aux menagères curieuses les interminables chapelets des parents locaux. De temps à autre un chien tapageur montrait les crocs, mais le bâton était suffisant pour assurer le respect. Et puis c'était d'honnêtes chiens, hurlant mais débonnaires, qui n'étaient vraiment hostiles qu'aux québécois voyageurs.

Or voilà que depuis quelques années, la race des chiens-loups allemands s'est multipliée: bêtes magnifiques et méfiantes. Et le québécois va maintenant tout droit sur la grande route, persécuté par les appels stridents des autos qui l'obligent à prendre le fossé, tenu au large des maisons par les chiens-loups hargneux et terribles. Il n'ose arrêter qu'aux rares endroits où l'on garde encore des chiens respectables. Aussi plusieurs d'entre eux, justement indignés, se sont inscrits aux secours directs, ou aux pensions de vieillesse. Tant pis pour ceux qui veulent des québécois. Ils s'en chercheront...

Plaisanterie à part, il est certain que dans notre province l'élevage du mouton a été gravement entravé par les ravages des chiens et que nos cultivateurs ont perdu à cause de cela des sommes énormes. Le dommage devient une catastrophe dans les régions où les terres ne valent guère que pour ce genre d'élevage.

Le mal n'est pas nouveau. Aux Etats-Unis, vers 1910, la destruction par les chiens devint si considérable que les autorités durent prendre des mesures exceptionnelles afin d'enrayer le danger. La situation se compliqua, dans notre province, de l'élevage du chien policier qui, répandu dans les campagnes, devient un danger non plus seulement pour les animaux, mais pour les enfants, comme M. Bona Dussault l'a fait observer avec raison.

Désormais, les municipalités pourront donc prendre les mesures protectrices voulues.

La Chambre, à part la question des chiens, après-dîner, a discuté le bill de parc national de la Gaspésie. Plusieurs députés ont insisté sur la nécessité d'un parc semblable dans la région montréalaise. Il s'y trouve, en effet, plus de la moitié de la population et l'on n'y voit aucun parc national.

Les députés ont débattu aussi, et vivement, la question des pensions de vieillesse aux aveugles, à partir de 40 ans. On a même pris un vote sur la deuxième lecture de la résolution. L'opposition libérale a voté contre les résolutions, parce que le gouvernement veut payer les pensions au moyen d'un emprunt.

"Précurseur" et non "procureur"

Une erreur de transcription télégraphique dans la chronique parlementaire québécoise d'hier a changé le sens de certaines phrases. On pouvait lire, en effet, dans le journal d'hier: "Le juge Bridote de Rabalais, procureur de nos grands acteurs d'assurances". Le juge Bridote était aussi le "procureur" du libéralisme économique...

Cela ne veut rien dire, évidemment. Il fallait lire: "Le juge Bridote de Rabalais, précurseur de nos grands acteurs d'assurances, avait érigé en doctrine le calcul des probabilités. Il croyait qu'un magistrat qui ne se trompait que dans cinquante pour cent de ses décisions, était un homme heureux. Aussi jugeait-il au moyen des dés."

Ce n'était d'ailleurs que l'épilogue d'une longue technique. Car le juge Bridote était aussi le précurseur du libéralisme économique, il croyait dans la formule du "laissez faire, laissez passer". Il estimait que la nature répare elle-même ses forces épuisées...

Alexis GAGNON

Le communiste Malraux à Montréal

MM. Emile Vaillancourt, Jean-Charles Harvey, Robert Choquette font partie du comité de réception

M. André Malraux, romancier français, militant du Front populaire, communiste reconnu, sera à Montréal samedi et dimanche. M. Malraux a passé plusieurs mois en Espagne à la tête d'un escadillon. On a même son nom à l'incident qui a causé la mort de Jules Delapré, journaliste français de droite, il y a une couple de mois.

M. Malraux portera la parole devant les étudiants de l'Université McGill, samedi matin. Dimanche, à 3 heures, il parlera à l'église presbytérienne américaine. Il y a plusieurs années, Malraux a gagné le prix Goncourt avec la *Condition Humaine*, récit de son séjour en Chine. Il prépare un livre sur l'Espagne.

Le comité de réception se compose de MM. Emile Vaillancourt, Jean-Charles Harvey, Robert Choquette; de Mme Charles Sise, chez qui l'écrivain de gauche se retirera; de Mme Dr Helen R. Y. Reid, du Dr Wendell MacLeod, du Dr W.-D. Lighthall, du professeur Hemmion, du professeur Adair, du professeur J. Gaudin, du professeur E. Greenpan et de Jack Cappelletti (celui-ci de la C.C.F. et du parti ouvrier).

Léopold RICHES

SPÉCIAL "DÉRY" du 1er au 15 avril 1937

GRATIS Thermomètre médical certifié dans un joli étui protecteur avec pince. (Clip).

Avec achat comptant de \$5.00 et plus de graines de légumes, graines de fleurs, bulbes ou oignons à fleurs et plantes ornementales d'après notre catalogue général.

PROCEDEZ-VOUS CET ARTICLE INDISPENSABLE EN DONNANT VOTRE COMMANDE IMMEDIATEMENT CHEZ:

SEMENCES - PLANTES - BULBES

HECTOR-L. DÉRY, LIMITEE

Maison 100% Canadienne-Française

32 est, rue NOTRE-DAME Montréal

L'électricité

(Suite de la 1ère page)

comme les autres pays, avait négligé l'utilisation de ses pouvoirs hydrauliques. Depuis une quarantaine d'années, l'industrie de l'électricité leur a redonné de la valeur. L'aménagement de ces pouvoirs à des fins électriques n'en donne pas moins lieu pourtant à des restrictions du même ordre qu'au moyen âge. L'industrie électrique doit respecter les droits de la navigation, du flottage, tenir compte de l'aménagement des gouts, etc. La défense du pays passe en premier lieu et cela ressort nettement des concessions qui sont consenties maintenant en vertu de lois plus récentes.

C'est précisément cette préoccupation de l'intérêt national, au sujet de la défense surtout, qui a déterminé d'abord une loi fédérale de 1919 et ensuite une loi pareille fédérale de 1935.

Le Reich, comme l'on sait, est une Confédération d'Etats. Chacun avait et garde encore ses propres lois relatives aux pouvoirs hydrauliques. En 1919, on avait jugé propos d'adopter une loi fédérale, socialisant non pas les pouvoirs hydrauliques, mais la production d'électricité. Les entreprises de transmission et de distribution devaient passer aux mains des pouvoirs publics, qui n'ont jamais pu d'ailleurs appliquer cette loi.

En 1935, une nouvelle loi l'abrogeait et la remplaçait. Les entreprises d'électricité restent généralement le fait de l'initiative privée, mais elles doivent se soumettre au contrôle étroit du Reich, contrôle qu'exerce à la fois le ministre de l'Economie et le ministre de l'Intérieur. Chaque entreprise est tenue de faire connaître à l'Etat sa situation technique aussi bien qu'économique. Constructions nouvelles, innovations, extensions ou arrêts d'exploitation, tout doit être soumis au ministre de l'Economie. Celui-ci voit encore à ce qu'une entreprise d'électricité ne puisse refuser de raccorder à son réseau quiconque en fait la demande; c'est le même ministre qui doit autoriser les importations de courant, qui voit à remplacer une entreprise, qui ne peut remplir ses obligations de distribution, par une autre, moyennant toutefois indemnité. Mais le ministre peut surtout ordonner le maintien d'usines existantes, même l'établissement d'usines nouvelles et supplémentaires, s'il le juge nécessaire aux fins de la défense nationale. En pareil cas, les entreprises intéressées sont indemnisées pour les sacrifices qu'elles sont ainsi appelées à consentir.

Contrôle étroit et sévère, comme l'on voit, mais que l'Etat allemand ne veut pas voir tourner à la nationalisation ou à l'étatisation proprement dites. C'est tellement le cas que la loi prévoit que le ministre, au lieu d'exercer lui-même les pouvoirs qui lui sont conférés, peut les déléguer au chef du "Groupe national pour la production et la distribution de l'énergie". Ce n'est que dans le cas où les entreprises privées ne pourraient s'entendre entre elles, pour rationaliser leur industrie dans son ensemble, qu'il se réserve le droit d'intervenir. Le législateur allemand a pris le moyen d'éviter l'établissement d'un bureau administratif ou bureaucratique qui dont les lenteurs pourraient à l'occasion être dommageables à l'industrie de l'électricité.

Le Reich lui-même n'est intéressé dans aucune entreprise d'électricité. Il n'en est pas de même pour quelques-uns des Etats particuliers. Certains ont des participations dans des entreprises financées en même temps par du capital privé. Ces entreprises prennent alors un caractère semi-public. Il s'agit dans la plupart des cas d'entreprises qui ont des services d'électrification rurale. Des Etats et des pouvoirs publics locaux sont également intéressés dans des entreprises coopératives de distribution.

Enfin, quelques Etats, la Prusse, la Bavière, le pays de Bade, ont pris le risque d'aménagements bien à eux mais qui n'ont pas été, à ce qu'on rapporte, très heureux en tant qu'entreprises d'Etat. Ce sont peut-être ces aventures particulières qui ont fait perdre le goût de l'électricité établie aux divers gouvernements de l'Allemagne.

Dans le champ de l'électricité l'Allemagne cherche une économie dirigée plutôt qu'établie. A l'heure qu'il est, dans plusieurs Etats, de la Bavière, dans le but de rationaliser l'industrie électrique et non pas de la nationaliser.

Le régime des lois qui s'applique à l'industrie de l'électricité vaut pour l'énergie d'origine thermique aussi bien que pour l'énergie d'origine hydraulique. Celle-ci a une faible part d'ailleurs que dans la production du total. La puissance aménagée est de 8,194,000 kilowatts, dont 6,770,000 dans des centrales thermiques et 1,424,000 seulement dans des centrales hydrauliques. Ces dernières utilisent déjà un peu plus de la moitié du potentiel hydraulique du pays, que l'on évalue à 2,500,000 chevaux-vapeur. L'Allemagne n'est donc pas très riche en énergie hydraulique. Elle peut toutefois compter sur d'autres sources pour se procurer de l'énergie. Ce ne sont pas des combustibles qui lui manquent. Par la rationalisation, elle en pourra tirer bon parti. Dans une large mesure c'est déjà fait. L'Allemagne est, à l'heure actuelle, l'un des pays où l'électrification

rurale, à cause sans doute de la densité de la population même dans les campagnes, est le plus avancée.

Un fait à retenir, c'est que l'Allemagne hitlérienne ne se soucie pas d'étatiser l'électricité. Au contraire, elle évite de le faire. Pourquoi?

Emile BENOIST

Faits divers

Le procès de Gaétan Choquette

Accusé du meurtre de Mme H. Brosseau, mère de cinq enfants, G. Choquette, 20 ans, de Marieville, subissait hier son enquête préliminaire devant le magistrat Desmarais. Celui-ci, acquiesçant à la preuve de la défense qui démontrait que la Couronne n'avait pas présenté des témoins pertinents, a refusé d'accepter comme évidentes les confessions de l'accusé. Il a donc renvoyé à demain la continuation de ce procès, et il a assigné les témoins Bouthillier et Patenaude de comparaitre à l'interrogatoire, car ce sont eux qui peuvent dire si Choquette avait pris de l'alcool et s'il avait été mis sur ses gardes avant de faire ses aveux.

D'après la déposition des personnes qui se sont succédé hier comme témoins, il appert qu'une série d'irrégularités se sont produites lors de l'arrestation de Choquette. On l'aurait menacé, on l'aurait questionné sans le mettre sur ses gardes, le détective Veulleite lui aurait passé les menottes avant même de le faire prisonnier. Dans quel état de contrainte physique ou mentale se trouvait l'accusé lors de ces différents aveux, voilà ce sur quoi a porté l'argumentation de la défense. Et puis le Dr Chevrier fait remonter la mort de Mme Brosseau à près de six heures avant la découverte du cadavre, tandis que le témoin Sauriol a constaté que le dos de la victime était encore chaud le matin, lors de la découverte du meurtre. Enfin deux sacoches se trouvaient dans le même tiroir, dans la chambre du meurtre, et celle qui contenait \$283 a été trouvée intacte.

Pour toutes ces raisons, à quatre heures hier après-midi, le magistrat Desmarais décide d'entendre les témoins Patenaude et Bouthillier et ajourne l'audience au 2 avril.

Keiller n'a pas conspiré

Le magistrat Desmarais a acquitté hier D.-J. Keiller, un ancien agent de la gendarmerie royale canadienne, d'une accusation de conspiration dans le but de frauder le Trésor d'une somme de \$10,000, en échange l'existence d'alambic à Ville LaSalle et en fabriquant des spiritueux avec Lefebvre, Nicholson et les deux Carboneau. Cependant le tribunal a cité l'accusé à son examen volontaire, sur l'accusation de fausses représentations.

Les Carboneau dispensés de deux chefs

Le magistrat Desmarais a cité hier Lefebvre, hôtelier de Saint-Mathieu de Laprairie et R. Nicholson de Ville LaSalle, à leur examen volontaire sur les trois chefs d'accusation mentionnés contre eux, à savoir: 1. conspiration avec D. Lamparillo et J. Kerr, pour la vente d'alcool de contrebande; 2. conspiration pour frauder le Trésor d'une somme de \$10,000 et 3. avoir distillé de l'alcool illégalement et avoir aidé à la construction de l'alambic saisi à Ville LaSalle sur la ferme de Nicholson. Puis le tribunal libère J. Carboneau père et J. Carboneau fils sur les deux premiers chefs, mais les cite à leur examen volontaire sur la dernière accusation.

Tentative de meurtre

Québec, 1er (C.P.). — Mme Jérémie Béliveau, âgée de 77 ans, a été transportée d'urgence, hier soir, à l'hôpital, souffrant de graves blessures qui lui auraient été infligées par son gendre, Léonard Picard. La victime a été trouvée étendue sur son lit, saignant abondamment, de larges contusions au corps et à la tête. Picard a été arrêté sous une accusation de voies de fait graves.

Enfant de cinq ans brûlée vive à Québec

Québec, 1er (C.P.). — Une enfant que ses parents avaient laissée dans une chaise haute placée près du poêle de cuisine, pour aller traire les vaches, a été brûlée vive hier. Ses vêtements ont volé du poêle sur ses têtes, qui ont pris feu. Il s'agit de la fille âgée de cinq ans de M. Alphonse Laliberté.

Obsèques de M. Tranchemontagne

A Saint-Viateur d'Outremont

Les obsèques de M. C.-X. Tranchemontagne ont eu lieu ce matin à l'église St-Viateur d'Outremont. M. le curé Lefebvre, de Saint-Vincent-Ferrier, a chanté le service, assisté de M. l'abbé Maurice St-Louis, diacre, et de M. l'abbé Antoine Gagnon, sous-diacre.

Le R. P. Louis Lalonde, S.J., aumônier général de l'A. C. V., avait fait la levée du corps. Dans le sanctuaire on remarquait: le P. Georges LeBel, S.J.; M. l'abbé Léonidas Desjardins, curé de St-Germain d'Outremont; le P. Louis Lalonde, S.J.; le P. Louis P. Leduc, S.C.G.; le P. J.-A. Poulin, S.C.G.

Vichy Suprême
Limonade Gazeuse
Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imité parce que supérieur. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OULMET, Ag. gén. pour le Canada.
84, est, rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!

Pour vous procurer des Sucres et Sirops d'Erable

de haute qualité
RENDEZ-VOUS CHEZ
ADHEMAR DAME
474 EST, MONT-ROYAL, coin Berri

Festival-Concours de Musique du Québec

Du 5 au 9 avril, inclusivement
AUDITORIUM DU PLATEAU
Chorales et soli de chant, section française
ST. JAMES' UNITED CHURCH
Soli de chant (junior et senior)
Musique instrumentale
Chorales, Classes de récitation
MONTREAL HIGH SCHOOL AUDITORIUM
Chœurs d'enfants
Auditions, matin et après-midi, 25 sous chacune.
Soirée, 50 sous: Enfants, 15 et 25 sous.

S.V. desservant de St-Viateur d'Outremont

M. l'abbé Bernard Barrette, vicaire à Ste-Madeleine d'Outremont.

Le deuil était conduit par les nouveaux du défunt: MM. J.-A. Bernier, ex-président de la Société St-Jean-Baptiste; M. Raoul Robichon, I.C.; E. Masse, Maurice Pelquin, H.-G. Weekes, Pierre Lajoie, Maurice Bisailon, Guy Léopold, et Raoul Bernier, L. Robichon, Henri Barrette, W. Gagné, Lionel Robichon, Jacques Robichon, Pierre, Arthur et Paul Robichon.

Dans le cortège on remarquait: Me Arthur Laramée, avocat, président de la Ligue des anciens retraités de la Villa St-Martin; M. Aimé Parent, ex-président de la Société St-Jean-Baptiste et représentant le conseil central; M. Roch-A. Bergeron, notaire; M. Joseph Langevin, président de l'A. C. V.; M. Elie Rodier, M. J.-A. Gariepy, MM. Oscar F. Berthiaume, J.-H. Langevin, Cléophas St-Aubin, E. Laporte, H. P. Masse, Euclide Masse, Jacques Forget, Paul Ethier, J.-W. Michaud, J.-M. Comtois, A.-H. Lesage, J. Comtois, J. St-Louis, C.-E. Cadotte, O.-C. Samson, L. Desrosiers, J. St-Pierre, R. Leduc, Hector Jolicoeur, René Gravel et nombre d'autres.

A Verdun

M. Ferland félicite le gouvernement provincial — Résolution de remerciement pour la loi de pension aux mères nécessiteuses

M. le maire Ferland, de nouveau candidat à la mairie de Verdun à l'élection d'aujourd'hui, a terminé sa campagne hier soir par une assemblée à l'hôtel de ville. Il a demandé à l'assemblée — et celle-ci a manifesté son acquiescement par des applaudissements chaleureux — d'adopter une résolution de félicitation et de remerciement au gouvernement de la province pour la loi de l'assistance aux mères nécessiteuses passée avant-hier. M. Ferland a qualifié cette loi d'admirable et a dit que, à part son côté social et familial qui est évidemment le plus important, cette loi est un pas dans la bonne voie quant à ce qui concerne les municipalités.

Cette pension va sauver aux villes des sommes considérables, a dit M. Ferland, et il a formulé l'espoir que le gouvernement de Québec continuera dans cette voie, et qu'avant longtemps il débarrassera des villes du fardeau des secours directs qui n'appartiennent pas aux municipalités. Après les applaudissements qui ont salué cette demande, M. Ferland a déclaré que la résolution était par là même adoptée et qu'on l'envoyait à M. Duplessis en lui demandant d'appliquer la nouvelle loi le plus tôt possible.

Le candidat a dit que ce geste ne devait pas être interprété comme une préparation à la campagne provinciale. Il s'est intéressé aux prochaines élections provinciales, a-t-il dit, et il n'y sera pas intéressé. Il préfère rester le premier à Verdun que d'être le cinquième à Québec. On n'a pas besoin d'avoir peur, je ne demanderai pas d'autre mandat; d'ailleurs j'ai eu ma leçon dans les deux domaines fédéral et provincial, et je sais prendre des leçons quand on m'en donne.

M. Ferland a répondu aux attaques de son adversaire, l'ancien échecier Garry. Il a affirmé de nouveau que le surplus déclaré pour 1936 est un réel surplus et non un déficit comme le prétend M. Garry. Ce surplus a été attesté par le contrôleur et l'auditeur de la ville et par la Commission métropolitaine. Ces gens n'ont pas d'intérêt à favoriser le maire Ferland et n'auraient pas approuvé des chiffres faux.

Il a dit aussi que l'entourage de M. Garry n'inspire guère confiance. Il a critiqué l'administration de l'ancien maire Dupuis, du temps où M. Garry était échecier. Cette administration, dit-il, affichait des surplus et ne payait pas le fonds d'amortissement.

M. Ferland a exposé ce que son administration a fait pour les propriétaires en diminuant leurs taxes, et en payant le loyer des chômeurs. Il a promis aux propriétaires et aux chômeurs qu'il s'est réduit avec son conseil, de faire l'impossible pour obtenir le paiement complet

Nous essayer, c'est nous adopter

J. ROD. JOLY
propriétaire
255 est, rue Ste-Catherine
MONTREAL
Belair 3126

HOTEL QUEEN MARY
(DOLLARD THEORET, prop.)
3774, Ch. Reine-Marie - Montréal
Étant voisin de l'Oratoire St-Joseph, les pèlerins ont tout avantage à y descendre. Tarifs raisonnables.

LUNETTERIE MODERNE
TRAITEMENTS ORTHOPTIQUES
AJUSTEMENT DES YEUX ARTIFICIELS
NOUS FABRIQUONS NOS VERRES
CINQ OPTOMETRISTES COLLABORATEURS
Emile CARRIERE, Adrien SENECALE, O.O.D.
Optométristes-Opticiens à l'Hôtel-Dieu
CARRIERE & SENECALE Limitée
271 EST RUE STE-CATHERINE
Lanc. "2211"

A VENDRE
OCCASION EXCEPTIONNELLE
Manufacture de chocolats et bonbons. Installation moderne. Fait d'excellents affaires. Vendra très bon marché pour argent comptant. Case 52, le "Devoir".

J. ROD. JOLY
propriétaire
255 est, rue Ste-Catherine
MONTREAL
Belair 3126

LUNETTERIE MODERNE
TRAITEMENTS ORTHOPTIQUES
AJUSTEMENT DES YEUX ARTIFICIELS
NOUS FABRIQUONS NOS VERRES
CINQ OPTOMETRISTES COLLABORATEURS
Emile CARRIERE, Adrien SENECALE, O.O.D.
Optométristes-Opticiens à l'Hôtel-Dieu
CARRIERE & SENECALE Limitée
271 EST RUE STE-CATHERINE
Lanc. "2211"

A VENDRE
OCCASION EXCEPTIONNELLE
Manufacture de chocolats et bonbons. Installation moderne. Fait d'excellents affaires. Vendra très bon marché pour argent comptant. Case 52, le "Devoir".

M. Garry et la franchise électorale
M. H.-J. Garry, candidat à la mairie de Verdun à l'élection d'aujourd'hui, a terminé sa campagne hier soir à l'école Woodland. Il a déclaré qu'il ne cessera pas ses efforts tant qu'il n'aura pas redonné aux électeurs de Verdun le libre exercice de leur franchise. Avec le système actuel, a-t-il dit, le maire et deux échecs peuvent voter la dépense des fonds publics sans consulter le public.

Au lieu de chercher des maisons pour les chômeurs, a dit M. Garry, les comités prennent part à la campagne de M. Ferland. Cet état de choses ne devrait pas exister. Le personnel de l'hôtel de ville devrait être neutre. Il a aussi condamné la pratique de donner des places à des gens qui ne sont pas de Verdun tandis que les citoyens de Verdun chôment.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

CALENDRIER

Demain: VENDREDI, 2 avril 1937

Saint-Fran. de Paul, confesseur.

Lever du soleil, 5 h. 39.

Coucher du soleil, 6 h. 29.

Lever de la lune, 9 h. 21.

Coucher de la lune, 9 h. 19.

Dernier quart, le 3, à 10 h. 53m. du soir.

Nouvelle lune, le 11, à 11 h. 00m. du matin.

Premier quart, le 17, à 3 h. 54m. du soir.

Plein lune, le 25, à 10h. 53m. du matin.

Le conseil demande le pouvoir d'amender les rapports de l'exécutif

Etablissement d'un nouveau système d'évaluation — Règlement d'un conflit sur la taxe scolaire — Fête civique le jour de l'élection municipale — Heures de la votation — Taxes

La commission de législation du conseil municipal a adopté cet avant-midi les clauses les plus importantes de tout le bill jusqu'ici.

On a adopté tout un nouveau système pour les évaluations, et à la suite d'un débat sur la nomination du bureau de révision qui fera partie du nouveau système, on a décidé d'inclure dans le bill une clause qui aura pour effet de rétablir un privilège que le conseil avait, d'après la charte adoptée en 1921, c'est-à-dire celui d'amender les rapports du comité exécutif, sauf les rapports ou l'exécutif recommande l'octroi de contrats. Cette clause a une très grande portée: elle rend le conseil beaucoup plus maître de l'administration qu'il ne l'était jusqu'ici.

Quant au système d'évaluation, on a adopté une douzaine de clauses du bill qui ont pour objet d'établir un nouveau système. Actuellement les seize évaluateurs sont des gens indépendants et autonomes qui n'ont d'ordres à recevoir de personne; il n'y a aucune discipline, aucune unité dans les évaluations, chacun faisant à sa guise. D'après le nouveau système, il y aura encore seize estimateurs, mais l'un d'eux sera le chef et aura sur les quinze autres les mêmes pouvoirs qu'un chef de service sur ses subalternes; il y aura une discipline, une unité d'orientation.

Le nouveau système comportera une fiche pour chaque propriété. Cette fiche donnera tous les renseignements possibles: dimensions exactes du terrain données sur les bords, prix d'achat payé par le propriétaire actuel, prix de construction si on peut l'obtenir, prix de construction d'après les estimations de la ville, dépréciation hypothèque, offres de ventes s'il y en a eu, assurances contre le feu, revenus.

D'autre part, il y aura un classement très précis des différentes sortes de propriétés, on établira la valeur unitaire des terrains dans tous les districts. L'estimateur aura donc pour le guider dans son travail des renseignements très précis. Il pourra s'écarter des chiffres qu'il trouvera sur la fiche de la propriété et dans la classification, car on ne peut pas faire une évaluation avec la machine à additionner; mais il devra motiver ses décisions et dire pourquoi il estime plus ou moins; il y a une multitude de raisons qui peuvent modifier une évaluation.

Ce système a été organisé par M. Honoré Parent, le directeur des services municipaux, avec la collaboration des chefs de service intéressés. L'établissement des fiches est commencé depuis environ un an et demi, et le système ne sera complètement en marche d'ici environ. Mais à mesure que le travail avance on s'en sert.

Estimateurs permanents

Les estimateurs seront nommés de façon permanente au lieu qu'actuellement ils doivent être nommés chaque année. Mais ils ne seront protégés par aucune spécialité et dépendront des autorités municipales comme les fonctionnaires ordinaires. Il y aura un bureau de révision dont le président sera nommé de façon permanente durant bonne conduite et devra consacrer tout son temps à ses fonctions. Les autres membres du bureau de révision, au nombre de trois, seront nommés pour dix ans mais ne seront pas tenus de consacrer tout leur temps à leurs fonctions.

Le bureau de révision entendra les plaintes qui pourraient être faites sur les évaluations; il siègera en permanence et pourra prendre l'initiative d'une correction. Une fois que l'évaluation sera établie, les estimateurs ne pourront pas la modifier sans le consentement du bureau de révision, et avant tout changement le bureau de révision devra aviser le propriétaire et l'entendre.

Le chef des estimateurs fera partie du bureau de révision, mais n'y aura pas droit de vote. C'est en discutant sur la nomination du bureau de révision que M. Bray s'est plaint de ce que le conseil, qui nomme les membres, devra le faire sur recommandation de l'exécutif et qu'on ne pourra pas amender le rapport. Il a rappelé la cédule B et le changement apporté par M. Brodeur et qui a privé le conseil de son droit d'amender les rapports de l'exécutif. M. Dupuis a proposé de revenir à l'ancien système. M. Raynault s'est prononcé en faveur, et M. Bray a fait une proposition à

cet effet, qui a été adoptée à l'unanimité.

Le conseil a aussi décidé de régler dans le sens qu'on avait fixé l'an dernier un problème au sujet de la taxe scolaire.

Les Commissions scolaires prétendent que la ville leur doit des taxes sur les propriétés qui lui appartiennent pendant un certain temps et qu'elle vend ensuite. La ville voulait se placer sur le même pied que les autres villes qui ne paient pas de taxe dans ces cas, et le faire avec effet rétroactif depuis toujours. On a pris un moyen terme.

La ville ne paiera pas de taxe sur les propriétés dont elle est propriétaire qu'elle soit ou non employée à des fins publiques, mais seulement à compter du 1er mai 1936; elle paiera dans les autres cas. Cela représente pour les écoles une somme d'environ \$300,000.

On a adopté une clause pour avoir le pouvoir de taxer les colporteurs à \$200 et les colporteurs exerçant leur commerce dans une place d'affaires (jobbers), à \$100.

Courtiers

On a rétabli un article du bill de l'an dernier pour imposer aux courtiers une taxe de \$100 par année, et une taxe de \$1,000 sur tous ceux qui font du courtage et ne sont membres ni de la Bourse de Montréal, ni du Curb, ni de l'Investment Dealers Association, ni de l'Association des Banquiers du Canada.

De 8 h. à 7 h.

On a décidé de fixer l'heure de la votation aux élections municipales de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Mais on demandera en outre à Québec que le jour des élections municipales soit jour férié et peut-être qu'avec cette dernière clause on modifiera les heures du vote.

Sur demande de M. Savignac, on a révisé une clause au sujet du pouvoir de taxer ceux qui travaillent dans le port de Montréal, mais qui sont des citoyens des autres provinces. On a augmenté de \$50 à \$100 le maximum imposable.

Le comité s'ajourne à 2 h. 30.

Dévergondage le plus suggestif

Le cardinal Villeneuve dénonce l'audace toujours croissante qui se manifeste surtout par la gravure dans les journaux et les revues

Québec, 1er. (D.N.C.) — La "Semaine religieuse de Québec" publie, aujourd'hui, le très important communiqué suivant de S. Em. le cardinal Villeneuve :

"Nous constatons avec peine l'audace toujours croissante qui se manifeste, au point de vue des mœurs, dans les journaux, dans les revues et magazines, surtout par la gravure. Le dévergondage le plus suggestif des annonces de la vie, car on se fait sentir, non seulement dans les annonces des pièces de théâtre et de cinéma, — où, hélas, on y était trop habitué, — mais celles de produits indifférents. Le manque de respect envers la femme est tel qu'on se plaît à la représenter dans les poses les plus inconvenantes, pour annoncer tabacs, savons, produits pharmaceutiques, etc. Les journaux honnêtes eux-mêmes en sont envahis. Nous avons dû en avertir quelques-uns, impuissants néanmoins à se défendre contre les exigences des agences de publicité, qui confondent l'art de suggérer la vente d'un produit avec le honteux métier d'agiter la plus malsaine curiosité.

Aussi bien, jeugons-nous, devoir faire entendre notre protestation formelle et publique. Nous ne croyons point qu'une province catholique puisse tolérer un pareil état de choses. Nous ajouterons que le sens traditionnel des nôtres devrait en être vivement choqué.

Nous invitons donc nos diverses associations d'action catholique, particulièrement celles de femmes et de jeunes filles, à réagir contre cet envahissement immoral. Des protestations générales ne suffisent point. On devra y ajouter des avertissements aux éditeurs de journaux, revues, magazines et catalogues, qui publient des gravures risquées, soit dans leur texte, soit dans leurs annonces. Nous sommes déterminés, une fois que des avis particuliers auront été communiqués aux firmes intéressées, de soumettre à notre conseil diocésain de vigilance les cas les plus évidemment inconvenants pour les faire juger et dénoncer ensuite nommément dans notre Semaine religieuse.

Le temps est venu pour les bons d'avoir au moins autant de courage que les autres témoignent d'audace, pour ne pas dire de cynisme. Il serait vain pour nous de prêcher la morale, si dans les quotidiens et les périodiques communément reçus, on en suggère de la façon la plus subtile un inconcevable mépris.

J. M. RODRIGUE,
Card. Villeneuve, O.M.I.
Archevêque de Québec,
Québec, le 30 mars 1937.

Le bill des optométristes

Annnonce à la radio et dans les journaux prohibée, sauf sous forme de cartes d'affaires

Québec, 1er. (D.N.C.) — Le comité des bills publics a continué ce matin l'étude du bill de l'Association des optométristes de la province de Québec.

Après avoir, à la demande de M. R. Ducharme, député de Lavolette, on adopte le bill de La Tuque. Puis on a continué l'étude du bill des optométristes.

On discute l'article 17 qui définit l'optométriste. M. le Dr Vaillancourt a fait quelques réserves pour demander que l'optométriste ne s'ingère pas dans la médecine proprement dite, par exemple, dans le traitement des lésions ou anomalies musculaires qui relève de la médecine.

On s'accorde sur ce point et l'on amende l'article pour autoriser la recherche et le mesurage des vices de réfraction, de l'examen de la vue, sauf par l'emploi de drogues.

Le comité étudie alors l'article 13 qui décrète que personne autre qu'un optométriste n'a droit de pratiquer l'optométrie.

Me Gustave Monette propose un amendement pour autoriser les marchands à tenir un département sous la direction d'un optométriste diplômé et pour que le commerce des verres fumés ordinaires, loupes et objets de ce genre soit libre. M. Monette explique que la fabrication des verres à lunettes est faite par des maisons spéciales et que les optométristes eux-mêmes n'ont qu'à les utiliser. Ce n'est donc pas un commerce d'objets qui dépendent des optométristes pour la construction.

En fait, on en veut surtout aux marchands qui tiennent un département d'optométrie. Or on ne voit pas bien en quoi on peut y voir objection si le département est sous la direction d'un optométriste qualifié.

Car si on laissait le contrôle absolu aux optométristes, il faudrait alors tenir compte du fait que l'on devra aller dans les grands centres pour obtenir des lunettes puisque pas un marchand n'en pourrait vendre. L'ennui peut être considérable pour les gens fortunés, mais il devient particulièrement grave pour les gens qui n'ont pas le moyen d'assumer les frais de voyage, etc.

De plus, la concentration du commerce entre les mains des seuls optométristes, croit-on que ce soit de nature à faire baisser les prix? Car, dit M. Monette, on amène volontiers comme argument que ce sont les trusts qui contrôlent le commerce. Or, il est avéré que la commercialisation d'un objet entraîne la baisse des prix, tandis que la concentration dans une profession entraîne une hausse ou un maintien à la hausse.

M. Grégoire Bélanger, député de Dorion, dit qu'on ne doit pas confier à des profanes en la matière le soin de l'examen de la vue, car on arrive ainsi à compromettre sérieusement la vue du client. Il ne faut pas s'imaginer que l'on fabrique des verres pour tous les défauts de vision. Au contraire, il faut non seulement que l'optométriste indique les corrections à apporter, mais qu'il vérifie si le verre commandé à la manufacture remplit exactement les données prescrites.

Concurrence injuste

Du point de vue commercial, les optométristes sont victimes d'une concurrence commerciale injuste de la part des grosses maisons de commerce qui envoient en campagne, par toute la province, des optométristes qui rafflent toute la clientèle et font la vie impossible aux optométristes qui ne sont pas à la solde de ces grosses maisons.

De plus, n'en déplaise aux avocats de ces grosses maisons, il n'est pas prouvé qu'elles vendent à meilleur prix. L'examen de la vue, car on l'annonce a servi à attirer le client pour lui refiler ensuite des verres à haut prix et camouflés sous des noms savants.

Quand les grands magasins auront réussi à tout absorber le commerce, la vie sera devenue intenable pour les optométristes et on aura ruiné la profession. Est-ce là ce qu'on veut?

L'intérêt du public c'est qu'il soit traité par des gens compétents. Quant à l'argument des pauvres gens incapables de payer les gros prix, il est prouvé tout d'abord que les optométristes vendent au moins à aussi bon marché que les gros magasins. De plus, il y a des cliniques pour les pauvres.

L'amendement proposé par M. Gustave Monette est adopté par 10 voix contre 5.

Mais on s'entend pour reconnaître qu'on devrait supprimer l'annonce commerciale sur les prix ou qualités des lunettes.

Le comité adopte l'article 24 qui défend la sollicitation de porte en porte.

Le comité décide de prohiber entièrement l'annonce des prix des verres, des consultations gratuites, primes, rabais, etc. Seule la carte d'affaires sera permise. L'annonce à la radio et dans les journaux est prohibée sauf dans ce dernier cas, sous la forme de carte d'affaires.

Le comité termine ensuite rapidement l'examen des dernières clauses. Le comité s'ajourne à demain.

La confirmation à Montréal

Son Excellence Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, a invité les archevêques et évêques des diocèses voisins à venir lui présenter main-forte pour administrer la confirmation à des milliers d'enfants dans le diocèse de Montréal pendant la semaine du 11 avril.

On attend à Montréal une dizaine d'archevêques et évêques. Les distingués prélats visiteront chacun deux paroisses par jour, en moyenne, pendant une semaine.

Au Maroc espagnol

Dénégations du haut-commissaire

Casablanca (Maroc français), 1er (S. P. A.). — Le haut commissaire du Maroc espagnol, le colonel Beigbeder y Atenza, nie non seulement qu'il y ait une révolte dans la région marocaine en question, mais aussi que des soldats coloniaux d'Italie y aient débarqué, pour réprimer des troubles, et que le généralissime Franco y soit allé. Dans une conversation téléphonique, il a invité son interlocuteur à venir vérifier sur place ces dénégations. Mais des voyageurs venant de Ceuta affirment avoir vu des troupes italiennes au Maroc espagnol.

A Tanger, des personnages officiels de la zone internationale disent qu'il y a bel et bien des exécutions à l'échelle, mais que le nombre des exécutés n'a pas dépassé 31. Il paraît qu'il s'agit surtout d'aviateurs qui avaient décidé de bombarder la résidence du haut-commissaire et de s'enfuir à Alicante.

Paris, 1er (S. P. A.). — Certains journaux de Paris publient des dépêches annonçant que dans d'importantes villes de l'Espagne blanche même, et non pas seulement au Maroc espagnol, il y a eu des troubles à cause de l'influence que les Italiens et les Allemands auraient sur le haut commandement blanc. Des dépêches du Populaire (il s'agit sans doute de l'organe socialiste) affirment qu'à Salamanque, siège du grand quartier général blanc, et à Valladolid, des civils ont manifesté des verres à l'égard de l'intervention étrangère et qu'on a recouru à la troupe pour disperser les manifestants, dont plusieurs, paraît-il, ont reçu des blessures. L'Oeuvre (il s'agit vraisemblablement du journal radical-socialiste) annonce qu'à l'extrémité sud de l'Espagne, à Algésiras, des manifestants ont arboré le drapeau dit républicain.

Camp rouge, d'Andujar, 1er (S. P. A.). — Dans la région de Cordoue, des troupes blanches en déroute ont évacué si précipitamment El Soldado, petite ville déservie par une importante ligne ferroviaire, qu'elles y ont laissé un train militaire prêt à partir. Il paraît que les rouges s'avancent sur El Soldado ont compté 175 cadavres de soldats blancs et ont constaté que la plupart étaient ceux d'Allemands et d'Italiens.

Paris, 1er. (SPC-Havas). — Air-France annonce que par suite d'une méprise des batteries antiaériennes de Valence ont fait feu sur l'un de ses avions, l'Antares, mardi dernier. L'avion survolait Valence à une telle hauteur que les artilleurs ne pouvaient pas distinguer les marques des ailes. Ils ont cessé le feu dès que le pilote eut annoncé sa nationalité.

Mort du R. P. J.-E. Foucher, C.S.V.

Ancien assistant provincial et premier curé de St-Viateur d'Outremont

Le R. P. Joseph-Emile Foucher, C.S.V., né à Saint-Jacques l'Achigan, comté de Montcalm, le 19 septembre 1861, est décédé aujourd'hui au noviciat de Joliette après une longue maladie.

Le défunt avait fait ses études classiques au Collège de Joliette, après quoi il était entré au noviciat des Clercs de Saint-Viateur où il prononçait ses premiers vœux le 31 juillet 1883. Ordonné prêtre le 19 juin 1886, il fut tour à tour professeur de littérature au Collège de Joliette, puis au Collège Bourget, à Rigaud, préfet des études du Collège Bourget. Il occupa ensuite pendant quelque temps les fonctions de secrétaire provincial, puis d'assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur de 1900 à 1902. Il fut le premier curé de la paroisse St-Viateur d'Outremont de 1902 à 1907, puis maître des novices à Joliette de 1907 à 1913 et de 1917 à 1928. De 1913 à 1917, il fut provincial à Montréal. Il exerça ensuite successivement les fonctions d'aumônier à Lachute, d'aumônier du Collège de Berthier et de directeur de la maison des retraités fermées à Joliette de 1930 à 1933.

Il laisse, entre autres parents, son frère, M. Lionel Foucher, de la maison Berthier, Foucher et Bélanger, de Montréal.

Les funérailles auront lieu à la cathédrale de Joliette lundi, le 5 avril, à 10 h. 30.

Le monument Cavalier de La Salle

Ottawa, 1er. (D.N.C.) — M. Wermlinger, conservateur de Verdun, inscrit diverses questions aux procès verbaux de la Chambre au sujet du monument Cavalier de La Salle.

Le gouvernement fédéral a-t-il décidé d'ériger un monument en pierre afin de commémorer le deux cent cinquantième anniversaire de la mort de René-Robert Cavalier de La Salle, explorateur français? Si oui, où?

Le ministre des Finances et des Ressources a-t-il reçu une requête des habitants de Ville La Salle située dans le comté fédéral de Verdun, pour protester contre l'érection dudit monument dans la ville de Lachine? Si l'on érige ce monument, quel en sera le coût?

A-t-on entrepris des travaux préliminaires relatifs à ce monument tels que dessins, ébauches, etc.? Est-il exact que l'on posera la première pierre de ce monument vers la mi-avril?

La pension aux aveugles

L'Assemblée législative adopte les résolutions du bill en seconde lecture, par un vote de 50 à 11 — L'opposition se dit favorable au principe — Camouflage, dit M. Bouchard — Charge à fond de M. Duplessis contre le chef de l'opposition

Québec, 1er avril (D.N.C.) — L'Assemblée législative a adopté hier en seconde lecture par un vote de 50 à 11 les résolutions afférant au bill de la pension aux aveugles. Les députés de l'opposition libérale ont voté contre les résolutions, mais M. Bouchard a annoncé que l'opposition est favorable au principe du bill et qu'elle votera la deuxième lecture.

Le chef de l'opposition, M. Bouchard, a déclaré que la loi est inutile parce que le gouvernement libéral ne l'a pas fait passer en 1936. La clause 17 de l'ancienne loi des pensions permettait de faire bénéficier les aveugles de la pension à partir de l'âge de 40 ans et c'est celle qui aurait été déclinée le gouvernement fédéral à aller de l'avant. La mesure du gouvernement actuel n'est donc que du camouflage.

M. Duplessis a répondu par une charge à fond contre le chef de l'opposition. L'humanité a été malheureuse, dit-il, de ne pas l'avoir connu au temps de Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique; le chef de l'opposition eût offert à la civilisation des terres inconnues incomparablement plus étendues. Lui seul a un génie de découvreur, lui seul a pensé aux aveugles et il a dit à ses amis d'Ottawa qui ne pensent pas aux aveugles qu'il pensait, lui, aux aveugles. Et il a pensé à faire insérer l'article 17 dans la loi que l'opposition du temps a dû enfoncer dans la gorge d'un gouvernement moribond, déconstruit. Les pensions de vieillesse, c'est le gouvernement actuel qui les paie pour la première fois, les pensions aux mères nécessiteuses, c'est aussi le gouvernement actuel qui les accorde et qui va payer les pensions aux aveugles.

M. Bouchard a dénoncé la politique du gouvernement de défrayer le coût d'administration de la législation sociale par les emprunts. Vous dites que vous voulez aider la jeunesse, dit-il, mais vous empruntez pour l'école, pour le commerce. M. Joseph Bilodeau, a répondu que ces emprunts vont permettre à la jeunesse de se préparer pour l'avenir et que la jeunesse est heureuse de voir la politique de la province s'orienter dans un sens social.

Succès rouges en Espagne

Madrid, 1er. (SPA). — Il paraît que les rouges gagnent du terrain sur trois fronts très distants et tiennent bon sur d'autres. Ils ont les provinces de Guadalajara, de Cordoue et de Burgos, où naguère le généralissime Franco avait son quartier général. Par suite de leurs succès dans la province de Guadalajara, ils menaçaient Saragosse, ville sur laquelle les blancs s'appuyaient pour tenter de rompre les communications entre la Catalogne, Madrid et Valence.

Pauline Michaud acquittée

Des aspirants membres de l'Union Indépendante des débauchés du port de l'île de Montréal ont porté contre Pauline Michaud (Mme Gonthier) des accusations de conspiration et d'obtention d'argent sous de fausses représentations, alléguant que moyennant \$10.00 elle leur avait promis de leur faire obtenir leurs cartes de membre dans ladite Union. La défense, représentée par un avocat de Sorel, Me Paul-E. Guertin, soutenait qu'aucune part dans cette affaire. Le juge Monet a rendu ce matin jugement en faveur de l'accusée. Il a déclaré qu'il n'y avait eu de preuve ni de conspiration ni d'obtention d'argent sous de fausses représentations de la part de l'accusée. Il a donc renvoyé la plainte et libéré Mme Michaud.

Condamné à trois mois de prison

Le juge Monet a condamné ce matin à trois mois de prison un Norvégien du nom d'Adolf Olsen, trouvé coupable d'avoir commis un vol avec effraction dans un magasin situé au no 338 est, rue Notre-Dame. Olsen avait volé des scies rondes, des mèches, etc., le tout évalué à environ \$50. Il y a à peine un an que Olsen est arrivé au Canada.

Bulletin météorologique

Toronto, 1er. (C.P.). — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec: Golfe: partiellement nuageux, même température, peut-être un peu de neige; Rive nord: vents frais, nuageux, un peu de neige; Baie de Chaleur: plutôt beau, même température; Bas-Saint-Laurent: pluie, de la neige ou de la pluie sur la fin de la journée; Vallées de l'Outaouais et du haut Saint-Laurent: nuageux et doux, probablement de la pluie ou de la neige; nord-ouest du Québec et Lac Saint-Jean: nuageux et plus doux, probablement de la neige et de la pluie dans le sud.

La Politique

L'élection de M. Authier annulée

Jugement du juge Cannon — M. Authier avait reconnu que des irrégularités et des illégalités avaient été commises à son insu à l'élection du 25 novembre 1935 dans l'Abitibi

Amos, (Par courrier). — M. le juge Lucien Cannon a rendu il y a quelques jours un jugement annulant l'élection de M. Hector Authier, ancien ministre de la colonisation dans le cabinet Taschereau, dans la circonscription de l'Abitibi le 25 novembre 1935. Le défendeur avait reconnu dans un consentement à jugement qu'il avait produit que des irrégularités et des illégalités avaient été commises à son insu. Voici le texte du jugement:

Canada, Province de Québec, District d'Abitibi, No. 2.

COUR SUPERIEURE

Le 12e jour de février, 1937

Emile LESAGE, marchand, de Macamic, pétitionnaire,

— VS —

Hector AUTHIER, avocat, d'Amos, défendeur.

La Cour, après avoir entendu les parties par leurs procureurs sur inscription du pétitionnaire pour audition et jugement devant cette Cour aux fins de la présente cause, avoir examiné la procédure, et délibéré:

Vu le consentement à jugement produit par le défendeur se lisant comme suit:

"Le défendeur reconnaît que des irrégularités et illégalités, qu'il n'a pas autorisées, ont été commises à son insu, à l'élection tenue le 25 novembre 1935, pour le district électoral d'Abitibi, élection à la suite de laquelle le défendeur a été proclamé élu député pour ledit district électoral, et qu'en vue des dites irrégularités et illégalités ladite élection du défendeur devait être déclarée nulle et annulée à toutes fins que de droit; Le défendeur n'admet pas les autres conclusions de ladite pétition; il renonce aux moyens de défense qu'il pouvait faire valoir et il consent à ce que son élection comme député pour le district électoral de l'Abitibi, le 25 novembre 1935, soit annulée et déclarée nulle à toutes fins que de droit."

Amos, le 9 novembre 1936.

Hector AUTHIER, défendeur.

Contresigné:

Félix Allard, Procureur du défendeur.

— VS —

Vu le consentement des procureurs des parties se lisant comme suit:

"Les parties, par leurs procureurs respectifs, soussignés, consentent à ce que jugement soit rendu, "disposant de la contestation suivant le consentement susdit du défendeur."

Amos, le 24 décembre 1936.

Félix Allard, Procureur du défendeur

L. A. Ladouceur, Procureur du pétitionnaire

Pour ces motifs:

Donne acte aux parties desdits consentements;

Maintient la pétition au mérite suivant la teneur d'iceux;

Déclare que l'élection dudit Hector Authier tenue le 25 novembre 1935 et le rapport d'icelle sont irréguliers, nuls et annulés à toutes fins que de droit; le tout avec dépens contre le défendeur.

(Signé) Lucien Cannon, J.C.S.

Majorité de M. Perron: 408

Québec, 1er. (D.N.C.) — Le recomptage judiciaire des votes donnés à l'élection complémentaire qui a eu lieu le 17 mars dernier, dans la Beauce, élection par laquelle M. Emile Perron, candidat ministériel, est devenu député de ce comté à la Législature de Québec, a donné le résultat suivant:

Emile Perron: 3,799;

Vital Clèche: 3,391;

Wifrid Doyon: 1,002.

La majorité de M. Perron sur M. Clèche est donc maintenant de 408. Lors du recomptage officiel, 88 bulletins avaient été annulés; de ce nombre 31 ont été acceptés par le juge comme valides, cependant que 27 autres bulletins qui avaient été auparavant jugés bons ont été rejetés.

L'ancien total de M. Clèche était de 3,399; celui de M. Perron de 3,791 et celui de M. Doyon de 998; le premier a donc perdu 8 voix, le second en a gagné 4 et le troisième, 8.

M. Clèche décidera dans quelques jours s'il contestera l'élection.

Questions de MM. Chaloult et Bouchard

Québec, 1er. (D.N.C.) — Parmi les nouvelles questions inscrites au feuilleton de la Chambre, aujourd'hui, on note une question de M. Chaloult, pour savoir les noms des économistes et techniciens retenus par les ministères du Commerce et de la Colonisation et qui feront partie du Conseil économique. Il y a aussi deux questions de M. Bouchard, l'une pour savoir pourquoi l'on aurait baissé les salaires de certains ouvriers, dans les régions de colonisation et si le gouvernement va adopter une loi pour permettre à tout citoyen de poursuivre le gouvernement sans permission préalable de ce dernier.

Canada et Allemagne

Ottawa, 1er. (D.N.C.) — Le ministre du Commerce, M. Euler, donne avis qu'il présentera un bill ratifiant la convention de commerce passée entre le Canada et l'Allemagne.

L'électricité à Sherbrooke

Droit de municipalisation accordé de nouveau — La vente de l'électricité et du gaz

Québec, 1er. — L'étude du bill de la cité de Sherbrooke a été reprise à midi au comité des bills publics, à l'heure actuelle on a considéré environ 75 clauses sur un total de 150 que renferme la nouvelle charte.

Le comité a approuvé un article du bill qui donne à la ville de Sherbrooke le pouvoir de forcer les nouveaux propriétaires à relier leur système de drainage aux conduites d'égout de la ville, aux frais de ces propriétaires. Quant à ce qui concerne la coupe et l'emmagasinage de la glace, le comité en est venu à la conclusion que Sherbrooke

LA PAGE FÉMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Trois nouveautés

"A même l'eau vive" — "Talitha" —
"Manuel de l'étiquette"

"Assise sur la margelle du puits de Jacob, j'avais laissé ma main plonger dans l'eau cristalline. Quand je la retirai, quelques gouttes restaient accrochées mes doigts... Je résolus d'en asperger mes amis et mes proches, comptant sur Don de Dieu pour les transformer en un jet d'eau vive."

C'est avec ces paroles que Jeanne-Marie Gay présente son recueil de lettres sur les principales fêtes de l'Eglise, publié dans un but d'apostolat, comme l'auteur nous en avertit.

Sur la liturgie catholique, ce puits d'eau vive qui concourt avec les sacrements à entretenir la vie spirituelle, Jeanne-Marie Gay s'est penchée avec beaucoup de foi et d'amour pour essayer d'en extraire le sens vivifiant, douloureux et consolateur, selon le caractère particulier de chaque fête, et a réussi à nous donner des pages non seulement édifiantes mais intéressantes.

La liturgie de l'Eglise, qui de nous peut se vanter de la connaître à fond, en comprendre le langage, les symboles et les leçons? On a bien une vague connaissance de certains cours de liturgie que l'on a suivis, soit au pensionnat, soit ailleurs, mais quelle pauvre science il en reste pour s'intéresser aux offices de l'Eglise, qui paraissent trop souvent d'une longueur désespérante justement parce qu'on ne peut les suivre avec intérêt, faute de connaissance.

La brochure de Mlle Gay nous parle de ces fêtes religieuses de l'année liturgique, d'une façon simple et claire, et nous laisse voir le travail de l'eau vive qui s'infiltre dans une âme pour la baigner de sa clarté et la désaltérer par fraîcheur.

Cet essai de littérature spirituelle, qui "veut tout simplement percer une encre, en invitant les autres à la suivre et à la dépasser", comme le fait remarquer le R. P. Lamarche, dans sa préface, est déjà appelé à faire beaucoup de bien en attirant l'attention du lecteur sur l'histoire et la signification des fêtes de l'année liturgique.

Sur le rayon de la bibliothèque, cette brochure sera toujours à portée de main et la veille d'une fête il ne s'agira que d'en lire quelques pages pour se mettre en communion de pensées et de sentiments avec l'Eglise et prendre part à ses deuils ou à ses réjouissances.

Au chapitre de La rencontre, dans lequel Mlle Gay décrit la présentation de Jésus au Temple et l'accueil que lui réserve le vieillard Siméon, l'auteur se demande "quelle est notre attitude dans nos rencontres avec la divinité? Quelle impression nous causent-elles, de quelles réactions sont-elles suivies?... Si nous nous sommes comme le vieillard au Temple, des âmes de désir, des âmes de foi, fidèles de l'espérance, nous aurions, nous aussi, cette soif de Dieu, ce dédain des choses périssables!"

C'est cette soif de Dieu, cette soif de l'eau vive que Mlle Gay veut donner à ses lecteurs dans son désir d'apostolat et elle y réussit fort bien avec son intéressant recueil, qui devrait trouver place dans les bibliothèques des foyers, des collèges et des couvents.

* * *

ALITHA, nouvelle évangélique par Philippe Cusson.

Voilà un autre essai tout aussi heureux que le premier, qui tient de la littérature spirituelle, de l'apologétique et de l'hagiographie tout à la fois; c'est la nouvelle évangélique dans laquelle la fiction sert à relier les événements de l'Évangile et ceux-ci à rendre vraisemblable la fiction.

Les faits et les phases du récit sont parfaitement agencés et de lecture facile, bien que le style, cependant naturel, souffre de quelque sécheresse et que les faits et les épisodes soient présentés d'une façon un peu précipitée, comme s'il s'agissait d'un film à dérouler en vitesse par manque de temps. Toutefois, cette précipitation, qui se rencontre assez souvent chez les narrateurs débutants, est plus tolérable que les longueurs que l'on trouve chez d'autres.

Talitha, nouvelle fantaisiste appuyée sur les faits évangéliques, est un récit qui, non seulement plaira, mais fera aimer davantage les personnages de l'Évangile et qui même aidera peut-être la foi des lecteurs à s'intensifier.

Voilà une autre brochure, d'un genre bien peu cultivé ici, sinon tout à fait délaissé, qui serait bon de mettre entre toutes les mains et que ceux qui n'ont pratiqué la charité intellectuelle peuvent offrir en prix aux élèves des couvents comme des écoles, des collèges comme des orphelins.

Il n'y a pas de plus beau geste d'action catholique que de faire mieux connaître et mieux aimer l'Évangile. Talitha éveillera certainement cette curiosité et cette amitié.

* * *

MANUEL DE L'ÉTIQUETTE, par Evelyn Bolduc.

Un manuel de l'étiquette courante parmi la bonne société canadienne-française, c'est encore une nouveauté, puisque jusqu'à présent nous n'avions que manuels français à notre usage, lesquels sont excellents sans doute, mais qui peuvent pas toujours rendre les services que l'on attend de ces sortes d'ouvrages, parce que bien des usages sont forcément différents dans des pays aux coutumes et aux mœurs différentes.

"Il faut se garder de croire que la politesse et l'étiquette sont synonymes, l'auteur au premier chapitre. Pour illustrer la différence entre les deux, on pourrait dire que nos Canadiens français de la campagne ont une politesse réelle, bien qu'ils ignorent l'étiquette; que les Canadiennes françaises apprennent la politesse, la bonne tenue, les jolies manières dans nos couvents, mais il leur reste à apprendre, à leur entrée dans le monde, les règles de l'étiquette. L'étiquette, c'est le code des gens du monde. Comme le Code criminel, il est constamment des modifications, par suite des changements que subit la vie sociale."

C'est ce code des gens du monde que Mlle Bolduc présente au public dans nombreux chapitres avec son expérience et sa connaissance de la société canadienne-française aussi bien qu'européenne ou américaine.

On nous demande souvent un manuel d'étiquette canadienne-française, il en finit venu avec toutes les garanties qui en font un guide sûr et très souvent indispensable.

G. B.

Ces trois brochures sont en vente au Service de Librairie du Devoir.

La médecine au foyer

Le cancer de l'estomac

Le cancer de l'estomac est un des cancers les plus fréquemment observés. Il faut savoir le reconnaître dès ses premiers signes, car seule une intervention chirurgicale précoce peut sauver le malade.

Son début est extrêmement variable. Dans certains cas, rares il est vrai, le cancer ne se manifeste par aucun signe et il ne sera découvert qu'à l'occasion d'une de ses complications. Le plus souvent, son début est insidieux. Il s'agit d'un malade ayant dépassé la quarantaine (l'âge du cancer!) et ne s'étant jamais plaint de l'estomac jusqu'alors, qui se met à présenter des troubles digestifs assez vagues. Son appétit diminue, il éprouve une sensation de gêne, de pesanteur au creux épigastrique après le repas et il maigrit. On voit donc que tous ces signes n'ont rien de bien caractéristique. Aussi, faut-il toujours se méfier, ne pas croire à des troubles dyspeptiques que l'on essaiera de calmer par des potions ou des poudres quelconques et aller consulter un médecin. Celui-ci pratiquera un examen radioscopique de l'estomac, complété par la prise de clichés radiographiques et un examen du suc gastrique recueilli par tubage. Il faut savoir que cette période est celle où l'intervention chirurgicale donnera les meilleurs résultats: le cancer est encore bien localisé et le malade encore résistant supportera beaucoup mieux l'opération.

Mais bien souvent, malheureusement, on ne voit le malade qu'à une période plus avancée de la maladie. Les troubles dyspeptiques du début ont augmenté d'intensité. Ils consistent essentiellement en une perte de l'appétit, d'abord marquée pour les viandes et les matières grasses, qui devient de plus en plus intense. Les digestions sont lentes, pénibles et surtout on voit survenir des vomissements, soit après le repas: ils sont en général peu abondants, ils ferment des aliments mal digérés d'odeur de beurre rance, soit à jeun: ils se produisent alors le matin, sans efforts. Ce sont des vomissements liquides, filants, contenant quelques mucosités, presque aqueux: ce sont ce qu'on appelle les "eaux du cancer".

On peut observer aussi des vomissements de sang ou hématomatiques. Ces hématomatiques, contrairement à ce qu'on constate dans les ulcères de l'estomac, sont discretes, peu abondantes, mais continues et répétées. Le sang noir digéré donne aux vomissements un aspect rappelant celui du marc du café. Mais le malade peut rendre aussi du sang par l'anus: il s'agit alors de mélanes. Les selles ont un aspect noirâtre rappelant celui du goudron. Toutes ces hémorragies se répètent et persistent malgré le régime, finissant par anémier considérablement le malade.

Celui-ci accuse un amaigrissement qui est parfois considérable. Cet amaigrissement, très rapide, peut être le signe dominant qui amènera le malade à venir consulter.

Car il faut bien savoir que le malade ne souffre pas toujours à cette période; tout au plus éprouvera-t-il une sensation de pesanteur continue, mais supportable, au creux de l'estomac ou dans la région hépatique. Cette absence de douleurs explicite que même à ce moment le malade ne s'inquiète pas outre mesure de son état et ne va pas consulter son médecin.

Tout le problème qui se pose pour celui-ci est de savoir si le malade est encore opérable. L'examen radioscopique et la prise de clichés radiographiques sont d'un précieux secours pour se rendre compte de l'étendue du cancer, mais il faut bien savoir qu'à l'intervention le chirurgien a souvent la douloureuse surprise de constater que le cancer est plus étendu que l'on ne pouvait le supposer et il devra se contenter d'une opération purement palliative.

Si l'intervention n'a pas eu lieu, le cancer évolue vers sa dernière période: le malade ne pouvant plus rien absorber devient d'une maigreur squelettique. Son teint devient jaune pâle, et surtout les douleurs vont apparaître, douloureuses et envahissantes, qui ne sont calmées et enrochées temporairement par la morphine. La mort peut survenir dans un délai de 12 à 15 mois. Elle peut être hâtée par une complication

(occlusion intestinale, broncho-pneumonie, embolie due à une phlébite, cancer d'un organe voisin). Retenez de cette causerie l'utilité de ne pas négliger, quand on a dépassé la quarantaine, des petits troubles que l'on a trop tendance à attribuer à la dyspepsie. Seule une intervention précoce, répétée, pratiquée à la période de début, peut guérir cette redoutable affection qui est le cancer de l'estomac.

PETIT CARNET

Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, a célébré, dans l'intimité, ce matin, à 10 heures, à la cathédrale, le mariage de Mlle Marguerite Canac-Marquis, fille de M. et Mme W. Canac-Marquis, décédés, avec M. Robert Choquette, fils du Dr et Mme J.-A. Choquette, décédés.

Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises

Le Poste CKAC irradiera ce soir, 1er avril, à 10h. 30, la septième entrée de la série: "Miracle de la Charité", que présente la Fédération des Oeuvres Canadiennes-Françaises.

M. J.-Albert Blondeau, président des Finances et Budgets, et vice-président de la campagne, s'entreprendra avec M. Philippe Brais, conseiller du Roi, du travail très important de ce comité.

Les petits pois du maréchal

Le maréchal de Saxe, voulant traiter son état-major à l'ouverture d'une campagne, fit venir de Paris quelques litres de petits pois, qui lui revenaient à plus de vingt-cinq louis. Il défendit à son maître d'hôtel d'en rien dire. Il se faisait une fête de surprendre ses convives à l'aspect d'un plat aussi rare, tant à cause de la saison que pour le lieu et la circonstance.

Au moment de l'entremets, il ne voit point paraître les petits pois attendus. Il fait appeler le maître d'hôtel:

— Et les petits pois? lui dit-il à l'oreille.

— Monseigneur...

— Quoi, Monseigneur!

— Il y en avait si peu, quand ils ont été cuits, que le petit marmion les a pris pour un reste et les a mangés.

— Comment! Le misérable! Qu'on me l'amène!

Le petit marmion paraît plus mort que vivant.

Entre temps, la colère du maréchal s'est apaisée. Il apostrophe le gamin:

— Et les petits pois, les as-tu trouvés bons?

— Oui, Monseigneur, balbutie le marmion.

— A la bonne heure! Qu'on lui fasse boire un coup.

Les chambres de bain

Quand on décide de décorer et de transformer sa demeure, on doit toujours attacher une grande importance à la réfection de la chambre de bain. On peut la rendre plus attrayante, comme toutes les autres chambres, d'ailleurs. Il est facile pour un propriétaire de la moderniser, car sur le marché, il peut trouver tout ce dont il a besoin pour l'orne à son goût.

Tout comme les chapeaux, les chambres de bain d'il y a vingt ans ne sont plus à la page. Une nouvelle carapette ou de nouveaux rideaux, ce n'est pas suffisant, mais qu'une jolie plume aurait pour effet de rajeunir le chapeau de "grand-mère".

On peut obtenir des arguments sous les auspices du plan d'améliorations aux habitations, en s'adressant aux banques. Les facilités de remboursement sont intéressantes. On pourra ainsi réparer sa maison et rénover la chambre de bain.

Une maîtresse de maison obtient des résultats épatants et sans faire de trop grands déboursés. Un lambris recouvert initialement tous les murs de cette chambre de bain fut remplacé avantageusement par une tuile lavable. La partie supérieure des murs fut recouverte de papier-tenture dont le relief imitait certaines fleurs.

On installa de nouveaux acces-

CHEZ EATON

VOUS ne TROUVEREZ les "BRAEMORE" que chez EATON

Gabardine et cuir verni forment un heureux choix!

UNE DES SERIES EATON LES PLUS POPULAIRES

à 4.00 la paire

Le murmure d'admiration qui accueillit nos nouveaux souliers Braemore se transforma rapidement en un enthousiasme grandissant. Ce tissu si léger, la gabardine, est montré ici en modèles qui feraient honneur aux souliers plus coûteux. Frais, durables et enjolivés de cuir verni. Rien d'étonnant à ce que la gabardine soit si en demande. Chevreau et veau sont aussi en vedette!

GLAISE ROUGE, NOIR, BRUN, MARINE, BEIGE, GRIS et autres couleurs printanières.

NOTRE ARTISTE EN A REPRODUIT QUELQUES MODELES. Voyez notre collection de souliers à lanières hautes, gorges montants, escarpins, souliers de marche.

Pointures 3 1/2 à 8, largeurs AAA à C dans la collection.

CHAUSSURES, au deuxième
T. EATON C^o MONTREAL

soires électriques et on fit poser

un plancher neuf. Le calorifère fut déplacé et installé dans un endroit plus convenable. Ce propriétaire profita de l'occasion pour se procurer un nouveau bain muni de tous les accessoires modernes.

Les appareils électriques, qui auparavant créaient toutes sortes d'embêtements à "monsieur" quand il se rasait, le matin, furent avantageusement remplacés par le système d'éclairage indirect. Afin de compléter les réparations dans tous les détails, on fit poser un miroir à la petite pharmacie de famille, puis l'on fit nettoyer les tentures.

Pour faire ces réparations, il faut de l'argent. Les banques l'accorderont, si l'on sait se prévaloir du plan d'améliorations aux habitations.

(Commis. Nationale de Placement)

La vie pratique

Ne punissez pas les enfants paresseux, soignez-les!

Il y a des cas, bien sûr, où la paresse est, chez l'enfant, un défaut de caractère, mais le plus souvent, ce qu'on prend pour de la paresse provient d'une déficience physique: fatigue, anémie, déminéralisation, etc. Maman, essayez donc de soigner votre paresseux avant de le gronder. Respectez les neuf ou dix heures de sommeil qui lui sont nécessaires. Donnez-lui une alimentation rationnelle riche en sucre qui est un puissant régénérateur de la cellule, donc un fortifiant de premier ordre.

Petit conseil

Si vous avez des plantes vertes dans votre appartement, veillez toujours à ce qu'elles soient placées dans l'endroit le plus éclairé de la pièce, mais loin du poêle ou du radiateur. Les arroser peu mais souvent.

Faits et glanes

Un incendie qui dure depuis cinquante ans

En 1884, c'est-à-dire il y a cinquante et un ans exactement, une grande grève de mineurs éclata dans l'Ohio, aux Etats-Unis.

Un jour, quelques dizaines de mineurs s'emparèrent de voitures transportant du pétrole, y mirent le feu, et les précipitèrent dans des puits d'une mine de charbon. Le lendemain, toute la mine était en feu. L'incendie prit rapidement de telles proportions qu'il fut impossible de l'éteindre et même de limiter ses dégâts. Peu à peu, les mines voisines s'enflammèrent à leur tour. Elles continuèrent encore de brûler et on pense que, depuis cinquante ans, la valeur du charbon consommé atteint 50 millions de dollars.

Et s'il n'y avait que la perte de charbon! Mais, en s'étendant sans cesse lentement, le feu souterrain risque de provoquer des accidents à la surface du sol.

Un journal américain annonçait dernièrement qu'un fermier de la

région avait été un jour tout étonné de trouver complètement desséché le puits qui alimentait sa maison.

C'était le feu souterrain qui avait complètement absorbé la nappe d'eau au-dessus de laquelle le puits était établi.

Le feu continuait de s'élever, tant et si bien que le sol lui-même commença de s'échauffer à la surface, et le fermier dut bientôt abandonner sa ferme pour n'être pas rôté avec elle.

Actuellement, des ingénieurs étudient attentivement le moyen de lutter enfin contre cette interminable catastrophe souterraine.

Un examen au 17e siècle

A l'Université d'Orléans, au milieu du XVIIIe siècle, il n'était pas difficile de se faire recevoir docteur, si nous en croyons Charles Perrault, le délicieux auteur des "Contes de ma mère l'Oye".

"Dès le soir même que nous arrivâmes, il nous prit fantaisie de nous faire recevoir. Ayant heurté à la porte des écoles, sur les dix heures du soir, un valet, qui vint nous parler à la fenêtre, ayant su ce que nous souhaitions, demanda si notre argent était prêt. Ayant répondu que nous l'avions sur nous, il nous fit entrer et alla réveiller les docteurs, qui vinrent en nombre de trois nous interroger, avec leurs bonnets de nuit sous leurs chapeaux, à la lueur d'une chandelle. Un de nous, à qui on fit une question, dit une infinité de choses qu'il avait apprises par cœur. On lui fit ensuite une autre question sur laquelle il ne répondit rien qu'il vaille. Les deux autres furent ensuite interrogés et ne firent pas beaucoup mieux que le premier. Cependant, ces trois docteurs nous dirent qu'il y avait deux ans qu'ils n'en avaient interrogé de si habiles et qui en sussent tant. Je crois que le son de notre argent, qui leur comptait derrière nous pendant que l'on nous interrogeait, fit la bonté de nos réponses. Le 27 du même mois, nous fûmes reçus avocats".

Les nouvelles féminines

Retraite fermée

Le R. P. Joseph-Alfred, O.F.M. prêchera une retraite spéciale pour la clôture du temps pascal, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, rue Saint-Dominique, Montréal, tél. Dillard 8026. Cette retraite commencera samedi 5 avril à 2 h. p.m. pour se terminer dimanche soir, le 4 à 8 h. 30. Prière de se faire inscrire au plus tôt. Il y aura une retraite fermée du 9 au 13 avril.

Chez les femmes conservatrices

La prochaine assemblée de l'Association des femmes conservatrices aura lieu lundi, 5 avril, à 3 h., au club Confédération, 427, rue Sherbrooke est.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

VIENT DE PARAÎTRE

Quelques raisons de nous corriger

PAR A.-H. TREMBLAY, I.E.

C'est une jolie et solide brochure de 46 pages sur les devoirs pressants des éducateurs: parents et maîtres de tous les degrés.

M. A.-H. Tremblay, inspecteur d'écoles de la région de Drummondville depuis de longues années, y traite avec courage, vigueur et à-propos l'épineuse question de l'éducation nationale; il va au fond des choses et dit carrément sa pensée, ce qui est assez rare.

Cette brochure vous en apprendra autant que tout un volume; elle vous instruira, vous convaincra, vous guidera: parents et éducateurs.

En vente, 0.15 franco; \$1.50 la douz. franco. A la Librairie du Devoir, 430, est, rue Notre-Dame, Montréal, et chez l'auteur, Drummondville, P. Q.

Brillante réunion au Château de Ramezay

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME B.-G. BOURGEOIS

La Section féminine de la Société des Antiquaires tenait hier après-midi au château de Ramezay sa réunion mensuelle à laquelle Mme B.-G. Bourgeois, présidente actuelle de la Société, avait invité les anciennes présidentes à venir entretenir l'auditoire des activités et des souvenirs de leur terme d'office. L'idée était heureuse et un public nombreux est venu entendre les présidentes parler du passé. On a eu ainsi le plaisir d'écouter les fondatrices de la branche féminine de la Société: Mme James Peck et lady Drummond; Mme J.-A. Thibaut, empêchée de se rendre à la réunion, avait délégué sa nièce, Mme François Lione, pour parler à sa place.

Les autres présidentes qui ont porté la parole sont: Mmes N.-K. Laflamme, R. A. E. Greenshields, Israël Tarte, Walter Lyman, Gustave Perrault et W. D. Lighthall. Mme B.-G. Bourgeois a présenté les invitées d'honneur et Mme John Baillet les a remerciées.

M. Victor Morin et le Dr W. D. Lighthall ont aussi porté la parole. Le thé a été servi dans le Salon Montral par Mme A. Chase Casgrain et Mlle Amy Judah, assistées de Mmes Alice Gurd, Andrea Peck, Alice Lighthall, Faith Lyman, Geneviève et Louise Bourgeois, Guillemette et Marie de Lorimier, Badette Langlois, Hélène Fréchette et Louise Béique.

A la Pointe-aux-Trembles

L'Amicale Notre-Dame de la Réparation de Pointe-aux-Trembles organise pour le samedi 3 avril, à 2 heures, sa partie de cartes annuelle. Pour informations s'adresser à Mme H. Dubreuil, 127w Pointe-aux-Trembles, ou à Mlle L. Chartrand, MA 9590.

Feuilleton du "Devoir"

LE SECRET DU RÉGISSEUR

par Henry FRANZ

(Suite)

"Vous pensez bien qu'des histoires pareilles, ça s'invente point, et, il leur, j'ai des preuves que vous allez voir. J'vous aurais point donné, et j'vous ai pourtant tenu en des fois quand vous étiez peuvu qu'est moi qu'avais épouvoimaman après la mort de père."

Une sœur perla aux tempes de François. Ce récit fantastique donnait des précisions.

"La cousine de Serquois, bégayait. Mais alors, Claude..."

vers la plaque où le nom du régisseur se trouvait gravé.

"Si celui-là pouvait parler, il vous dirait qu'vous vous appelez Emile Serquois, et qu'est lui qu'est venu vous prendre à Paris, chez moi, et ou s'a fait passer pour l'petit François qu'allait mourir."

Claude était un honnête homme, protesta le jeune comte dans une révolte.

"Eh! bien sûr! J'vous dis pas le contraire! La preuve qu'il était honnête, c'est qu'il est mort avec son secret. A c't'heure, y a plus qu'moi qui l'connais... et vous à présent; mais c'est pas vous qu'irez l'aire."

Il fit alors à François, qui l'écoutait ébahi, le récit fait précédemment à Pascal Blaisot.

Avec satisfaction, il notait l'émotion grandissante de son auditeur, et aussi qu'il se gardait bien de l'interrompre. Le jeune homme n'y songeait guère. Avidement, il guettait le narrateur, cherchant à démêler le point faible du récit.

Hélas! tout s'y tenait trop bien, et la sincérité de Jolinot était évidente. Incrédule d'abord, François sentait l'épouvantable certitude s'imposer à son esprit, et il lui semblait se débattre contre un ridicule cauchemar.

Etait-ce possible? Lui, si fier de ce nom, de ce titre dont il s'appuyait constamment à se montrer digne, n'y avait aucun droit, les avait-il volés?

Sous ce toit de Malfreigneuse, qu'il croyait le berceau de sa race, on l'hébergeait en intrus, et, si l'on savait, on le priverait de céder la place à l'héritier légitime, dont, depuis vingt-trois ans, il usurpait les droits!

Il se sentait glisser dans un abîme de désespérance et de honte.

Mais, de toute son énergie défaillante, il se contraignait à rester debout, à écouter dans ses moindres détails l'histoire lamentable.

Sans doute, Claude avait cru bien faire. Quelle souffrance que celle de ce loyal serviteur, condamné au mensonge toute sa vie! Son acte n'avait dans ses intentions rien de bas ou de vil; mais en lui c'était une faute, dont le jeune homme, à cette heure, portait tout le poids.

Jolinot avait achevé sa narration. Après quelques minutes, étonné du mutisme persistant de François, il reprit la parole:

"Vous n'avez plus qu'à vous en conter! ironisa-t-il. J'ai d'ailleurs vous faire lire la correspondance de votre cousin. Une lettre seulement, mais bien intéressante, vous verrez, j'en ai comme ça vingt-deux."

Il la plaça sous les yeux du jeune homme. François lut... Non, aucun doute ne se pouvait garder.

"Les autres?" demanda-t-il brièvement.

Et, devant l'hésitation de Jolinot, il ajouta:

"Je vous les remettrai après lecture."

Convaincu, car il sentait la loyauté de François, Jolinot tendit le paquet, et s'assit sur l'un des prie-Dieu de la chapelle pour attendre commodément la fin de cette lecture.

Elle fut longue. Le jeune homme, l'une après l'autre, parcourut les lettres au papier jauni. Ses mains qui tenaient les minces feuillets tremblaient, et de temps à autre des spasmes nerveux le secouaient.

"Mâtin!" s'exclama Jolinot, qui l'observait avec jubilation. Ça lui fait encore plus d'effet qu'à l'autre? Y s'ra trop content de m'les donner, les cinquante mille!"

Parvenu enfin à la dernière ligne, François, trop convaincu, repéta le mince paquet. Vivement Jolinot le reprit en demandant:

"A présent, voulez-vous que nous causions? J'vous vous dire pourquoi j'ai vu."

— Je m'en doute, interrompit le jeune homme, dédaigneux. Vous allez me proposer de me vendre ces lettres et votre silence?"

— C'est plaisir de parler avec vous, on peut rien vous cacher! raille le misérable. J'vous com-

prends, d'ailleurs. C'est pas agréable, quand on s'croit comte, millionnaire, qu'on va s'marier avec un belle jeunesse qu'on aime, d'être plus qu'un pauvre diable sans l'sou.

— Combien? — coupa François, auquel la voix mielleuse et le sourire canaille donnaient la nausée.

L'autre se fit insinuant: "Parole, j'ai modéré. Mais l'vrai François s'rait pour sûr généreux si j'ai contais la vérité."

Il débita cet effronté mensonge avec un accent qui eût fait honneur à un acteur de profession.

Une seconde fois, François interrompit:

"Vous connaissez celui dont je tiens la place?"

— Pour sûr ricana Jolinot, et

Les relations récentes entre Acadiens du Sud, Acadiens du Nord et Canadiens français

Les origines acadiennes — La dispersion — Les reprises de contact — La chapelle de Grand-Pré — Le voyage de 1924 — Les Evangélines et la triomphale tournée de 1930 — Acadiens du Nord et Canadiens français en Louisiane, en 1931 — Le retour des Evangélines en 1936 — Coup d'oeil sur quelques émouvantes pages d'histoire

(Par le R. F. Antoine Bernard, C.S.V., professeur d'histoire acadienne à l'Université de Montréal)

Ce matin, à Lafayette, à la dernière séance du congrès franco-louisianais, sous la présidence de S. E. Mgr Jeannard, évêque de Lafayette, le R. F. Antoine Bernard, C.S.V., professeur d'histoire acadienne à l'Université de Montréal, a donné une causerie sur les relations récentes entre les Acadiens du Sud, les Acadiens du Nord et les Canadiens français. Avant son départ pour la Louisiane, notre distingué collaborateur a bien voulu nous remettre les notes sur lesquelles il devait établir sa causerie. On nous saura gré de les publier.

La confraternité, l'esprit de famille — je ne dis pas l'esprit de clan — semble l'une des marques caractéristiques de la race acadienne. C'est aux origines mêmes de l'ancienne Acadie qu'il faut aller chercher la raison profonde de cette étroite parenté d'esprit qui, proche instinctivement, et de plus en plus depuis quelques années, les divers groupements acadiens des Provinces Maritimes, de la province de Québec, de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane.

La grande majorité des Acadiens d'aujourd'hui, ceux qui s'appellent Leblanc, Landry, Thibodeau, Dugas, Aucoin, Comeau, Cormier, Robichaud, Trahan, Gaudet, Pitre, Melanson, Bourque, Caissy, Babin, Bellevue, Blanchard, Allain, Boudreau, Daigle, Bourgeois, Doucet, Gauthier, Guillet, Forest, Brousseau, Hébert, Girouard, Granger, Pellerin, Poirier, Richard, Savine, Theriault, Bernier, Arseneault, Benoit, Léger, Guindé, Gaillet, Martin, — tous ces noms répandus ici, au merveilleux pays des bayous, comme ils le sont sur les rives maritimes de la vieille Acadie et dans la vallée du Saint-Laurent, prolongent au cœur du vingtième siècle l'instinct de sympathie humaine, de tendresse française qui caractérisait les petits groupements acadiens de la baie Française, au temps lointain d'Aulnay, de Grandfontaine et de Lemoine d'Iberville.

Vers 1700, au lendemain des glorieuses randonnées de Pierre Lemoine d'Iberville du côté de l'Acadie, cette frêle colonie française, vieille de près d'un siècle, comptait à peine 1,500 âmes. Mais déjà, avec ses deux générations nées au pays, elle formait une entité ethnique distincte, par sa tournure d'esprit, du Français de France et même du Canadien de Québec et de Montréal. Sans doute, les uns et les autres puisaient dans une ascendance commune les qualités latines de bon sens et d'idéalisme, avec une double pointe d'ironie ou d'héroïsme, selon les circonstances; mais l'isolement complet des Acadiens, la lenteur des travaux d'assèchement des marais qui exigeaient l'effort commun du village, le grand silence vaporeux où se trouvait habituellement plongés ces paysans, entre la double verdure de la mer et de la forêt, les forces d'une puissante nature, s'ajoutant aux souvenirs de France, n'avaient pas tardé à distiller dans leurs âmes de Berrichons, de Poitevins ou de Tourangeaux, le fluide mystérieux de la mélancolie bretonne. Vers 1700, dans les villages acadiens de Port-Royal, de Grand-Pré et de Beaubassin, tout comme dans les landes du pays d'Arvoire, la démarche habituellement nerveuse du Français se fait plus lente, la chanson gauleuse elle-même se «mélancolise». L'incessante menace des dangereux voisins de Boston accentue encore cette disposition d'esprit; elle donne attitude défensive et méfiance; elle dépose dans son âme les germes d'une régression passive, d'un stoïcisme heureusement adouci par les consolations de la Foi religieuse.

La conquête anglaise de 1710, puis la brutale déportation de 1755, accentuent la nostalgie des souvenirs et le besoin de sympathie dans l'âme douloureuse de nos pères, les anciens Acadiens. On se comprend toujours mieux, dans la vie, quand on a pleuré ensemble. Les Acadiens dispersés se recherchent et se reconnaissent, par-dessus les mers et par-dessus les continents.

Suivit ensuite, pour nos aïeux, une longue et morne période de vie obscure aux catacombes, sur un point quelconque d'Amérique ou de France occidentale. Pendant près d'un siècle, le nom même d'Acadie s'éteignit sur les lèvres humides. Mais voilà que parut à Boston, en 1847, un poète intitulé *Evangéline*, oeuvre d'un professeur à l'Université Harvard qui s'appelle Henry Longfellow. Le peuple américain lit ce petit livre de 1400 vers hexamètres; et du premier coup, par un sûr instinct, il le place à la hauteur des chefs-d'oeuvre. *Evangéline*, la dolente fiancée de Gabriel Lajeunesse, entre pour y rester sur la scène de la littérature universelle. Et avec *Evangéline*, toute l'histoire de l'Acadie martyre, vivante encore dans l'âme de ses fils, pénètre dans le domaine des deux littératures française et anglaise. M. Georges Goyau exagérément, il y a quelques années, des relations entre les Acadiens de la Louisiane et leurs frères français du Canada. Voici quelques détails sur les origines de ce mouvement de fraternelle sympathie fondée sur le traditionnel esprit de famille du peuple acadien.

Je crois dire l'exacte vérité en affirmant que la création d'une chapelle-souvenir à Grand-Pré, au cœur de l'ancienne Acadie, fut le point de départ du mouvement de renaissance acadienne qui se manifeste depuis une quinzaine d'années, en Louisiane comme dans les Provinces Maritimes. Vous la connaissez au moins par l'image cette chapelle-souvenir à toit pointu, érigée sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Charles, où furent enfermés, en septembre 1755, 418 Acadiens de la région de Grand-Pré. Un patriotisme fervent fit surgir d'un sol consacré par la souffrance et les larmes. Elle fut solennellement bénie en 1922, par le premier évêque acadien en Acadie, Mgr Leblanc. Le 16 août 1922, l'Abbe Maris Stella, chant national des Acadiens monta pour la première fois vers la voûte d'un petit temple qui unit le présent au passé, qui mêle aux tristes souvenirs de la déportation les consolants espoirs d'aujourd'hui. Devant cette chapelle-souvenir se dressa la figure immortelle, la pure héroïne de Longfellow, la jeune Evangéline s'acheminant vers l'exil, le visage tourné vers son bonheur d'hier, vers une fête de fiançailles qui n'aura jamais de lendemain.

Depuis quinze ans, la chapelle-souvenir de Grand-Pré est devenue pour les Acadiens, pour tous les Français d'Amérique, un but de pèlerinage national, un foyer de patriotisme dont le «Livre d'Or» s'enrichit annuellement de milliers de signatures. Les grands et les humbles s'y sont coudoyés dans des circonstances mémorables. A l'occasion de congrès acadiens ou de voyages du souvenir, ce fut cette étoile du Nord, brillante de l'éclat emprunté aux vertus d'une race, qui guida les Acadiens de Louisiane dans leur premier voyage à la recherche du passé perdu.

L'un des principaux ouvriers de la chapelle-souvenir de Grand-Pré, le Père André Cormier (Acadien de vieille roche né à Memramcook), fit une visite en Louisiane en 1924. Accompagné de M. le juge Aubin Arsenault, ancien premier ministre de l'île du Prince-Edouard, le Père Cormier, malgré ses soixante-dix ans, prêcha aux Acadiens de la région de Grand-Pré, de la presse de renouer des relations avec leurs frères de la vieille Acadie. Son appel fut entendu, surtout par quelques chefs qui devaient, moins de six ans après, inaugurer triomphalement la série des «retours d'Evangéline».

L'un de ces chefs, M. Dudley Leblanc, vint prendre un premier contact avec le groupe acadien de Montréal, au mois d'août 1929. Ce n'est pas sans quelque orgueil que le note ce fait historique: L'idée du premier «retour d'Evangéline» fut discutée à Montréal, au cours de visites familiales faites par M. Leblanc à ses frères acadiens de la métropole canadienne.

Ce qui suivit, tout le savent et s'en réjouissent. Dès 1930, le rapprochement se fit entre Acadiens du Nord et Acadiens du Sud, grâce à un voyage accompli par ces derniers vers la terre ancestrale, vers l'étoile de la chapelle de Grand-Pré. Le 6 août 1930, une lettre adressée par Son Excellence Monseigneur Jeannard, évêque de Lafayette, à M. l'abbé Chasson, curé de Mamou, débuta ainsi: «C'est avec le plus grand plaisir que je vous accorde la permission, comme pèlerinage acadien, d'accompagner le pèlerinage qui s'organise en ce moment pour aller assister aux grandes fêtes de Grand-Pré, le 20 août.

«Je ne puis qu'admirer et louer le courage et l'initiative de l'organisateur et président de l'Association des Acadiens de la Louisiane, M. Dudley Leblanc, qui s'est mis à la tête de ce beau mouvement, — courage et initiative qui méritent le succès splendide qui a jusqu'à présent couronné ses efforts. Je suis heureux aussi d'apprendre que plusieurs autres pères du diocèse de Lafayette se proposent de prendre part à ce pèlerinage.

«Ce n'est pas sans une vive émotion que nous venons partir pour Grand-Pré, notre petit groupe d'Acadiens qui vont renouveler les liens qui rattachent notre beau pays d'Evangéline à la vieille Acadie, si pleine de douloureux et de beaux temps douloureux souvenirs pour nous. Ce pèlerinage aura sans doute pour effet, comme il a pour but, de rapprocher nos Acadiens de la Louisiane de ceux du pays de leurs ancêtres; de les faire se mieux connaître mutuellement; de créer un nouvel intérêt dans leur glorieuse histoire et surtout dans l'épisode du Grand-Dérangement qui inspira notre plus grand poète à immortaliser ce petit peuple qui ne veut pas mourir. L'hommage qu'ils vont rendre là-bas à l'héroïque courage chrétien de leurs ancêtres qui ont tout sacrifié pour conserver leur foi catholique, fortifiera en eux l'esprit religieux, et ils reviendront parmi nous pour affermir ce même esprit parmi leurs frères et sœurs de la Louisiane».

Favorisés d'un tel message, les vingt-cinq *Evangélines* et les dix *Gabriels* de la Louisiane, accompagnés de quatre pères, partirent, le 13 août 1930. A Washington, le président Hoover leur fit le plus haut honneur de la Maison Blanche. Les villes de New-York, Boston, Waltham, les acclamèrent, et leur passage en Acadie, depuis Yarmouth jusqu'à Moncton et Campbellton, fut une marche triomphale, une longue fête acadienne et française.

A Grand-Pré, le 20 août 1930, au tour des vingt-cinq *Evangélines* de Louisiane revêtues du costume ancien: robe bleue, corsage noir, blanche coiffe normande et tablier blanc, plus de 5,000 Acadiens se réunirent pour commémorer le cent soixante-quinzième anniversaire du Grand-Dérangement. Cette

fête grandiose se déroula sous la direction de M. le juge Arthur Leblanc, président de la Société nationale de l'Assomption, en présence du lieutenant-gouverneur et du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, de représentants officiels des gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis et du Canada, avec les concours de nombreux délégués acadiens venus de la province de Québec et de la Nouvelle-Angleterre. On profita de la circonstance pour inaugurer, dans l'église-souvenir de Grand-Pré, un musée historique où revivent les objets familiers, les costumes, les traditions de l'ancienne Acadie.

Les *Evangélines* de Louisiane passeront de la terre ancestrale d'Acadie aux rives du Saint-Laurent. La ville de Québec les félicita cordialement, et Montréal les combla d'attentions: promenades historiques, y compris une visite au groupe acadien du comté de Montcalm, réceptions officielles à l'archevêché, à l'hôtel de ville, au consulat français et à l'église Notre-Dame, banquet, soirée d'adieu au parc LaFontaine... Bref, cette tournée de quarante Louisianais d'ascendance française fournit à l'histoire des Français d'Amérique une page de courtoisie, elle imprima un nouvel élan au mouvement de renaissance dans les paroisses acadiennes des Provinces Maritimes. La semaine du 17 au 24 août 1930 fut proclamée, dans cette région, «semaine de français» surtout destinée à ranimer l'usage courant de la langue française dans les relations sociales ou commerciales.

Plus heureux que moi, un rédacteur du journal *Evangéline* de Moncton, M. Alfred Roy, assista aux fêtes acadiennes de Grand-Pré, le 20 août 1930. Voici quelques impressions dont il fit part aux lecteurs de l'*Evangéline*: «Evangéline est revenue au pays de ses pères. Elle est assise sur la même pierre que la mère d'Evangéline, elle s'est mêlée à la foule acadienne qui l'a reconnue pour sienne, qui l'a fêlée, choyée! Elle s'est agenouillée au pied de la croix qui marque le lieu d'où sont partis les parias de 1755, elle a retrouvé tout naturellement le même geste que faisaient ses pères lorsque eux aussi priaient pour leurs morts. De ses lèvres sont tombés les mêmes mots, les mêmes accents qu'avaient connus Gabriel, Basile, Benoît, tous les habitants de l'ancienne Grand-Pré. Elle est revenue avec le même costume pittoresque et la même coiffe blanche et jolies, et nous a montré avec quelle grâce et avec quel orgueil elle se prêtait trop volontiers aux artistes, mais elle est apparue avec un sourire plein de vie exubérante. Car Evangéline est bien vivante et ce qu'il y a de beau chez elle, c'est qu'elle entend ne pas mourir! Ce sourire qui lui conquiert les foules aujourd'hui, elle a su le conserver constamment, même aux jours de tempête, de souffrances et d'angoisses. Ce sourire, c'est sa grâce, c'est aussi sa force...»

Et M. Roy poursuit son article en racontant cette «chose prodigieuse» que fut le premier «retour d'Evangéline» au pays de ses pères, dans les bras de frères et de sœurs dont la joie ne pouvait s'exprimer autrement que par les larmes. Après le passage des Louisianais à Montréal, un autre journaliste tout dévoué à la cause du français en Amérique, M. Omer Héroux, écrivait dans le *Devoir*: «Nous n'avons pas le goût des prophéties; mais après les quelques douze heures que nous venons de passer en compagnie des Acadiens de la Louisiane, nous nous croyons le droit de répéter que leur passage chez nous commença dans la vieille Acadie peut être le prélude et l'amorce de grandes choses.

«Nous ne disons pas que l'on verra tout de suite des résultats considérables; mais quelque chose est fait déjà, dont nous n'apercevons probablement pas aujourd'hui toute la réelle grandeur et qui sera le principe d'actions fécondes.»

M. Héroux ne se trompait pas. Dès 1931, à peine un an après le voyage initial des Louisianais, un premier résultat tangible de ce pèlerinage fut l'installation à Ville-Platte, au cœur de la Louisiane acadienne, de cinq religieuses acadiennes de la congrégation Notre-Dame du Sacré-Coeur, parties de leur maison-mère de Memramcook, dans la vieille Acadie, à l'appel de S. E. Mgr l'évêque de Lafayette. Depuis six ans, des enfants acadiens de la Louisiane reçoivent une éducation à base française, parce que des chefs à l'âme grande concurrent et exécutèrent le rapprochement de 1930, et parce qu'une communauté religieuse aux vues non moins larges, au cœur non moins généreux, accepta les sacrifices d'une lointaine fondation. Puisse ce noble exemple susciter d'autres initiatives en éveillant à l'action d'autres religieux dévouements!

La fondation du couvent acadien de Ville-Platte avait été précédée, en 1931, d'un mémorable voyage canado-acadien en Louisiane. Les premières ombres de l'éclipse économique qui atteignit alors le monde, les débuts de la crise — puisqu'il faut l'appeler par son nom — n'empêchèrent pas l'organisation et le plein succès d'un double voyage d'amitié française vers le pays des bayous. Pendant que M. Omer Héroux, M. Napoléon Lafortune et les voyageurs du *Devoir* prenaient, à Montréal, la route de Chicago et de Mississippi, un groupe de vingt-quatre *Evangélines* de la vieille Acadie, accompagnées par M. le juge Leblanc, par M. Alfred Roy et quelques

prêtres des Provinces Maritimes, quittèrent Moncton pour Boston le 12 avril 1931. Le lendemain, ces pèlerins visitèrent, à Cambridge, la «maison de Longfellow» où les reçut l'unique fille survivante du poète, Madame Annie Longfellow-Thorpe. Les deux groupes acadien et canadien, réunis à la Nouvelle-Orléans, furent fêtés à qui mieux mieux, pendant dix jours, par les paroisses de la Louisiane acadienne. Parmi tant de réceptions pour lesquelles le mot «enthousiasme» semble trop banal, il convient de rappeler le dévoilement d'une statue d'Evangéline à Saint-Martinville, le dimanche 19 avril. Depuis six ans, l'âme souvent envieux le sort des heureux voyageurs du Nord qui furent témoins de la découverte d'une nouvelle Acadie aux confins du golfe du Mexique... Et je remercie aujourd'hui l'indulgent Providence qui m'y conduisit à mon tour.

De retour à son bureau de l'Evangéline, à Moncton, M. Alfred Roy raconta à la vieille Acadie sa merveilleuse odyssée et conclut ainsi: «Ce qui nous a le plus frappé chez ce peuple acadien de la Louisiane, c'est l'extraordinaire survivance du sentiment français, le respect, le culte que l'on conserve toujours pour les souvenirs de notre histoire commune, l'affection profonde que l'on a gardée, après un exil de soixante-quinze ans de séparation, pour les frères du Nord. Nous avons vu de nombreuses manifestations d'enthousiasme, d'admiration, d'attachement; nous les avons vus produire de prodigieuses explosions d'enthousiasme et d'émotion. C'est à eux que les humbles pèlerins de ces jours derniers, qui n'avaient d'autre mérite que d'incarner aux yeux du peuple louisianais les vieux souvenirs d'une commune souffrance et d'une commune origine, c'est à eux, dis-je, que ces humbles pèlerins doivent toute cette série de réceptions triomphales que n'a probablement connue aucun prince et qui les accueillit là-bas, dans chaque village traversé.»

M. Roy rappelle quelques détails de la fête à Morgan City, Berwick, Rayne, Houma, Napoléonville, Thibodaux, Franklin, Jeanerette, Abbeville, Opelousas, Cécilia, Léonville, Arnaudville, Mamou, Broussard, Pont-Breaux, Ville-Platte, Lafayette, Carencro, St-Martinville, et il ajoute: «Attribuez, si vous voulez, toutes ces démonstrations, ce délire et cet enthousiasme à une crise sentimentale. Soit. Mais lorsque le sentiment atteint à cette profondeur et à cette intensité, lorsqu'il peut remuer les foules et tout un peuple à ce point, avouez qu'il devient une force que l'on ne saurait nier et dont on peut attendre quelque chose d'utile et de bon, et qu'il constitue pour un peuple un enrichissement et une beauté morale considérables.»

A lire ainsi M. Alfred Roy, Acadien de la vieille Acadie exprimant fidèlement la pensée de son peuple, qui ne se rappellerait avec joie et fierté quelques lignes naguère placées par M. Gabriel Harnoux au début de son *Introduction générale à l'Histoire de la Nation française*: «Il n'y a d'histoire que du moral. Les conquêtes matérielles ne sont, bien entendu, que l'instrument, le moyen. Le résultat, c'est la pénétration des âmes.» A ce compte, l'oeuvre accomplie en Louisiane par les Cavaliers de la Salle, les Bienville, les Rigaud de Vaudreuil et tant d'obscurs pionniers de la foi catholique et de la civilisation latine, l'oeuvre française en un mot, n'est-elle pas depuis deux cent cinquante ans au pays des bayous, une flamme du souvenir et du bon sens, entretenue, entretenue par la main d'une héroïne inconnue, je veux dire: la mère acadienne à son foyer et près du berceau de son enfant.

La découverte d'une Louisiane française par les Acadiens du Nord, en 1931, fournit l'occasion d'un rapprochement plus marqué entre Canadiens et Acadiens. Les voyageurs de la vieille Acadie rentrèrent chez eux en passant par Chicago et Montréal. Ils furent reçus dans cette dernière ville, le 26 avril, par les autorités civiles et religieuses, avec toutes les marques de la plus fraternelle affection. Pour clore cette petite étude des relations récentes du Canada avec la Louisiane, vous parlerai de Mesdames et Messieurs, de la triomphale randonnée accomplie l'été dernier, au mois d'août 1936 — par un groupe de cinquante-sept jeunes Acadiennes de Louisiane conduites par M. Dudley Leblanc et par M. l'abbé Lachapelle, curé de Léonville. Il est encore tout frais à notre mémoire, ce merveilleux voyage, avec ses scènes inoubliables de foi religieuse et d'attachement au souvenir français! Celles qui l'effectuèrent, avec tant de dignité et tant de grâce, sont tout près de nous, ici, dans cette terre promise aux anciens Acadiens errants, sur ce sol heureux où les hommes et les chènes poussent droits et forts! Les «Evangélines» de 1936 et leurs compagnons de voyage voudront bien accepter, encore une fois, l'hommage reconnaissant de leurs frères du Nord, en particulier des Acadiens de la vieille Acadie, au souvenir des fêtes de Grand-Pré, de Moncton, de Sainte-Anne de Beauré, de l'hôtel de ville de Montréal, du restaurant Kerhu et de la table du vénéré Monseigneur Richard à Verdun!

«Les arbres qui s'enfoncent profondément dans le sol sont ceux qui montent haut», disait Mistral, le poète qui a ressuscité sa Provence. Chers frères acadiens de la Louisiane, je vous laisse, comme mot de la fin, cette réconfortante pensée de l'auteur du *Mireille*. Restons attachés par toutes les racines de notre âme à notre noble passé français. Conservons comme un trésor, dans notre langue française, nos traditions françaises, notre sens de la confraternité chrétienne et française! Ainsi, de plus en plus, notre âme grandira et s'embellira comme un chêne de Louisiane qui s'épanouit dans l'azur!

Antoine BERNARD, Clerc de Saint-Viateur, Acadien de la vieille Acadie, Prof. à l'Université de Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du «Devoir», 430 Notre-Dame, est, Montréal.

A la radio

Causeries agricoles

M. Bona Dussault inaugure la série des mercredis soirs — Instruire et informer sans ennuyer

Québec, 1er. — Hier soir, aux postes de Radio-Canada, M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, a inauguré la série des 52 émissions radiophoniques hebdomadaires organisées par le ministère provincial de l'Agriculture et qui se poursuivront tous les mercredis soirs.

Après avoir signalé les services que rend la radio à la classe des travailleurs du sol, comme aux autres classes de la société, M. Dussault indique qu'un autre argument a décidé le ministère de l'Agriculture à recourir à la radio, c'est le nombre de plus en plus grand de citoyens qui s'intéressent maintenant aux choses de l'agriculture. «Nous ferons, dit-il, d'une pierre deux coups en parlant de science agricole aux agriculteurs et en faisant connaître aux citoyens les nombreux problèmes ruraux».

Voici maintenant le texte de M. Dussault:

Quinze minutes. Il n'est que juste de définir maintenant quelles seront la nature et la forme de ces courts entretiens qui viendront par la voie des airs. J'ai dit: courts, je devrais dire précis. Nos émissions en effet ne seront que de quinze minutes par semaine, chaque mercredi à 8 heures. Ce sera donc très vite passé. C'est dire qu'il faut tout mettre en oeuvre pour rendre profitables ces précieuses minutes. Aussi le directeur de ces programmes, M. Armand Létourneau, va-t-il faire tout le possible pour que ce quart d'heure soit chargé de substance et d'intérêt. Là encore nous ferons porter les coups. Chaque entretient visera à des fins exclusivement pratiques. Tout ce qui n'est pas susceptible d'apporter un enseignement directement assimilable sera mis de côté. Actualité et efficacité: tel sera le mot d'ordre.

Instruire et informer

Instruire est donc avant tout le but que nous nous proposons d'atteindre en communiquant chaque semaine avec vous par l'intermédiaire magique de la radio.

Instruire et aussi informer, car nous projetons d'enrichir ces petits entretiens de tout ce qui peut guider le cultivateur dans l'exercice de son métier. C'est ainsi, par exemple, que nous ferons lire chaque semaine les prix des principaux produits agricoles — chose reconvenue aujourd'hui indispensable. (Le mercredi nous a paru le jour idéal pour cette fin). Et qui n'est pas friand de nouvelles? Nous sommes dans le siècle de l'information rapide. Nous vous ferons donc part de certaines nouvelles groupées et résumées. Il ne se passe pratiquement pas de mois sans qu'il soit nécessaire de porter à la connaissance du public agricole un avis administratif, un règlement, une circulaire. Tout cela vous sera commenté le mercredi soir. Vous tenir au courant, tel sera un de nos objectifs.

Sans ennuyer

J'ai dit: instruire et informer. J'ajouterais instruire sans ennuyer. 52 lectures diffusées à la radio deviendraient peut-être fastidieuses à la longue. C'est pourquoi on imaginera une formule nouvelle — du moins nouvelle dans l'enseignement agricole. Nous voulons parler ici de l'interview parlée, du dialogue, voire de la savante, toutes formes de vulgarisation qui remplacent avantageusement la conférence proprement dite. Tout peut être traité de manière vivante et originale. Des petits débats peuvent être institués entre les élèves de nos différentes écoles d'agriculture. Des cultivateurs reconnus excellents en un point donné de la pratique agricole de temps à autre invités à résumer leurs expériences. De leur bouche on recueillera à l'occasion un enseignement particulièrement précieux parce qu'il aura été vécu. Cette initiative nous sera facilitée du fait que nous pourrions irradier de 5 postes différents répartis dans la province. Tour à tour les fonctionnaires de notre ministère défileront devant le microphone, nous tant pour nous dire ce qu'ils font, que pour indiquer aux cultivateurs comment s'y prendre pour tirer parti de ses avantages mis à leur disposition. Ici encore tout sera direct, pratique et concret. Notre petite gazette agricole, si on peut l'appeler ainsi, visera à apprendre beaucoup de choses en peu de mots. Beaucoup de gain, peu de balle, telle sera notre devise.

Le crédit agricole

Cela dit, nous commenterons longuement, chaque fois qu'il y aura lieu, les décrets administratifs et les lois qui intéressent l'agriculture. Un agriculteur qui veut réussir se doit de les connaître mieux que par ouï-dire. C'est son intérêt et son devoir. Il faut, par exemple, que tous connaissent à fond les clauses de cette grande loi qu'est celle du crédit agricole provincial. Je dis grande loi avec fierté. Une somme de quinze millions est déjà votée à cette fin et des chèques pour un montant de cent mille piastres partiront ces jours-ci. Monsieur le notaire Poirier, président de l'Office du Crédit agricole, viendra bientôt ici même à la radio vous en parler. Il expliquera les principaux détails de cette mesure législative, la plus importante qui ait été votée depuis longtemps dans notre province à l'avantage de la classe agricole.

Le crédit agricole

Cela dit, nous commenterons longuement, chaque fois qu'il y aura lieu, les décrets administratifs et les lois qui intéressent l'agriculture. Un agriculteur qui veut réussir se doit de les connaître mieux que par ouï-dire. C'est son intérêt et son devoir. Il faut, par exemple, que tous connaissent à fond les clauses de cette grande loi qu'est celle du crédit agricole provincial. Je dis grande loi avec fierté. Une somme de quinze millions est déjà votée à cette fin et des chèques pour un montant de cent mille piastres partiront ces jours-ci. Monsieur le notaire Poirier, président de l'Office du Crédit agricole, viendra bientôt ici même à la radio vous en parler. Il expliquera les principaux détails de cette mesure législative, la plus importante qui ait été votée depuis longtemps dans notre province à l'avantage de la classe agricole.

Les étalons

Depuis des années, on faisait observer que la loi de la classification des étalons était trop rigide pour les circonstances. Nous avons recueilli là-dessus l'opinion d'un grand nombre d'éleveurs et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait assouplir, adoucir cette loi, si l'on peut dire. C'est ce qui a été fait à la suite d'un arrêté en conseil en date du 9 mars, arrêté en vertu duquel les étalons croisés jusqu'au 1er janvier 1937, et les chevaux aptes à la reproduction par les médecins vétérinaires président à la classification des reproducteurs chevaux, seront désormais pourvus d'un permis de monte. Il est entendu, toutefois, que seuls les étalons croisés susceptibles d'être choisis comme reproducteurs devront subir l'inspection réglementaire qui portera principalement sur la conformation, l'état de santé qui devra être irréprochable. De plus, ces sujets devront être exempts de toutes tares héréditaires. Nous avons pris cette décision afin d'accommoder principalement les districts de la province où le nombre des reproducteurs pur sang est encore insuffisant. Nous avons la certitude que cet accommodement augmentera le nombre des étalons, parlant l'élevage du cheval qui s'impose chez nous afin de mettre un terme à l'importation venue des autres provinces.

7,241 aides-fermiers

Au cours de l'hiver qui vient de se terminer, le ministère de l'Agriculture a placé 7,241 aides-fermiers. Le ministère fédéral du Travail nous a donné son appui généreux en soldant lui-même la moitié des dépenses encourues à cette fin.

La loi avait un double but: secourir les chômeurs de la ville et de la campagne tout en fournissant aux cultivateurs la main-d'oeuvre dont ils avaient besoin. Cette allocation mensuelle de \$7.50 ne permet pas à un employé de ferme de vivre dans l'aisance et nous le savons très bien. Mais un peu d'argent donné à bon escient est parfois un petit moyen d'arriver à une grande fin. Si ce «coup de main» donné à plus de 7,000 aides-cultivateurs a gardé les uns à la campagne et incité les autres à y retourner, nous avons fait un bon placement. Le succès de cette initiative est attribuable dans une grande part à la collaboration de nos cultivateurs.

Nous vous demandons instamment, cultivateurs, d'aider l'Etat à enrayer le chômage en gardant ces chômeurs à votre emploi pendant les mois de printemps, d'été et d'automne.

Vous le voyez, les nouvelles d'actualité ne manquent pas.

Du pain sur la planche

Dans chacun des services du Ministère, de nouveaux plans d'action seront bientôt mis à exécution et si on nous permet l'emploi d'un cliché: il y a beaucoup de pain sur la planche. C'est vous dire que nous aurons énormément de choses à vous communiquer. D'ici un an, vous êtes donc tous invités, fermiers comme cultivateurs, jeunes comme vieux, à nous prêter votre bonne volonté et des oreilles attentives, tous les mercredis soirs, à huit heures précises, aux postes de Radio-Canada. Ne laissez pas passer aucune émission sans vous informer de ce qui a été dit. Je vous invite donc encore une fois à être tous aux écoutes chaque mercredi soir à 8 h. aux postes du réseau provincial de Radio-Canada.

THE "SALADA" Orange Pekoe

Les étalons

Depuis des années, on faisait observer que la loi de la classification des étalons était trop rigide pour les circonstances. Nous avons recueilli là-dessus l'opinion d'un grand nombre d'éleveurs et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait assouplir, adoucir cette loi, si l'on peut dire. C'est ce qui a été fait à la suite d'un arrêté en conseil en date du 9 mars, arrêté en vertu duquel les étalons croisés jusqu'au 1er janvier 1937, et les chevaux aptes à la reproduction par les médecins vétérinaires président à la classification des reproducteurs chevaux, seront désormais pourvus d'un permis de monte. Il est entendu, toutefois, que seuls les étalons croisés susceptibles d'être choisis comme reproducteurs devront subir l'inspection réglementaire qui portera principalement sur la conformation, l'état de santé qui devra être irréprochable. De plus, ces sujets devront être exempts de toutes tares héréditaires. Nous avons pris cette décision afin d'accommoder principalement les districts de la province où le nombre des reproducteurs pur sang est encore insuffisant. Nous avons la certitude que cet accommodement augmentera le nombre des étalons, parlant l'élevage du cheval qui s'impose chez nous afin de mettre un terme à l'importation venue des autres provinces.

7,241 aides-fermiers

Au cours de l'hiver qui vient de se terminer, le ministère de l'Agriculture a placé 7,241 aides-fermiers. Le ministère fédéral du Travail nous a donné son appui généreux en soldant lui-même la moitié des dépenses encourues à cette fin.

Du pain sur la planche

Dans chacun des services du Ministère, de nouveaux plans d'action seront bientôt mis à exécution et si on nous permet l'emploi d'un cliché: il y a beaucoup de pain sur la planche. C'est vous dire que nous aurons énormément de choses à vous communiquer. D'ici un an, vous êtes donc tous invités, fermiers comme cultivateurs, jeunes comme vieux, à nous prêter votre bonne volonté et des oreilles attentives, tous les mercredis soirs, à huit heures précises, aux postes de Radio-Canada. Ne laissez pas passer aucune émission sans vous informer de ce qui a été dit. Je vous invite donc encore une fois à être tous aux écoutes chaque mercredi soir à 8 h. aux postes du réseau provincial de Radio-Canada.

Décès de Paul Moquin, étudiant en médecine

Nous apprenons la mort de M. Paul Moquin, âgé de 23 ans, survenue ces jours derniers à l'Hôpital Notre-Dame. Le défunt était élève de la seconde année de médecine de l'Université de Montréal.

Le défunt était le fils de Casimir Moquin et de Valérie Raymond, de Chamby-Bassin. Outre ses parents, il laisse dans le deuil cinq frères et trois sœurs. M. Moquin avait fait ses études classiques à l'Assomption. Ses funérailles auront lieu vendredi à Chamby-Bassin.

Pour Nazareth

Ce soir, jeudi, à 8 h., aura lieu à la salle LaFontaine, 480 est, St-Hubert, une soirée récréative au profit des aveugles, sous la présidence de Son Honneur le Maire de Montréal. Il y aura partie de cartes, bingo, concert. De nombreux et magnifiques cadeaux seront en jeu du bingo ou distribués, tels: des tickets électriques, une fine lingerie, des travaux de fantaisie.

Le programme musical sera exécuté par des artistes de Nazareth: MM. Arthur Prune, Maurice Sanscartier, Pierre Veau, Mlle Germaine Picard, Lorette Delorme, Irène Côté.

Le résultat du concours de charité au bénéfice des ouvriers aveugles sera donné au cours la soirée.

Les Anciens de Nazareth, organisateurs de cette soirée, comptent sur la présence des bienfaiteurs, amis des aveugles pour en assurer le succès.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut Nazareth, 4, chemin Reine-Marie. Téléphone: Elwood 7325.

On est prié d'apporter cartes compteurs. (Com)

VOYAGE POPULAIRE DU "DEVOIR"

EXPOSITION DE PARIS

et tournée avec escorte

FRANCE - ITALIE - SUISSE

LAFAYETTE

De QUEBEC et MONTREAL — 1er septembre 1937

Voyage de 47 jours dont 30 en Europe — Huit à Paris: excursion Versailles et Malmaison — 1/2 tarif à l'Exposition — Genève, Chamoni: les Alpes au Grand-St-Bernard en autocar — Milan, Venise, Florence, Rome (4 jours) — Gênes, Nice: les Corniches, Monte-Carlo, etc. et la Côte d'Azur en autocar — Marseille, Avignon — Hébergement à 2, excellents hôtels, visites partout avec guides, tous transport, taxes, pourboires, par personne:

Classe cabine \$525. Classe touriste \$435. 3ème classe \$375

● NOMBREUSES VARIANTES par voie de Lourdes, Lisieux, Bruxelles, Londres ou retour par la Méditerranée. Prolongation à Paris à prix d'automne.

S'inscrire tôt avant l'affluence

Le projet de bill de Montréal

Les échevins taillent largement dans les clauses imposant de nouvelles taxes ou augmentant les taxes existantes

La Commission de législation du conseil municipal a continué hier après-midi, sous la présidence de M. l'échevin Omer Côté, l'étude du projet de bill de Montréal soumis par le comité exécutif. Les échevins ont largement taillé dans les clauses pour imposer de nouvelles taxes ou augmenter des taxes existantes. Nous nous bornerons à donner une analyse de ce qui a été adopté. Il s'agit dans tous les cas de demander seulement des pouvoirs à Québec.

Un article à l'effet d'imposer une taxe aux "jobbers" a été ajourné pour nouvelle rédaction.

Colporteurs

Après un long débat on adopte une clause à l'effet d'imposer aux colporteurs qui travaillent avec une ou des voitures automobiles ou hippomobiles une taxe additionnelle de \$50 par voiture; et de même aux marchands de fruits et légumes, une taxe additionnelle de \$50 par voiture.

On porte à \$500 le maximum de la taxe sur les magasins temporaires; le maximum est aujourd'hui de \$300.

On adopte ensuite une clause pour exempter les Caisses populaires de la licence imposée aux prêteurs d'argent; puis une clause pour que la taxe sur les compagnies d'assurance-incendie atteigne aussi les assureurs Lloyds ou tout autre assureur du même genre.

Cafés

Après rejet du projet d'augmenter les taxes sur les banques, on adopte un nouveau maximum pour la taxe sur les cafés-concerts, cafés-chantants ou cafés-dansants; le maximum actuel de \$200 est porté à \$1,000; mais cette augmentation du maximum ne s'applique pas aux clubs pour lesquels le maximum reste à \$200.

On suspend pour étude ultérieure la clause qui concerne l'augmentation du maximum de la taxe imposable aux courtiers.

Photographies

A l'article qui concerne la taxe sur ceux qui sollicitent ou prennent des commandes pour photographie, dans un autre endroit qu'une place d'affaires inscrite au rôle de perception des taxes, on ajoute que la taxe s'appliquera à ce qui fait le commerce pour son compte ou à titre d'employé ou d'employée.

Prêteurs d'argent

On précise ensuite comme suit la clause qui concerne les prêteurs d'argent (la partie nouvelle de l'article est en italiques).

"Une taxe annuelle de mille dollars (\$1,000.00) sur toute personne, société, compagnie, ou corporation faisant des prêts d'argent sur la garantie de biens meubles ou de salaires et exigeant plus de dix pour cent par an de la somme prêtée, dans chaque cas, pour intérêt et tous autres frais, charges ou commission en rapport avec tel prêt."

On adopte la clause suivante qui a une portée très étendue: "Nonobstant toute disposition contraire, une taxe spéciale annuelle ne devant pas excéder cinquante dollars sur toute personne ne résidant pas dans la province et qui vient travailler dans le port de Montréal comme débardeur ou à quelque autre titre que ce soit (...);"

Les bazars

On modifie ensuite comme suit la taxe sur les bazars; il s'agit d'atteindre les bazars qui vendent des articles de plus de 15 cents:

"Une taxe annuelle sur toute personne, société, compagnie ou corporation exploitant un nombre de magasins de 5, 10 et 15 cents et plus ("bazars") cette taxe ne devant pas excéder:

10 Cent dollars sur chacun des cinq premiers établissements;

20 Deux cents dollars sur chaque établissement au-dessus du cinquième jusqu'au dixième inclusivement;

30 Trois cents dollars sur chaque établissement au-dessus du dixième."

Dégoisseurs

On adopte ensuite la clause suivante sur les chaînes d'établissements de dégoissage; cette clause est dans le bill à la demande des dé-

graisseurs qui se plaignent de la concurrence d'une nouvelle chaîne: Une taxe annuelle spéciale sur toute personne, société, compagnie ou corporation exploitant plus d'un magasin ou établissement et qui, pour elle-même ou pour d'autres, par l'un ou plusieurs de plusieurs moyens suivants: sollicitation directe ou par voie d'annonce, réception, transport, livraison ou livraison de l'un ou plusieurs de plusieurs des articles suivants: du tinge, des parures, des effets personnels, des complets, des articles en tout ou en partie en fourrures, ou autres articles de tous genres destinés à l'une ou plusieurs des opérations suivantes: le blanchissage, le repassage, le dégraisage, le nettoyage à sec ou par tout autre procédé, la réparation, l'entretien ou l'entreposage, cette taxe ne devant pas excéder:

10 Cent cinquante dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du premier jusqu'au cinquième inclusivement;

20 Trois cents dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du cinquième jusqu'au dixième inclusivement;

30 Quatre cents cinquante dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du dixième jusqu'au quinzième inclusivement;

40 Six cents dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du quinzième jusqu'au vingtième inclusivement;

50 Huit cents dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du vingtième jusqu'au vingt-cinquième inclusivement; et

60 Mille dollars sur chaque magasin ou établissement en sus du vingt-cinquième."

Vermine

On adopte la clause suivante sur les exterminateurs de vermine:

Une taxe spéciale annuelle de cinquante dollars sur toute personne exerçant le commerce de l'extermination de la vermine, au moyen de matières ou substances propres à cette fin, et une taxe spéciale annuelle n'excédant pas dix dollars sur tout exterminateur et n'excédant pas cinq dollars sur tout compagnon-exterminateur de vermine.

Camions

On adopte la clause suivante sur les camions qui font le transport de l'huile:

Une taxe annuelle n'excédant pas cinquante dollars sur tout camion automobile ou hippomobile pour le transport de l'essence ou de l'huile.

On biffe une longue clause pour taxer les camions lourds selon leur poids.

Parmi plusieurs clauses qu'on rejette on adopte les deux suivantes:

Une taxe spéciale annuelle d'un cent le pied carré de tout terrain privé servant au stationnement des automobiles, moyennant rémunération, cette taxe ne devant, en aucun cas, être de moins de dix dollars, ni de plus de deux cent cinquante dollars.

Une taxe spéciale annuelle ne devant pas excéder deux cents dollars sur tout établissement de massage.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Puis le conseil s'ajourne à ce matin.

Le Congrès de la Langue française

Le comité d'honneur montréalais — Le travail des comités paroissiaux

Le secrétaire du comité montréalais d'organisation du deuxième Congrès de la Langue française au Canada, M. Joseph Dansereau, et le chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Alphonse Gauthier, ont réuni hier les journalistes au Cercle Universitaire pour prendre contact avec eux et s'assurer leur collaboration pour la campagne de publicité qui sera bientôt lancée en faveur du congrès.

Ils leur ont tout d'abord communiqué la liste des membres du comité d'honneur de Montréal du congrès: S. Exc. Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, président du comité d'honneur; M. Adhemar Raynault, maire de Montréal; M. René Turck, consul général de France au Canada; le représentant de la Belgique: M. Gaspar Jaccard, consul général de Suisse au Canada; S. Exc. Mgr Deschamps, évêque de Thémess, auxiliaire de Montréal; M. A. Eustace Morgan, principal et vice-chancelier de l'Université McGill; M. Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal; Mme Alfred Thibodeau, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste; M. J.-Ernest Laforte, président général de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal; Victor Doré, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; M. Ovide Taillefer, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

M. Joseph Dansereau a souligné le rôle que joue la Société Saint-Jean-Baptiste dans l'organisation du congrès. Grâce à ses sections réparties dans la ville, elle est en mesure de mobiliser de nombreuses bonnes volontés. Elle est en quelque sorte la cheville ouvrière, dit-il, du comité montréalais du congrès. Grâce à elle, on a pu organiser 90 comités paroissiaux, composés chacun de cinq membres. Le territoire montréalais comprend toute l'île de Montréal et l'île Jésus.

Comités paroissiaux

Voici le programme de travail des comités paroissiaux. Ils organiseront:

1. — Une fête religieuse dans l'église paroissiale, dans un village ou dans un couvent avec allocations appropriées.

2. — Une grande assemblée populaire avec musique et chant, allocutions sur le devoir des Canadiens français à l'égard de l'esprit et de la langue française.

3. — Une grande manifestation des enfants dans chaque école en l'honneur de la langue française et des héros de notre histoire nationale.

4. — Un concours dans toutes les classes de chaque école, de manière à attirer l'attention des enfants sur la beauté de leur langue maternelle, sur la nécessité de la bien parler et de la défendre.

5. C. Comité, par circulaires, affiches, etc., à l'occasion du Congrès de la Langue française, demandera à chaque famille de la paroisse, de se faire un point d'honneur d'opérer une réforme française dans son foyer: gravures françaises, tableaux et calendriers français, inscriptions françaises sur les ustensiles français; abonnement aux journaux de langue française, choix de fournisseurs français, achats de produits de chez nous, adhésions aux sociétés nationales, livres français, lecture et musique françaises, émissions radiophoniques françaises. Chaque comité paroissial d'une formule à remplir par chaque famille; il pourra ainsi savoir combien de foyers ont répondu à son appel et de quelle manière. Il fera naître une grande émulation entre les familles des paroisses de l'île de Montréal et se rendra compte aisément du résultat de son action.

Exécution du programme

Afin de surveiller l'exécution de ce programme, il y aura:

1. Réunion chaque semaine des membres des comités paroissiaux sous la direction de chaque chef de district.

2. Réunion périodique des chefs de district sous la direction:

a) d'un délégué du Comité régional de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,

b) ou d'un délégué du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,

c) ou d'un délégué du Comité régional montréalais du Congrès de la Langue française.

La Ligue veut la limitation uniforme à 30 jours de l'affichage et de la visite des logements à louer.

La Ligue s'oppose au paiement du salaire fixé par les contrats collectifs dans le cas de réparations de maisons.

La Ligue propose que la ville retienne le montant du logement sur le salaire du chômeur rappelé au travail.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

M. Emery Sauvé présidait la réunion.

Mort du maire de Shawinigan

M. Lucien Bourassa est décédé ce matin

Les Trois-Rivières, 1er. — M. Lucien Bourassa, maire de Shawinigan depuis l'automne dernier alors qu'il fut élu par une très forte majorité, est décédé à sa résidence, à Shawinigan, de bonne heure ce matin. Il était gravement malade depuis plusieurs mois.

Il était gérant de la compagnie de bois et de charbon de Shawinigan. Né à St-Barnabé, comté de St-Maurice, le 23 avril 1884, du mariage de Michel Bourassa et d'Alma Villeneuve, il fit ses études au Séminaire des Trois-Rivières, puis au collège de St-Dunstan, à Charlotteville. Il fut élu député en 1922 et réélu en 1928.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

En premières noces, il avait épousé Blanche Droux, dont il eut quatre enfants: un fils, Jean Bourassa; trois filles, Mlle Jeanne, Françoise et Antoinette; en secondes noces, il épousa Aurèle Gagnon qui lui survit, ainsi que sa fille, Mlle Hermance, en plus des enfants issus du premier mariage. M. Lucien Bourassa avait été, à son temps d'étudiant, l'un des plus remarquables joueurs de balle de la vallée du St-Maurice.

L'automne dernier il posa sa candidature à la mairie et fut élu par une très forte majorité.

Le "Marché-aux-animaux"

Conférence de M. Napoléon Brisebois à la Société historique de Montréal

L'un des plus anciens membres de la Société historique de Montréal, son secrétaire depuis environ vingt-cinq ans, M. Napoléon Brisebois, a prononcé la conférence régulière hier soir à la réunion mensuelle de cette société. M. Brisebois a fait le tableau du Marché-aux-animaux, qui occupait le quadrilatère formé par les rues Saint-Denis et de Berri, l'avenue Viger et la rue Craig, soit le square Viger, avant son prolongement vers l'est. Au siècle dernier, l'aristocratie logeait aux environs de ce marché. Ce fut l'un des points de la ville les plus fréquentés.

M. Brisebois a grandi à quelques pas de la foire aux animaux, dans la maison appartenant autrefois à l'honorable M. Louis Renaud, encore debout. C'est de là qu'il s'achemine avec ses auditeurs de la Société historique pour faire le périple des actuels Jardins Viger.

M. Brisebois, qui ne manque pas d'humour, sème les saillies au cours de sa causerie. Il évoque des noms d'autrefois populaires: la famille Denis, dont l'un des membres a été député de Beauharnois; il décrit le premier Marché-aux-animaux, assez petit de 1841 à 1861, il passe au second, plus vaste, dont les limites sont indiquées plus haut. En 1892, la ville de Montréal a fait démoler ce second marché pour agrandir les Jardins Viger. C'est au lendemain de cette transformation que Lavigne enchanta les Montréalais de sa musique sous les ombrages des Jardins.

M. Brisebois consacre une bonne partie de sa causerie à l'évocation de figures pittoresques de commerçants de la campagne et de bouchers au temps, qu'il relate à une tradition aussi respectable qu'ancienne, allaient tringuer généreusement chez Cyr après avoir troqué honnêtement à la foire.

Le conférencier raconte les origines des "fameux" abattoirs de l'Est construits en 1877 par Hogan et Beaufort, fusionnés plus tard à ceux de l'Ouest appartenant à Robert Bickerdike, millionnaire du temps.

Il donne ensuite une idée de l'importance du commerce de bois de service et de construction de Joseph Paquette, riche marchand du siècle dernier, établi en bordure du Marché-aux-animaux. Ce même monsieur Paquette avait une fabrique d'outils considérable.

M. Brisebois complète sa description des environs du Marché-aux-animaux par quelques esquisses de maîtres-charretiers, qui étaient un peu plus que ce qu'un vain peuple peut penser aujourd'hui: les Dumais, les Harpin, les Larin, les Desauls.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Contre un parti national fédéral

Le 21 mars 1937

M. Pierre Vigeant,
le Devoir, Montréal.
Monsieur,

Vos articles sur le sujet suivant: "Pour un parti national fédéral" m'ont vivement intéressé. J'ai été surpris, tout d'abord, en découvrant quelques sympathies en M. G. Pelletier pour un tel parti dans son éditorial du 6 mars. J'avais hâte de connaître vos raisons de soutenir un autre parti politique à Ottawa. Ces raisons vous les avez bien développées, mais c'est en vain que l'on cherchera à se faire une opinion en lisant vos articles. Le tout est un réquisitoire fouillé contre l'existence actuelle des deux grands partis et une plaidoirie passionnée pour une politique d'alliance. Vous semblez ne trouver qu'une seule objection à votre projet: la menace de l'élément anglais. A mon humble avis il y a d'autres difficultés que le vous soumettez humblement, n'ayant pas fait d'études spéciales sur le sujet.

Le régime parlementaire

Tout d'abord, êtes-vous en faveur de la continuation au Canada du régime parlementaire? Il ne semble pas. En introduisant un troisième parti important à Ottawa vous désaxez le système parlementaire. Ce ne sera plus la majorité qui gouvernera.

Le parti minoritaire qui tient la balance fait passer les lois qu'il désire voir appliquer. Vous ne le cachez pas dans vos articles. Vous soulignez même avec complaisance que le parti des Fermiers-Unis, pendant une décennie, s'est abondamment servi grâce à son influence de tiers-parti. Où va-t-on ainsi? Est-ce vers une politique pour le bien commun, le bien général du pays? Vous semblez ignorer que tout d'abord nous sommes des Canadiens et que la meilleure politique est celle qui travaillera au bien commun de tout le Canada. A quel titre, nous Canadiens français, prétendons-nous être en réalité les seuls chefs du pays? Je suis le premier à croire en notre sens de la justice, mais comme vous l'écrivez "l'héroïsme est un fait d'exception" et il ne serait peut-être pas bon pour le pays entier de nous laisser les mains unies des deux têtes canadiennes. Ce serait nous exposer à une trop forte tentation.

M. King qui a parfois des intentions d'un grand parlementaire a mis en garde, aux dernières élections, la population du Canada contre la formation de plusieurs partis politiques; cela devait nuire énormément aux rouages du parlementarisme canadien. En un mot cela devait paralyser les activités du cabinet. Le premier ministre avait raison. Il s'accordait en cela avec un éminent sociologue, Jacques Leclercq, qui dit: "On a constaté, par exemple, que le système parlementaire ne fonctionne normalement que lorsque le parlement se partage entre deux partis (c'est-à-dire J.L. qui souligne) qui se tiennent au pouvoir, et dont l'un fait l'opposition tandis que l'autre exerce le pouvoir. Aussitôt que le parlement se partage en plus de deux partis, et que les gouvernements représentent des coalitions de partis, le système se désaxe". (L'Etat ou la politique, p. 394, J. L.).

Albert Muller, auteur de plusieurs études des "institutions politiques comparées" n'a-t-il pas écrit en comparant les institutions anglaises aux institutions françaises: "Les ministres anglais ne s'appuient pas seulement sur une majorité parlementaire, mais encore et surtout sur le parti qu'ils représentent à la tête du gouvernement. Le parti, c'est la majorité des électeurs qui contrôle efficacement les affaires de l'Etat...". Les partis (en France) s'y émiettent en une poussière de factions rivales plus attachées aux détails que les divisent qu'aux idées fondamentales sur lesquelles elles s'accordent. Des étiquettes vagues autant que sonores ne suffisent pas à cimenter des alliances contre nature. Un corps électoral aussi désuni crée une représentation à son image. Au parlement, pareil éparpillement des groupes, semblables discordes, même anarchie. La majorité y résulte de coalitions éphé-

mères, de louches tractations, de tristes compromissions." (x)

Voilà pour le côté des institutions.

Au sein des partis

Est-il vrai qu'il ait nécessité de modifier le mode de notre participation à la politique canadienne pour donner à notre groupe la prospérité éclatante qu'on doit souhaiter pour lui? Cette solution me semble une solution de presse, comme celle du séparatisme dans le cas de Québec. Nous n'avons presque plus d'hommes à Ottawa selon M. G. Pelletier. A qui la faute? Le moyen d'en avoir serait-il de former groupe à part? Unis, les Canadiens français seront les maîtres et cela les dispensera de tout effort sérieux. Nous aurons notre ample part dans le service civil. La valeur sera moins nécessaire. Le vote décisif de tout, les députés seront exemptés de l'étude. Comme il sera doux d'être député alors, et comme les Canadiens français seront heureux! Le nouveau parti, comme une baguette magique, leur donnera la boîte de Pandore remplie de tous ses dons. A mon humble avis, c'est par des moyens comme cela que l'on précipite un peuple dans l'insouciance, dans l'infériorité. Vous me pardonnerez une comparaison un peu prosaïque. Les cultivateurs belges, il y a quelques décades, ont obtenu une forte protection contre les marchands étrangers de produits laitiers. Qu'est-il arrivé? Aujourd'hui tout est à faire. La concurrence n'ayant pas existé, ils n'ont pas été aguillonés et toute la Belgique souffre beaucoup. Comme je préfère de beaucoup des solutions semblables à celles que suggère M. G. Pelletier dans son article du 20: "Aller vite, ou savoir où nous allons."

J'aurai encore l'occasion de demander l'hospitalité au *Devoir* afin de souligner certains points de vos articles qui me semblent inexacts, mais surtout pour vous demander des explications. Votre étude est claire et très substantielle. Je la relirai avec plaisir.

Bien vôtre,
W. BENOIT

(x) Institutions politiques comparées: France, p. 34.

N.D.L.R.—Pourquoi deux partis? Pourquoi pas un seul parti? Pourquoi pas autant de partis qu'il existe de groupements d'opinions? Le Canada compte déjà au moins quatre partis représentés à la Chambre des Communes; et la Grande-Bretagne elle-même, où le parlementarisme a pris naissance, en compte trois.

Quant au danger de voir les députés nationaux de langue française manquer à la justice et sombrer dans la paresse, nous voyons qu'il nous paraît assez lointain. Le système des alliances exige une vigilance incessante et une grande habileté de la part de ceux qui le pratiquent; et nous sommes convaincu que nos concitoyens de langue française sauront sauvegarder leurs intérêts comme ils l'ont toujours fait dans le passé. — P.V.

Electricité, centrales et techniciens

Montréal, le 30 mars 1937.

M. le Directeur,

En son vigoureux article du 20 courant, M. Georges Pelletier semblait partager, par le titre du moins de l'article, les adversaires du trust de l'électricité entre gens qui veulent aller vite sans trop savoir où ils vont, et ceux qui veulent aller plus lentement en sachant où ils vont; et il se rangeait de ce nombre.

Les nombreuses communications qu'il a bien voulu accueillir au *Devoir* me rangent, je m'en cache pas, parmi ceux qui veulent aller vite. Me sera-t-il permis d'établir que nous croyons pourtant savoir où nous allons?

Nous n'avons pas, personnellement, à nous justifier des abandons du passé. La triste liste d'entreprises électriques abandonnées par les nôtres que dresse M. Pelletier est peu glorieuse pour nos hommes d'affaires, leur patriotisme n'y reluit pas.

Il y a pourtant des circonstances atténuantes à rappeler. Je n'ai pas le temps d'étudier chacun des cas. Deux suffiront à établir que ce passé, du moins, ne doit pas nous enchaîner.

J.-B. DESROSNIERS, P.S.S.

Docteur en Théologie et en Philosophie
Professeur de Morale et de Sciences Sociales
au Grand Séminaire de Montréal

CHOISSISSONS

La Doctrine Sociale de l'Eglise

OU
L'ARUINE

(RADIO-CAUSERIES)

LETTRE-PREFACE DE

Son Eminence le Cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, O.M.I.,
Archevêque de Québec

75 cents FRANCO

EN VENTE AU SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Si Verdun a vendu son système de distribution, c'est parce que l'expiration de son contrat avec la *Montreal Light, Heat & Power Co.*, qui l'alimentait, elle fut soumise à des conditions draconiennes, à une sorte de "Meurs ou vend-toi." Est-ce le seul exemple du genre?

Par contre, Westmount a municipalisé, n'a pas vendu, ne veut pas vendre et a maté le trust. C'est qu'elle produisait elle-même son énergie électrique et par là était indépendante du trust. Cette indépendance lui a permis d'acheter ensuite de la *Montreal Light, Heat & Power Co.*, elle-même, l'énergie à un bas prix.

Ce passé, d'ailleurs, remarque justement M. Pelletier, n'est pas une raison de nous résigner à notre servitude. L'opinion a bougé depuis cinq ans et le succès de la conférence de M. Hamel, au Plateau, en est un indice.

Mais venons à l'objection de fond: "nous n'aurions pas assez de techniciens, directeurs... libres et sûrs". D'abord de quoi s'agit-il, selon nous, quels sont nos besoins? Il s'agit de la seule *Beauharnois*. Il ne s'agit pas de créer, de but en blanc, par toute la province de Québec, une Hydro comparable à l'Hydro ontarienne, il s'agit de nous emparer d'une centrale puissante, assurée d'un débit et d'un marché considérables, à proximité des centres et à production avantageuse. La *Beauharnois* offre tous ces avantages, tous l'admettent.

Le problème des techniciens, pour nous, revient à savoir ce qu'exigeait, actuellement, et dans un avenir immédiat, cette centrale en fait de spécialistes, techniciens, directeurs, etc. Remarquons qu'il ne s'agit pas de la créer mais de l'exploiter, et que, au point de vue financier, le succès paraît assuré. La clientèle ne manquerait pas si le gouvernement veut, sans faiblesse, une Hydro efficace.

M. Pelletier, lui-même, admettait que nous avons quelques-uns de ces spécialistes, pas assez cependant, peut-être parce qu'il voyait trop grand. Lors même qu'il nous en faudrait reprendre quelques-uns aux *trusts*, faudrait-il nous enlever dans une méfiance stérile? Nos techniciens au service du monopole méritent-ils tous cette défiance?

Westmount, ici encore, peut nous instruire. Lorsque cette ville, en 1905, construisit une centrale, sous la direction de MM. Ross & Holgate, ingénieurs indépendants du trust, elle enleva, à la *Montreal Light, Heat & Power Co.*, non à prix d'or, à un salaire très raisonnable, M. George W. Thompson, un subalterne, qui avait cependant toute la compétence voulue pour bien administrer cette entreprise. Plus tard, M. Thompson était élevé au poste de gérant de la ville elle-même. De même, tous les employés du service de l'électricité de cette ville, au début de l'entreprise, furent d'anciens employés de la *Montreal Light, Heat & Power Co.*, et donnèrent entière satisfaction. Les citoyens de Westmount n'ont donc pas attendu la formation de techniciens, sans liens d'aucune sorte avec le trust de l'électricité, pour établir leur usine. Ils n'étaient pas non plus tous unanimes. Certains hésitaient, d'autres favorisaient le trust. Mais une majorité d'hommes avisés, de vrais citoyens, n'hésita pas à poser le geste libérateur.

Le trust lui-même pourrait donc nous fournir encore quelques techniciens sûrs.

En aurions-nous suffisamment? Et n'y a-t-il pas risque que ces rares compétences "se brûlent" vite que les dynamos et les turbines du gigantesque outillage? La parole est, je crois, aux techniciens ou, encore, aux maîtres de Polytechnique qui ont dû nous former des hommes compétents et sûrs. Ils le devraient, s'ils ne l'ont point fait. Nous diront-ils, par leur silence, qu'ils ne l'ont point fait? Les sons de cette insuffisance? Y ont-ils remédié au moins? Et aurons-nous dans cinq ans, comme voudrait M. Pelletier, les techniciens nécessaires?

Ces techniciens, M. Pelletier croit que les former dans des centrales régionales. A nous de lui demander, à notre tour, s'il sait où il va?

Où seraient ces centrales? A proximité des grands centres? (efficaces, par conséquent pour mater le trust) de production intéressante? de quel coût d'installation et le marché? capables par suite de produire à assez bon compte pour servir le trust qui, lui, a saisi les points stratégiques, produit à bon compte et a un marché étendu?

Les techniciens ne s'y formeraient, par nous, que si ces centrales durent; pourraient-elles durer? Ici, encore, aux techniciens de nous répondre.

Les avantages de la *Beauharnois* éclatent tellement — même aux yeux de l'étranger de passage, tel un sénateur Perrier, pour qui la *Beauharnois* aurait dû être propriété de la province — qu'il faut y regarder à deux fois avant d'ajourner le projet.

Il serait efficace, il serait d'une finance sûre, il porterait enfin, au trust, un coup droit, ce serait une proie et non une ombre.

Les abus de la *Montreal Light, Heat & Power Co.*, qui ne lâche point son étreinte, les progrès de l'Hydro ontarienne qu'un tout récent rapport illustre encore, nous avertissent que l'intérêt économique et peut-être la paix sociale de la province sont liés à l'étude de ce problème. Ce ne sont pas des refus impatients, dans le genre des déclarations ministérielles de la Beauce, qui régleront ce problème.

Devant tant d'avantages, si on refuse de s'engager, on doit dire pourquoi.

Ernest ROBITAILE,

Le réveil

Monsieur le directeur,

Je ne saurais trop féliciter le *Devoir* d'avoir publié en tranches la belle étude de notre système politique de Pierre Vigeant. Je formule le vœu que ces articles soient réunis en plaquette (11 larges) distribués dans TOUS NOS FOYERS CANADIENS-FRANÇAIS du Dominion et cela GRATUITEMENT. Pourquoi? ne demanderez-vous. N'est-ce pas que l'his-

toire est un perpétuel recommencement? Un siècle est passé, c'est l'anniversaire du réveil de notre race.

L'étude de Pierre Vigeant est de main de maître, puisqu'elle est faite par un homme qui fut longtemps témoin des grandes actions et des beaux gestes, comme des compromissions et des bassesses de nos hommes politiques. Il vécut dans ce champ clos, — que le commun des mortels ne connaît pas, — où se cultivent dans l'ombre les bienfaits et les méfaits des institutions britanniques: c'est le sacro-saint de la démocratie! Aujourd'hui, il lance l'appel à la race canadienne-française pour la formation d'un parti national fédéral. L'heure est propice et il est grandement temps d'agir. C'est le coup de clairon que l'écho doit porter à travers la plaine et que les montagnes ne peuvent arrêter.

Des phalanges de patriotes attendent encore les chefs. Où sont-ils? Quand répondront-ils à cette attente? Si la race n'en a pas encore, c'est très malheureux. Professeurs, instituteurs et institutrices, faites vite. Formez-en au plus tôt. Plus tard, sera trop tard. Car le somnambule s'agit. La dose de chloroforme administrée depuis 50 ans par les charlatans de la politique de l'esprit de parti chez nous perd de son effet.

Mais que de mal n'ont-ils pas déjà fait à notre race ceux qui voulaient la diviser pour mieux l'écraser, ou ceux encore qui par intérêt personnel, se sont faits les complices inconscients de cette tactique dirigée en haut lieu! Oh! je sais que nous allons assister à des sursauts d'orgueil, à des convulsions intermittentes. Nos gloires politiques vont jeter le haut cri et l'anathème contre ceux qui oseront lever le front, et cela parmi les nôtres. "Ce sont des écorchés, des têtes brûlées", diront-ils, comme ils l'ont fait déjà contre certains de nos patriotes qui ont semblé prêcher dans le désert. Non! Consolons-nous, la semence a germé et elle lèvera, coûte que coûte. Ce sera le réveil de l'ESPRIT CANADIEN-FRANÇAIS pour fêter l'anniversaire de ce réveil brutal d'il y a un siècle.

Et ici, je fais un souhait! Que notre entité survive, non pas par le séparatisme, mais par l'affirmation de la race au sein de la Confédération. Des noyaux canadiens-français la représentent dans toutes les provinces du Dominion. Quelle force serait cette représentation pour la reconnaissance de nos droits et l'obtention des privilèges qui nous reviennent!

UN PATRIOTE

(1) C'est fait. L'unité 10 sous franco, au *Devoir*.

Cela porte

Montréal, le 30 mars 1937

Monsieur le directeur,
Le *Devoir*.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous signaler, sans commentaire, le fait suivant qui pourrait intéresser nos compatriotes et les stimuler à défendre la cause française.

La compagnie *Canada Packers* réunissait, à Toronto, la semaine dernière, les voyageurs de ses divers succursales de l'est du pays, pour une convention annuelle.

Or depuis hier les marchands canadiens-français reçoivent leurs factures de cette maison rédigées en français. De mémoire de marchand, cela ne s'était jamais vu.

UN LECTEUR DE TOUJOURS

"Vocabulaire pratique de l'anglais au français"

Par M. Léon GERIN

M. Léon Gerin, ancien président de la Société Royale du Canada, a ses Monographies sociales tant acquies une réputation enviable dans un milieu hélas! trop restreint, nous donne, avec son *Vocabulaire pratique de l'anglais au français*, une œuvre de la plus haute importance, fruit de longues années de patientes recherches.

M. Gerin, qui a longtemps occupé à Ottawa le poste de chef de la traduction des Débats, était mieux que tout autre préparé à nous donner cet ouvrage d'une si impérieuse nécessité.

Il a choisi le terme *Vocabulaire pratique* parce qu'il lui semble mieux désigner un recueil de mots canadiens anglais avec leurs équivalents en langue française. C'est une collection, dans l'ordre alphabétique, de termes en usage au sein des deux principaux groupes de la nation canadienne. Son caractère pratique est nettement affirmé puisque la langue anglaise du Canada qui sert de matière première à ce travail reste toujours d'esprit positif et matérialiste.

C'est pourquoi M. Gerin a-t-il pris soin de donner à chaque étude d'un terme ou d'une locution un développement approprié, sans cependant céder à la tentation des subtilités de mandarin, des puérilités de la grammaire qui rebuteraient la patience d'un public non initié.

Ajoutons qu'il fait une part assez intéressante au vocabulaire technique, depuis que la vulgarisation des sciences techniques, par les revues et les journaux, etc., en a rendu certains termes d'usage courant.

Le "Vocabulaire pratique de l'anglais au français" est d'une importance capitale. "Œuvre de l'auteur dans son "Avant-propos", elle est de nature à rendre d'immenses services à tous les Canadiens français engagés dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, les professions libérales, les emplois publics, les affaires et la politique. Elle porte sur plus de 10,000 termes ou expressions d'usage courant au Canada et forme un magnifique ouvrage de plus de 400 pages, d'un texte condensé et d'une lisibilité parfaite.

Le format pratique de ce volume, la reliure de toile souple qui le protège, sa présentation typographique impeccable en font un matériel utile et facilement maniable.

"Le Vocabulaire pratique de l'anglais au français", par M. Léon Gerin, se vend \$4 l'unité (relié), au Service de librairie du *Devoir*.

SAVEZ-VOUS CE QUE VOUS FUMEZ?



LAISSONS l'essence artificielle aux tabacs naturellement inférieurs. Les bons tabacs de Virginie n'en ont pas besoin. Quand vous fumez la cigarette GRADS ce sont les plus fins tabacs de Virginie que vous fumez, des tabacs qui doivent à la nature seule leur saveur et leur parfum. Cette pureté de la GRADS n'est pas un vain mot de réclame: c'est un fait. Pourquoi ne pas vous en rendre compte vous-même en adoptant une cigarette qui n'irrite pas la gorge et laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur?

Le produit moderne
d'une entreprise moderne

GRADS

MAISON L.O. GROTHÉ LIMITÉE
Une entreprise familiale et indépendante

Le parc national de la Gaspésie

La protection de la faune et le tourisme — Les routes à travers le centre de la Gaspésie

Québec, 1er avril. — (D.N.C.) L'Assemblée législative a adopté hier en seconde lecture les résolutions du bill qui a pour objet l'établissement d'un parc national en Gaspésie. Le ministre des mines et des pêcheries, M. Onésime Gagnon, a profité de l'occasion pour faire connaître quelques-uns des projets que le gouvernement se propose de réaliser en Gaspésie. Plusieurs députés, notamment M. Cléophas Bastien, ont demandé la création d'un parc national dans la région de Montréal, au mont Tremblant par exemple.

Notre loi n'est pas seulement une loi qui tend à créer une source de revenus pour la Gaspésie, a déclaré M. Onésime Gagnon, mais c'est également une loi de réparation. En 1906, sous sir Lomer Gouin, l'honorable Adélard Turgeon, ministre des Terres et Forêts, avait présenté une loi intitulée "Loi établissant une réserve de chasse et de pêche dans la Gaspésie". Dans le temps, le "Soleil", qui était alors l'organe libéral, faisait de grands éloges du projet dans une lettre de son chroniqueur parlementaire, et il citait les remarques de l'hon. Adélard Turgeon. (Cf. le ministre donne lecture du compte rendu du "Soleil" publié le 6 février 1906, et d'un éditorial publié le 9 février 1906, en marge de ce projet.)

Cette loi est dans nos statuts depuis 1906 comme vient de faire remarquer le premier ministre, mais elle est restée inopérante; elle est restée sur le papier. Non seulement le gouvernement de l'époque n'a pas créé de réserve en Gaspésie, mais il a loué les rivières, accordé des droits de coupe, et la faune est restée sans protection. L'original est disparu de la Matapédia; le chevreuil disparaît rapidement, et le caribou est devenu très rare dans la Gaspésie. Dans le choix d'un site pour l'établissement d'un parc national, il faut tenir compte de plusieurs éléments. Il faut observer la beauté du site, car une nature quelconque fait un parc quelconque. Il n'y a pas d'endroit plus pittoresque que la Gaspésie, et tout le monde l'admet. De plus, il faut tenir compte de la valeur de la faune. Aujourd'hui, en Gaspésie, il ne reste que 30% du gibier que l'on y trouvait à la fin du siècle dernier, mais en le protégeant, on ne tardera pas à obtenir une faune aussi riche que dans le passé. De plus, les facilités sportives doivent également entrer en ligne de compte. La Gaspésie a une faune précieuse, et plusieurs artères nous fournissent des facilités d'accès vers cette région. A l'heure actuelle, les touristes ne peuvent que faire le tour de la Gaspésie, mais nous voulons qu'il y ait une route au centre. Une route est commencée du nord au sud, et cette route sur laquelle \$20,000 de la colonisation a été dépensée, traversera le nouveau parc national. De plus, nous avons obtenu des plans, et nous avons fait faire des relevés pour une route qui partira de Gaspe, passera par le centre, et aboutira au lac Sainte-Anne. De plus, les facilités d'organisation sont nombreuses en Gaspésie. On y trouve des cabanes, des hôtels, et tout ce qu'il faut pour accommoder les visiteurs. On nous dira sans doute qu'il y a une place pour d'autres parcs de ce genre dans la province et que très nombreux sont les centres pittoresques, mais nos ressources sont limitées, et c'est le devoir de l'Union Nationale de commencer par présenter une loi de réparation. Il semble que le

QUEBEC

Allez et retour de Montréal
\$3.25

Ste-Anne de Beupré . . . \$3.85
La Malbaie . . . \$4.90

DEPART
Vendredi soir, 9 avril

Gare Windsor, 11.30 p.m. Gare Viger, 11.55 p.m. Gare Ave du Parc, 12.22 p.m.

Samedi, 10 avril

Gare Windsor, 9.30 a.m., 1.20 p.m., 11.30 p.m. Gare Viger, 11.55 p.m. Gare Ave du Parc, 9.50 a.m., 1.50 p.m., 12.22 p.m. Gare Bonaventure, 12.25 p.m., 2.00 p.m.

RETOUR par les trains ordinaires (excepté les Nos 349, 350, 351 et 352) pas plus tard que LUNDI, 12 AVRIL.

Billets valables sur les trains du Canadien National ou du Pacifique Canadien (excepté les trains Nos 349, 350, 351 et 352) entre Montréal, Lévis et Québec.

Voitures de première seulement. Aucun enregistrement de bagages.

CANADIEN PACIFIQUE NATIONAL CANADIEN

gouvernement qui avait projeté de créer une réserve à cet endroit n'ait jamais eu l'intention d'appliquer sérieusement son projet. De là, nécessité d'une loi de réparation. Nous voulons également faire disparaître les intérêts privés dans les limites de ce parc, et exploiter les rivières et lacs au bénéfice de la région gaspésienne. Nous voulons établir un paradis des touristes et un sanctuaire de la faune.

M. Frigon dans l'Ouest, en tournée d'inspection

M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de Radio-Canada, partira en tournée d'inspection dans l'Ouest canadien, aujourd'hui, et sera absent à peu près une quinzaine. C'est la première visite officielle de M. Frigon dans les provinces de l'Ouest. Il visitera successivement Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Regina.

M. Frigon étudiera les divers problèmes parmi les plus urgents qui se rattachent à l'organisation technique et aux opérations commerciales des stations de T.S.F. dans cette partie du pays.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Retrouvez votre énergie perdue avec le Tonique ZYMOPHOS pour les nerfs et la digestion.

L'heure de biologie

Ce soir, à 5 h., dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, M. Louis-Paul Dugal, chargé de cours au laboratoire de Biologie de l'Université de Montréal, continuera la série des conférences publiques de Biologie générale organisées par l'Institut de Zoologie de l'Université de Montréal et sous les auspices de l'A.F.C.A.S. Il traitera le sujet suivant: "L'influence de la lune sur la reproduction des animaux". (Avec projections.)

Importés directement d'ORIENT par H. LALONDE & FRÈRE 4800 Ave. du PARC Près de l'Ave. M^{re} Royal

TAPIS

L'enquête sur la chasse et la pêche

Programme du comité provincial

Québec, 1er. (D.N.C.) — Voici le programme de l'enquête que le comité de la Chasse et de la Pêche va poursuivre pour amener les lois en conformité avec les conclusions qui seront suggérées:

Établir approximativement le capital que représente la faune de la province de Québec: (A) par l'argent étranger qui entre chez nous; (B) par l'argent qui reste chez nous.

II. — Étudier la situation actuelle: (A) du gibier: original, caribou et chevreuil; (B) des animaux à fourrure; (C) des oiseaux migrateurs; (D) de la perdrix; (E) des poissons combattus: truite, achigan, ommanche, saumon, doré.

Suggérer les moyens à prendre pour tirer le meilleur parti possible de la faune et, en même temps, pour en assurer la survie.

N'y aurait-il pas lieu:

(A) De diviser la province, par zone tant pour la chasse du gibier à poil que du gibier à plume;

(B) Les oiseaux migrateurs mis à part, de faire coïncider en même temps toutes les choses permises dans une même zone, afin de faciliter le contrôle;

(C) De défendre le port d'armes en forêt en dehors des saisons de chasse;

(D) De raccourcir les saisons de chasse et les ouvrir plus tard à l'automne;

(E) De défendre complètement l'entreposage du gibier et du poisson sportif afin de mettre fin à une commercialisation désastreuse, en imposant des sanctions sévères contre vendeurs, acheteurs, colporteurs et entreposseurs;

(F) De défendre le port d'armes aux enfants de moins de 18 ans afin de conjurer les accidents mortels dont nous avons déjà déploré un si grand nombre;

(G) D'autoriser toute personne à tuer les chiens errants lorsqu'ils sont en forêt;

(H) De réorganiser les corps des gardes-pêche et des gardes-chasse en vue d'accorder la préférence à des hommes jeunes et actifs, et en leur donnant une rémunération convenable et en exigeant tout leur

temps. L'heure ne serait-elle pas venue d'utiliser l'école des gardes pour la formation des officiers de chasse et de pêche?

(I) Organiser une ou deux équipes volantes de jeunes gens bien dressés, bien rémunérés et bien équipés afin de faire face à tous les cas d'urgence;

(J) D'imiter l'exemple de l'Ontario et de prohiber la chasse à la perdrix au cours de l'année 1937 ainsi que la chasse au castor;

(K) D'établir une limite en nombre et en pesant des poissons sportifs qu'un même pêcheur a le droit de prendre dans une journée, ainsi qu'une limite quant à la longueur;

(L) D'établir des sanctions très sévères contre ceux qui sont pris à seigner, à dynamiter ou à faire sauter les frayères à la chaux;

(M) D'imiter l'exemple des États du Sud et plusieurs provinces du Canada en imposant des licences de pêche et de chasse aux résidents, à condition que les revenus soient affectés exclusivement à des fins de protection, d'éducation ou d'expérimentation, afin que les pêcheurs et les chasseurs assurent eux-mêmes la permanence de leur sport favoris;

(N) De favoriser l'établissement de parcs nationaux, suivant la meilleure formule, dans les endroits où la nature est si somptueuse qu'elle mérite d'être réservée pour le plaisir et l'agrément de la population;

(O) De favoriser l'établissement de réserves ou de sanctuaires dans les endroits stratégiques;

(P) De développer les piscicultures;

(Q) De maintenir la politique des clubs sauf à faire les règlements qui peuvent s'imposer suivant les régions;

(R) De favoriser les jeunes naturalistes ainsi que les clubs qui sont déjà gagnés à la conservation de la faune et qui, bientôt, contribueront à former dans leur entourage une opinion saine à ce sujet;

(S) De limiter les engins de pêche pour fins commerciales dans le haut Saint-Laurent et certains tributaires, là où la pêche sportive rapporte davantage à l'économie nationale.

Le bill de Sherbrooke

Maire et échevins ne recevront aucun salaire — Le maire élu pour deux ans — Refonte de la charte

Québec, 1er. — Le comité parlementaire des bills privés s'est attaqué hier au bill refondant la charte de la ville de Sherbrooke, un volumineux document renfermant au delà de cent clauses. M. Emile Rioux, maire de Sherbrooke, assisté d'un groupe d'officiers de la ville et d'échevins, a piloté ce bill devant le comité.

La première clause qui a été contestée par les représentants de la municipalité d'Ascot avait trait à l'annexion d'un territoire comprenant une carrière appartenant à la ville de Sherbrooke. La municipalité d'Ascot s'est opposée à ce procédé, mais le maire Rioux a fait remarquer alors au comité: "Il y a dix ans que nous n'avons pas payé de taxes sur cette carrière et la municipalité d'Ascot était convaincue qu'elle nous appartenait. Puisque le principe a été admis, on a tort de s'opposer à cette annexion".

Le comité a adopté cette clause sans hésiter plus longtemps.

À l'article décrétant que le maire est élu pour deux ans, le premier ministre Duplessis a fait remarquer: "Vous ne demandez pas de prolonger votre mandat?" Le maire Rioux a répondu dans la négative.

On croit que le premier ministre faisait allusion aux maires d'autres municipalités qui, dans leur bill, viendraient demander de prolonger leur terme d'office.

À la clause se rapportant au droit de vote, le premier ministre Duplessis a fait rayé les mots "un usufuitier", ce qui veut dire que tous ceux qui paient une taxe personnelle de deux dollars auront le droit de vote.

Un amendement suggéré par le maire Rioux a été approuvé. Cet amendement décrète que le maire et les échevins ne recevront aucun salaire à Sherbrooke, mais qu'ils pourront se faire rembourser ce qu'ils ont dépensé pour des voyages ou autres démarches, dans l'intérêt de la ville, et ce, sur résolution du conseil.

La clause no 12 a été adoptée après une brève discussion. Elle a été modifiée pour faire en sorte qu'il soit plus clair que propriétaires et locataires ne voteront qu'une fois pour le maire, et dans chaque quartier où ils seront locataires ou propriétaires, pour les échevins. La clause 19 donnant au maire, au recorder et au président du comité des finances le pouvoir de former le bureau de révision des listes électorales a été biffée. L'article 14, ayant trait à la préparation des listes électorales, a été légèrement modifié, de sorte que n'importe qui peut prévenir le greffier que telle personne n'est plus propriétaire.

Le comité a biffé l'article se lisant comme suit: "Nulle demande d'insertion ou de radiation de noms sur les listes ne sera reçue au bureau du greffier de la cité après 5 heures du soir le 28 janvier". En biffant cet article, le comité a recommandé à la ville de Sherbrooke de s'en tenir à la loi des cités et villes.

On a également rayé du bill les nombreuses clauses se rapportant à la révision des listes électorales en soulignant que ces clauses étaient déjà couvertes par la loi des cités et villes et qu'il n'y avait pas lieu de tout changer.

La date des élections.

La ville de Sherbrooke demandait le droit de biffer les articles 134, 156, 161 et 170 de sa charte. Le comité a laissé l'article 134 dans la charte. Par une autre clause qui a été adoptée, les élections municipales sont fixées au 4e mardi de mars, à moins que ce ne soit un jour non juridique. Le premier ministre a annoncé à cette occasion que la loi générale sera modifiée de manière à laisser aux municipalités et villes le droit de fixer quand elles le voudront la date de leurs élections.

De 9 h. à 6 h.

Le comité a également amendé un article du bill pour décréter que les bureaux de votation lors des élections municipales dans Sherbrooke, seront ouverts de 9 heures du matin à six heures de l'après-midi au lieu de 5 heures tel que spécifié dans le bill. De plus, on a décrété que même s'il y a eu défaut dans les avis, lors d'une séance spéciale du conseil, une séance spéciale pourra être tenue régulièrement, si le maire et tous les échevins y consentent.

L'étude du bill se continue.

Les appareils de radio importés temporairement de France

Le consul général de France à Montréal nous fait savoir qu'en vue de faciliter le développement du tourisme international, le gouvernement français vient de décider que pendant la durée de l'Exposition de 1937 et en attendant la conclusion d'accords de réciprocité avec les pays étrangers, les appareils de radio importés temporairement de France, au bénéfice des facilités touristiques, seraient, à partir du 1er de ce mois, dispensés de la déclaration au service des Postes et du paiement de la redevance d'usage. Cette décision vient d'être portée à la connaissance des associations de tourisme étrangères par les soins du Touring Club de France et de l'Aéro-Club de France.

Collège de St-Laurent

Le 10 avril, à 8 h. 15 p.m., un régal sera donné dans l'auditorium du collège, par Mlle Antoinette Carle, jeune violoniste monténégrine de seize ans. Le R. P. Groux, supérieur, a bien voulu permettre à M. Salvetti, de faire entendre son élève dans cette salle magnifique. Un groupe de pièces choisies seront interprétées par Mlle Carle, accompagnée par sa sœur Rosette, jeune pianiste de talent, élève de Mlle Salvetti. La Sonate de César Franck et le Concerto d'Ed. Lalo sont au programme que nous ferons connaître prochainement. Une suite pour deux violons et piano nous permettra aussi d'entendre M. et Mme Salvetti. (Comm.)

Diocèse de Rimouski

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Rimouski, 1er. — Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Alphonse D'Amour, curé de Saint-Jean de Dieu, a été nommé vicaire général du diocèse, Mgr D'Amour occupe son nouveau poste.

M. l'abbé Joseph Gauvin, curé de Saint-Mathieu, a été nommé curé de Saint-Jean de Dieu.

M. l'abbé Charles Pelletier, procureur à l'évêché, a été nommé curé de Saint-Mathieu.

Le roi ne visitera pas les dominions

Londres, 1er (A.P.) — Des personnages autorisés ont démenti hier soir la rumeur qui veut que le roi George VI et la reine Elizabeth aient contremandé leurs voyages dans certains dominions. D'abord, dit-on, Leurs Majestés n'ont jamais projeté ces voyages, non plus d'ailleurs que le duc et la duchesse de Kent. Un personnage officiel a déclaré: "Depuis l'accession au trône du roi Edouard VIII, on n'a jamais pensé à des visites de ce genre".

L'Association du Barreau du Canada

Québec, 1er. — Le prochain congrès général de l'Association du Barreau canadien aura lieu à Toronto, à l'hôtel Royal York, les 18, 19 et 20 août prochains, nous a déclaré hier M. Robert Taschereau, secrétaire de l'association. Suivant la coutume, l'Angleterre, la France et les États-Unis seront représentés à ces assises.

Le contingent

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Le ministre des Finances, M. Charles Dunning, a annoncé qu'à la fin de février on avait prêté \$1,806,955.89 en vertu de la loi des réparations des logements. Toronto vient en tête au point de vue du nombre de prêts (428) mais Montréal est en première place au point de vue de la somme des prêts (\$162,109.98).

Sanction de bills à Ottawa

Liste des nouvelles lois fédérales maintenant en vigueur

Ottawa, 1er.—Voici les lois sanctionnées hier par le juge Duff, administrateur en l'absence du gouverneur général:

Loi sur la modification de la loi concernant la succession au trône.

Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 132.

Loi modifiant la loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la loi du cens électoral.

Loi pourvoyant à l'appel des causes de mariage et de divorce à la Cour d'appel de la province de la Colombie britannique.

Loi modifiant la loi des poids et mesures.

Loi ayant pour objet d'accroître le placement des travailleurs en encourageant la réfection des maisons rurales et urbaines.

Loi modifiant la loi de la Canadian Red Cross Society.

Loi modifiant la loi sur le rattachement agricole des Prairies.

Loi pour faire droit à Joseph Nelson Bladlock.

Loi pour faire droit à Francis Hector Walker.

Loi pour faire droit à William Edward Connor.

Loi pour faire droit à Annie Nemchek Cohen.

Loi pour faire droit à James Gordon Ross.

Loi pour faire droit à Florence Anna Iversen Salberg.

Loi pour faire droit à Charles Marsh Dossy.

Loi pour faire droit à Phyllis Stanners Kitchin, autrement connue sous le nom de Judith Stanners Kitchin.

Loi pour faire droit à Ivy Jackson Beaulieu.

Loi pour faire droit à Charlotte Opal Moore Norton.

Loi pour faire droit à Mildred Tannenbaum Sulfrin.

Loi constituant en corporation la Federal Fire Insurance Company of Canada.

Loi constituant en corporation la Toronto General Insurance Company.

Loi constituant en corporation l'Association de Bienfaisance des Fils d'Ecosse.

Loi modifiant la loi des ports et jetées de l'Etat.

Loi modifiant la loi des pensions de vieillesse.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni.

Loi constituant en corporation la Wellington Fire Insurance Company.

Loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux, 1828.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par les Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1937, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les Chemins de fer nationaux du Canada.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1938, et le 31 mars, 1937.

"Vocabulaire pratique de l'anglais au français"

Par Léon Gérin, Albert Lévesque, édité, L'EXPRESSION JUSTE EN TRADUCTION, par Pierre Daviault, idem.

M. Léon Gérin, comme il l'écrit lui-même dans l'avant-propos de son *Vocabulaire pratique*, nous offre le fruit d'une longue expérience.

D'une masse de notes éparses, d'ébauches et de fiches, il a fait un livre sérieux, facilement consultable. C'est un véritable inventaire de notre langue qui vaudra à son auteur l'éloge unanime et rendra à tous de réels services.

Quant à M. Daviault, il faut le féliciter de nous offrir aujourd'hui une nouvelle édition de son premier ouvrage. Comme le titre l'indique clairement, le volume s'adresse aux traducteurs qui pourront, s'ils le veulent, éviter la plupart des pièges où il leur arrive si fréquemment de tomber. C'est un utile instrument de travail.

(L'Action universitaire, mars 1937).

En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de \$4.00.

Nouveau maire de St-Joseph de Beauce

St-Joseph de Beauce, 1er (C.P.) — Me Antoine Lacombe, C.R., avocat du département du procureur général, a été désigné hier pour succéder au maire démissionnaire de St-Joseph de Beauce, M. Odilon Cléche. C'est le conseil qui l'a choisi.

Le contingent du couronnement

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Le contingent qui représentera le Canada aux fêtes du couronnement royal sera mobilisé à Ottawa les 14 et 15 avril et il s'embarquera le 28 avril. Le colonel J. E. L. Straight, député libéral de York-ouest, commandera le contingent.

Les Lignes aériennes trans-Canada

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Le bill établissant la compagnie d'aviation qui sera connue sous le nom de "Lignes aériennes trans-Canada", a été étudié en comité de la Chambre des Communes. M. Bennett a remarqué qu'il conviendrait d'avantage que l'Etat prit le contrôle de la société plutôt que de le laisser aux chemins de fer nationaux. Le ministre du Transport, M. Howe, a soutenu, de son côté, qu'à la suite de la décision du Pacifique Canadien de ne pas s'intéresser à la société, le gouvernement avait décidé de confier le contrôle aux C.N.R. M. Bennett eût souhaité que le bill fût retiré et soumis, l'an prochain, à un comité spécial de la Chambre; mais M. Howe a déclaré qu'il importait d'adopter le bill dès cette session.

On reprendra le débat sur le bill à une prochaine séance.

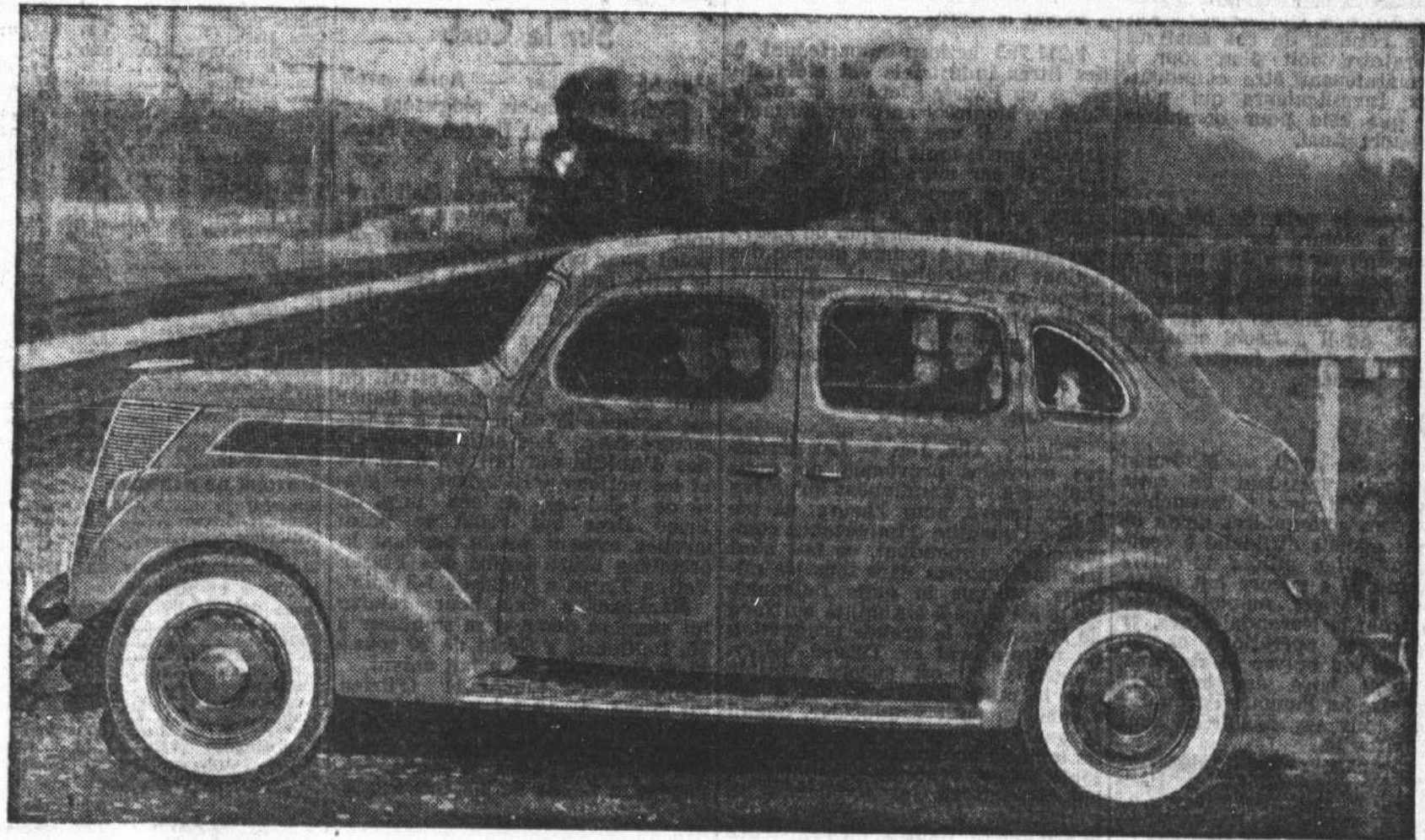
Payés aux banques

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Pendant l'année financière terminée le 31 mars 1936, le gouvernement a payé la somme de \$268,417 aux banques à chartes, pour services divers; pendant les neuf derniers mois de 1936, le gouvernement a payé \$574,652 aux mêmes banques. De plus le fédéral a versé en intérêts à la Banque du Canada, sur des avances faites au gouvernement, la somme de \$44,217 pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1936 et la somme de \$3,150 pendant l'année financière qui s'est terminée hier. Ces renseignements ont été déposés au greffe de la Chambre.

Montréal en première place

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Le ministre des Finances, M. Charles Dunning, a annoncé qu'à la fin de février on avait prêté \$1,806,955.89 en vertu de la loi des réparations des logements. Toronto vient en tête au point de vue du nombre de prêts (428) mais Montréal est en première place au point de vue de la somme des prêts (\$162,109.98).

LA SÉCURITÉ QUE PROCURE UN MÉCANISME D'ACIER... DE LA PÉDALE À LA ROUE!



Les Nouveaux Freins de Sûreté Ultra-Dociles

Précision mécanique et pression minimum sur la pédale—voilà les avantages des freins de la V-8 Ford. Positifs, directs, et du type "contrôle par câble et conduit", ils vous apportent "la sécurité que procure un mécanisme d'acier, de la pédale à la roue". Auto-énergétiques, ils utilisent le moment du véhicule pour vous aider à freiner. Conséquent, il suffit, pour stopper, d'appuyer très légèrement sur la pédale. La carrosserie tout acier est un autre facteur de sécurité. Faits, cotés et plancher forment une monocoque d'acier soudé à l'autogène, d'une incroyable solidité. Toutes les glaces de toutes les carrosseries Ford sont en Verre Inéclatable sans supplément de prix. Le centre de gravité surbaissé,

l'obéissance instantanée du moteur V-8, une direction plus facile, et de gros pneus montés sur de robustes roues d'acier—tout cela contribue à la sécurité qu'éprouve celui qui conduit une V-8 Ford.

Notre plus proche dépositaire s'empressera de vous faire voir cette superbe et spacieuse voiture et de vous en expliquer le caractère économique. Puis, prenez le volant d'une V-8 Ford, et constatez par vous-même la sécurité qu'inspire cette automobile de grande classe, sans rival dans le domaine des prix modérés.

RADIOPHILES! L'heure Ford du Dimanche Sotr, à 9 h. (H.N.E.). Réseau Columbia.

V-8 FORD

Automobile de Grande Classe mais Prix Modéré

TOUTES LES Qualités D'UNE VOITURE DE Grande Classe

CONFORTABLE ET INSONORE—Roulement plus silencieux et plus souple, grâce à l'Équilibre Médian. Direction plus facile, d'un mécanisme nouveau (vis globique et gale).

SUPERBES INTÉRIEURS—Tenture, garnitures et capitonnage luxueux. Groupement ingénieux de tous les instruments sur le tableau de bord, permettant de les consulter d'un coup d'œil. Couleurs et tentures variées, au choix.

APPARENCE MODERNE—Nouvelles lignes fuselées. On peut ouvrir, dans toutes les conditions intérieures, le pare-brise oblique du V. Plaque AV incorporée aux bavettes des ailes. Capot moderne, à couvercles à charnières montées sous l'avant.

ÉCONOMIE DE FRAIS D'EMPLOI PLUS MARQUÉE QUE JAMAIS—Le moteur V-8 perfectionné fournit des performances impressionnantes, quoique sa consommation d'essence soit exceptionnellement modérée.

FREINS DE SÛRETÉ ULTRA-DOCILES—Un système de freinage entièrement nouveau permet des arrêts immédiats, sans déviation. "Sécurité d'un mécanisme d'acier, de la pédale à la roue".

CARROSSERIE TOUT ACIER—Il n'y a pas une once de bois dans tout le bâti de la carrosserie. Monocoque d'acier à l'autogène (plancher, faux, arceaux, cotés). Verre Inéclatable partout, sans supplément de prix.

\$30 PAR MOIS, et son premier versement très raisonnable, et sous surveillance, grâce au "C.F. National Finance Plan", la nouvelle V-8 Ford de votre choix!

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

De Kochendorfer, C. E. Importing, 389 ouest, St-Paul, C. A. F. de Kochendorfer.

Crown Belt Co., 3684, St-Laurent. Joseph Y. Kallman, Strauss, Julius Y.

Radiomedical, 1434 ouest, Ste-Catherine. Alphonse LeRoy, Aimé Keyser.

Salon Montparnasse, 1863, Amherst. Odile Gerbaud, épouse d'Alb. Taillefer.

Lamontagne & Frère Enreg., bouchers, épiciers, 4501 ouest, St-Jacques. Emilien Lamontagne.

C. Gendron, est, Demontigny, quincaillerie, Claire Gendron.

Universal Socialties, 378 ouest, Laurier. Joseph Roback.

David & Garand, Editeurs, imprimeurs, agents, 1425, Ste-Elisabeth. Edouard Garand.

Island Construction Co., No 26, 11ème Avenue, Lachine. William S. Bell.

Abbeville Gold Mines, Ltd., 388 ouest, St-Jacques. Paul C. Caste, président.

Mines Holding, Ltd., 212, Edifice "Trans-Portation". Geo. H. Reynolds, président.

Plandwell, annonces et peintures artistiques. Paul-C. Abell, Alfred E. Wand.

Madame Simonne. Vêtements pour dames. Carlo Tuvo, Giovanni Battista.

Les nouvelles en raccourci

Board of Trade

Le conseil du Board of Trade de Montréal a décidé, à sa réunion hebdomadaire d'hier après-midi, de transmettre une copie de son rapport sur les amendements à la loi des faillites à la Canadian Chamber of Commerce et à tous les Boards of Trade et toutes les Chambres de Commerce du Canada. Il a aussi annoncé que la Commission des affaires municipales étudiera attentivement le bill de Montréal. On fera encore des présentations auprès du premier ministre de la province pour la construction de nouvelles routes et l'amélioration des anciennes. On a encore émis l'opinion que la construction d'un boulevard métropolitain était une nécessité pressante.

Rubec Mines, Ltd

Québec, 1er avril. — (D.N.C.) — Au département du procureur général, à Québec, (branche des valeurs mobilières), on nous informe que le rapport attendu par le public sera prochainement complété. Le dossier de l'enquête, devenu extrêmement volumineux vu le nombre des témoins entendus, a aussi dans sa préparation nécessité de difficiles et longues analyses de laboratoire à Québec et à Ottawa. Le résultat de ces analyses de laboratoire doit d'un jour à l'autre maintenant être communiqué aux investigateurs qui n'attendent que cela pour compléter leur rapport final.

Le blé

Alors que le prix du blé était ferme à la clôture sur le marché de Liverpool, où il a fait un gain de 2-3-4 par boisseau le prix du blé était lourd sur les marchés de Winnipeg, de Chicago et de Buenos-Ayres, où il a fléchi sensiblement pour reculer jusqu'à 2-1-2 sous par boisseau.

Noranda

Toronto, 1er avril. — M. James Y. Murdoch, président de cette compagnie, a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires qu'on ne prévoyait aucune difficulté à écouler la production entière du cuivre de la mine. Il a encore fait observer que la Waite Annuet Mines, qui contrôle la Noranda Mines, va reprendre ses opérations et, au prix actuel du cuivre et du zinc, elle devrait faire des bénéfices substantiels. La Pamour Porcupine réengage tous ses bénéfices dans son exploitation. La compagnie est intéressée dans la Noranda Mines, la Halloran Mines, la Noranda Power Co., la Bonell Mines, la Horne Mine et la Canadian Copper Refiners. Le prix moyen auquel la compagnie a vendu son cuivre en 1936 était de 9-47 cents le livre, ce qui est beaucoup inférieur au cours actuel.

Mining Corp. of Canada

Cette compagnie a fait un gain de près de \$200,000 l'an dernier tandis que le revenu global s'élevait à \$380,146 comparativement à \$152,306 en 1935. Le revenu des placements a été de \$84,148 contre \$81,287 l'année précédente. La compagnie a encore réalisé un bénéfice sur les placements de \$260,491. Les frais d'exportation et autres se sont chiffrés à \$240,432, ce qui porte le bénéfice accumulé à \$818,066 comparativement à \$377,634 en 1935.

Consommation d'essence

New-York, 1er (P.C.) — Dans les milieux généralement bien informés on prédit que la consommation de l'essence accusera une augmentation de 10 à 12% sur celle de l'an dernier.

Les capitaux étrangers aux Etats-Unis

D'après Bruno Jeannotte, les dépôts bancaires aux Etats-Unis sont de 2 milliards plus élevés qu'en 1929. Devant une telle situation, les dirigeants du "Federal Reserve System" se sont émus et d'accord avec la "Securities and Exchange Commission", ont pris des mesures pour arrêter cette invasion de capitaux étrangers jugée, à bon droit, dangereuse. Les Américains craignent les repercussions qu'entraîneraient des brusques retraitements de la

part des étrangers qui détiennent des valeurs américaines. Jusqu'à présent, les mesures prises pour empêcher les étrangers de placer leurs fonds aux Etats-Unis n'ont guère donné de résultats. Les interventions fiscales ont été abandonnées, de même que l'idée d'imposer un embargo sur l'or provenant de l'étranger. En effet, tant que la circulation des capitaux sera libre, rien n'empêchera quiconque d'acheter des dollars américains. Mieux que toutes les mesures restrictives, des négociations internationales en vue d'obtenir une stabilisation monétaire remédieraient à l'état actuel des choses, dont la conséquence principale est une concentration exagérée de l'or vers certains pays, les Etats-Unis en particulier.

Mort de M. C.-E. Zelle

St-Louis, 1er (P.C.) — M. Charles-E. Zelle, vice-président de la Mutual Bank and Trust Co., est décédé hier soir à l'âge de 71 ans.

Radios

Ottawa, 1er (P.C.) — On a vendu au Canada l'an dernier 253,896 radios-récepteurs comparativement à 191,293 en 1935, ce qui représente un volume de ventes qui se traduit par \$11,388,173 l'an dernier comparativement à \$9,493,399 l'année précédente.

Canadian Bronze Co.

Après avoir versé le premier dividende d'un bon de 75 sous par action et le premier février précédent un bon de \$1 par action, les directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende pour le trimestre se terminant le 30 avril, ce qui est une majoration du taux annuel du dividende de \$1 à \$1.50.

Les Soviets exportent de l'or

Londres, 1er (P.C.) — Les Soviets exportent passablement d'or de ce temps-ci aux Etats-Unis. On estimait à cinq millions de dollars la dernière exportation aux Etats-Unis. Ceci éveille beaucoup de curiosité.

Pamour Porcupine

La récupération métallique de cette compagnie l'an dernier s'est élevée à \$808,471 et le profit net s'est chiffré à \$157,390, compte tenu de tous les frais. Le moulin est en opération depuis le 16 mai 1936.

Tek-Hughes

La production brute de Tek-Hughes Gold Mines pour les derniers 6 mois s'est élevée à \$2,322,179, soit \$11.91 la tonne. Le revenu des placements porte les recettes brutes à \$2,377,282, soit \$12.19 par tonne de minerai usiné. Les frais d'exploitation, d'usinage, etc., ont absorbé \$1,198,027, ce qui laisse un solde de \$1,179,255 à reporter au surplus.

Transactions en Bourse locale et sur le Curb

2,211,703 actions appartenant à des titres industriels ont été transigées en Bourse locale et sur le Curb de Montréal au cours du mois dernier, soit une augmentation de 616,953 sur le mois précédent, et de 1,341,742 sur mars 1936. Dans la section des mines le volume des ventes est tombé à 5,745,682 actions, soit une diminution de 3,357,720 actions. La somme globale des actions industrielles et minières négociées sur ces deux marchés le mois dernier se chiffre à 7,957,385 actions comparativement à 10,697,850 en février, soit une diminution de 2,740,465 actions.

Dalhousie, puits No 8

Galgary, Alta, 1er. — Les dernières nouvelles provenant du puits Dalhousie No 8 indiquent qu'on n'y a pas trouvé, pour l'heure, de pétrole en quantité d'importance commerciale. Cependant, ce fait n'est pas une surprise dans tous les milieux, puisque le puits Dalhousie No 8 est situé à six milles au Nord de la zone de la grande production du pétrole brut en Turner Valley. Toutefois, il est encore possible que le puits Dalhousie No 8 devienne un petit producteur, quand il aura été complètement évacué de toute la boue qu'il contient. De toute façon, l'intérêt se concentre aujourd'hui sur les propriétés du Flanc Ouest de Turner Valley, dans le Canton 18, Rang 2, où l'existence du pétrole brut est prouvée et où on est en train d'exécuter un vaste programme de forage.

Mirador

La Compagnie Minière Mirador est organisée sous la Loi des Compagnies Minières de Québec. Les actions de 3,000,000. Les actions sont d'une valeur nominale de \$1. Mirador possède des pouvoirs très étendus qui seront appliqués surtout dans le développement et l'exploitation d'un riche minerai d'or situé dans l'Abitibi. Les administrateurs sont: président: l'honorable Gustave Lacasse, sénateur, de Tecumseh, Ontario; vice-président, le docteur Eudore Dubuc, doyen de la faculté dentaire, Montréal; secrétaire-trésorier, J. Adhemar Lalonde, aussi de Montréal. Le bureau principal de la compagnie sera à Montréal.

Le C.O.I. à Montréal

Les organisateurs du comité d'organisation industrielle de John-L. Lewis, qui opèrent ici depuis près d'un mois, délaissent les classes où ils poursuivaient leur travail dans l'ombre pour s'afficher au grand jour. Ils annoncent la fondation de la première unité du C.O.I. à Montréal, l'Amalgamated Association of Iron, Steel and Tin Workers of North America, affiliée au Congrès des métiers et du travail du Canada.

La construction

Les contrats pour la construction accordés au Canada en mars dernier, d'après MacLean, se totalisent à \$16,058,100 comparativement à \$16,058,100 en février dernier et à \$10,289,100 en mars 1936.

En Bourse locale

Cours plutôt irréguliers — Les papiers reculent et avancent — Les métaux hésitants — Les utilités sont faibles — Nouveau sommet pour Bathurst

(P.C.) — Le volume des ventes a été mince au cours de la matinée et les prix plutôt irréguliers. Les papiers ont avancé, mais pas tous, tandis que les changements sont faibles. Les métaux hésitants, mais les utilités ont atteint un nouveau sommet pour Bathurst.

A 23 1-2 Bathurst a fait 1-3-4 pour toucher un nouveau sommet. Dryden a avancé de 1-2 à 18 et les actions priv. de St. Lawrence Corp. ont fluctué d'autant tandis que les actions priv. de St. Lawrence Paper ont fléchi de 3-4.

Montréal Power a reculé de 3-8. Brazilian et Shawinigan de 1-4. Il n'y a pas eu de changements chez les autres utilités tandis que chez les métaux Nickel a glissé de 3-4 à 68 1-2 et Smelters de 1-4 à 93 1-4. Dans le groupe des titres de construction, Dominion Steel and Coal est resté à peu près le même. United Steel a glissé de 3-8 et Cement de 1-4. General Steel Wares a avancé de 1-8. C.P.R. a reculé de 1-2.

A Wall Street

Marché irrégulier et tendance à la baisse — Les obligations du gouvernement ont fléchi — Le marché du coton s'améliore

(P.C.) — Les cours étaient irréguliers avec tendance à la baisse au début de la séance. On attribue cette tendance à de nombreuses ventes de prises de profits, au malaise qui règne au sujet de l'échec de la conférence relative à l'augmentation des salaires pour les ouvriers des industries de la houille bitumineuse. On appréhende encore les pourparlers entre Chrysler et Lewis demain. Le marché des obligations du gouvernement a encore fléchi. Le marché des grains en a fait autant tandis que le marché du coton s'est légèrement amélioré.

Quelques pétroles et quelques spécialités ont réagi au cours de la matinée en ne suivant pas les autres qui accusaient une légère tendance à la baisse.

Chrysler a refait un recul de la première heure, tandis que Standard Oil of N.J., Standard Oil of Indiana, Du Pont, Shell Union Oil, Bernal, Boeing, Electric Power and Light, Auburn, International Paper and Power priv. et quelques autres valeurs se sont améliorées. On légèrement fléchi: U. S. Steel, Bethlehem, Republic, General Motors, Yellow Truck, Goodyear, Anaconda, Cerro de Pasco, Santa Fe, New-York Central, Baltimore and Ohio et Southern Railway.

Sur le Curb

Marché irrégulier — Après avoir fléchi les papiers réagissent — Les pétroles ont fluctué — Prises de profits

(P.C.) — La tendance était irrégulière. Plusieurs papiers ont reculé de quelques fractions, au point pour refaire leurs pertes par la suite. Les pétroles ont beaucoup fluctué tandis que dans la section des mines quelques titres ont fait des gains que des ventes de prises de profits ont affectés vers midi.

Après avoir touché 22 et fait un gain de 3-4, Consolidated Paper est retombé là où il était à la fermeture hier. Les actions communales d'Abitibi ont fait 1-2 à 10 1-8 et les actions privilégiées ont glissé de 1-2. Les actions priv. de Price Bros ont refait le point qu'elles avaient perdu pendant la première heure tandis que Fraser Voting Trusts a fléchi de 1-2 point.

MacLaren a réagi pour refaire ici aussi sa perte et se stabiliser à 35, Dalhousie a fléchi de 20 sous à 81 et Home Oil en a fait autant. Après avoir touché 11, O'Brien est glissé à 3-4. Thompson Cadillac a avancé légèrement à 1.60. A cause des ventes de prises de profits Stadacona a reculé de 30 sous à 2.38.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.G. Beaubien & Compagnie:

	Pair	Ouv.
Angleterre, L. S.	84.86	2-3 84.89
France, franc	0.392	0.459 1-2
Belgique, belga	1390	1685
Italie, lire	0.0526	0.0536 1-2
Suisse, franc	93	2279
Hollande, florin	402	5476
Espagne, peseta	193	4025
Suède, couronne	268	2324
Norvège, couronne	268	2185
Danemark, couronne	1196	0615
Bresil, milreis	81	1-32 2-3 csc.
Etats-Unis, dollar	1-32	2-3 csc.
Allemagne, R. Mark	2382	4023

A MIDI

Cours fournis par la Presse Canadienne:

	Pair	Ouv.
Montréal:		
Livre sterling	84.89	1-4
Franc français	0.460	1-8
Dollar américain	99	15-16
New-York:		
Livre sterling	84.89	1-2
Franc français	0.460	3-8
Dollar américain	100	1-16
Paris:		
Livre sterling	106.33	frs
Dollar américain	21.72	frs
Dollar canadien	21.73	frs
En or:		
Livre sterling	115h.	11d.
Dollar américain	59.46s.	
Dollar canadien	59.50s.	

à \$10,289,100 en mars 1936. La somme globale des contrats accordés à cette fin depuis les trois premiers mois de l'année représente \$31,409,100 comparativement à \$32,127,200 pour la période correspondante en 1936.

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER

Dominion du Canada:

	Offre	Demande
2 1/2% juin 1er 1943	101 1/2	101 1/2
3 1/2% oct. 15 1944-45	100 1/2	100 1/2
4% oct. 15 1943-45	101 1/2	101 1/2
4 1/2% oct. 15 1943-45	102 1/2	102 1/2
4 1/2% sept. 1er 1940	107 1/2	107 1/2
4 1/2% oct. 15 1944	108 1/2	108 1/2
4 1/2% oct. 15 1945	109 1/2	109 1/2
4 1/2% fév. 1946-55	105 1/2	105 1/2
4 1/2% 1er nov. 1947-57	106 1/2	106 1/2
4 1/2% 1er nov. 1948-58	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er nov. 1949-59	108 1/2	108 1/2
5% 14 oct. 1943	112 1/2	112 1/2
5 1/2% oct. 1937	112 1/2	112 1/2

Avec garantie de l'Etat:

	Offre	Demande
C.N.R. 2% 1938	100	101
C.N.R. 3% 1943	97	98
C.N.R. 3 1/2% 1945-50	94	95
C.N.R. 4 1/2% 1931	110 1/2	111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1937	111 1/2	112 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1938	112 1/2	113 1/2
C.N.R. 5% 1934	113 1/2	114 1/2
C.N.R. 5% 1940-49	115 1/2	116 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1940-49	115 1/2	116 1/2

Provinces:

	Offre	Demande
Alberta 5% 1934	61	62
C. Britannique 4 1/2% 1933	95	96
Manitoba 4 1/2% 1947	105	106
Ontario 4 1/2% 1947	106	107
Quebec 4 1/2% 1933	107	108
C.N.B. 4 1/2% 1935	108	109
L.P.E. 6% 1945	80	81
Sask. 4% 1937	85	86
Municipalités:		
Montréal 4 1/2% 1971	101 1/2	102 1/2
Québec 4 1/2% 1950	98	99
Toronto 4 1/2% 1950	100	101
Trois-Rivières 4 1/2% 1950	101	102
C. de Est. Montréal 4 1/2% 1948	99	100
Com. Métrop. 4 1/2% 1962	101 1/2	102 1/2
Do. 4% 1943	99 1/2	100 1/2

Cles de Transport:

	Offre	Demande
C.P.R. 3 1/2% 1931	102 1/2	103 1/2
C.P.R. 4% 1949	103 1/2	104 1/2
25 M. Har. & Co. 1947	92	93
C.P.R. 4 1/2% 1949	103 1/2	104 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1950	103 1/2	104 1/2
Can. Steamship 5% 1941	107 1/2	108 1/2
Can. Steamship 5% 1943	108	109

Utilités:

	Offre	Demande
Beauharnois 5% 1973	35	37
Bell Tel. 5% 1935	111	112
Can. Nor. Pow. 5% 1953	102	104
Gatineau Pow. 5 1/2% 1955	101	103
Galopow Pow. 5% 1941	101	103
Mont. L. H. & P. 3 1/2% 1956	101 1/2	102 1/2
Mont. Tram. 5% 1947	101 1/2	102 1/2
Mont. Tram. 4 1/2% 1955	78	80
Power Corp. 4 1/2% 1958	89	91
Shaw. W. & A. 4 1/2% 1947	101 1/2	102 1/2
South. Can. P. 5% 1953	102 1/2	103 1/2
Un. Sec. 5 1/2% 1952	76	80
Un. Sec. Elect. 6% 1954	72	74

Industrielles:

	Offre	Demande
Abitibi 5% 1953	100	103
B.A. Oil 4% 1945	103	105
Can. Cement 5% 1951	100	102
Can. P. & Inv. 5% 1958	85	87
Can. Int. Power 6% 1949	101	103
Can. Victoria 5% 1947	101	103
Can. Bread 6% 1941	110	112
Cons. Paper 5 1/2% 1961	100 1/2	102 1/2
Dominion Steel 5% 1950	100	102
Dryden 6% 1949	102	104
Fraser 6% 1950	101	103
Gen. Steel Wares 6% 1952	104 1/2	106 1/2
Great Lakes 5% 1955	100	102
Lehigh Valley 5% 1951	102	104
Massey Harris 5% 1957	99	101
McColl. Print. 6% 1949	103 1/2	105 1/2
Mint. and Paper 5% 1949	103 1/2	105 1/2
Regent Knitting 5 1/2% 1948	103	105
Rolland Paper 5 1/2% 1948	102	104
Shaw. W. & A. 4 1/2% 1947	101 1/2	102 1/2
Vian Biscuit 6% 1948	101	103

Propriétés immobilières:

	Offre	Demande
Queen's Hotel 6% 1947	100	103
Windsor Hotel 6 1/2% 1943	82	86
Windsor Hotel 6% 1947	44	47

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES:

	Dir.	Pris Rend.
B.A. Oil	59	24 1/2
Bell Telephone	180	3 1/2
Build. Prod.	140	6 1/2
Can. Cement	100	10 1/2
Can. North. Pow.	120	24 1/2
Can. Paper	100	5 1/2
Can. P. & Inv.	85	6 1/2
Can. Victoria	100	10 1/2

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Quel sera le club qui remportera le championnat de la Ligue Nationale dans la joute décisive qui se jouera ce soir au Forum? Voilà la question qui nous est posée par un très grand nombre de fervents du sport national canadien depuis que le Bleu Blanc Rouge a réussi à se mettre sur un pied d'égalité avec les Ailes Rouges après avoir perdu les deux premières parties à Detroit.

Il est assez difficile de pronostiquer le résultat de la joute de ce soir car après avoir vu les deux équipes à l'oeuvre dans la présente série nous sommes portés à considérer les deux clubs comme étant d'égale force et nous croyons que la chance jouera ce soir un grand rôle.

Le seul avantage que possède le Bleu Blanc Rouge sur ses rivaux c'est que le club de Cecil Hart joue sur sa propre patinoire en présence de ses partisans et que tous ses joueurs sont prêts à prêter main-forte au tricolore pendant que le Detroit est privé de son fameux gardien de but, Normie Smith, qui a été blessé au cours de la première partie de la joute de samedi soir.

Earl Robertson a pris la place de Smith dans les filets des Ailes Rouges et a fait de son mieux mardi dernier et Normie n'aurait peut-être pas été plus brillant, mais la confiance chez les joueurs visiteurs n'est pas la même et ils doivent porter plus d'attention sur la défense et cela force les Ailes Rouges à laisser les joueurs d'attaque seulement à se prêter à l'assaut des buts ennemis afin de ne pas créer d'ouverture.

Bowman, McDonald et Gallagher ont rarement fait des courses au-delà de leur ligne bleue avant-hier soir et il est probable qu'ils resteront constamment sur la défensive ce soir à moins que le Canadien ne réussisse à prendre l'avantage au début et que le géant Adams ne soit dans l'obligation de mettre quatre ou cinq avant pour reprendre le terrain perdu.

Les deux géants n'ont pas voulu faire connaître leur plan de campagne pour la joute finale mais on est porté à croire que Hart conseillera à ses joueurs d'assiéger les buts de Robertson dès le commencement des hostilités afin de compter le premier point pour ensuite adopter la même tactique que mardi dernier qui consiste à lancer la rondelle loin de la zone du Canadien.

Certains amateurs ont blâmé les habitants de s'en être tenus à un système défensif dans la période finale avant-hier mais nous rappelons à ces partisans que le Bleu Blanc Rouge ne doit rien négliger pour s'assurer la palme afin de se qualifier pour la série finale de la Coupe Stanley et qu'il est aussi sportif d'adopter un système permis par les règlements que d'avoir recours à la rudesse afin de démolir l'adversaire tout comme la chose a été pratiquée par les hommes de Jack Adams dans les premières parties et par les joueurs du Boston lors de la fameuse rencontre de la semaine dernière au Forum.

La rencontre de ce soir décidera donc du sort de ces deux équipes qui ont remporté les honneurs de la première position dans leurs sections respectives et de chaque côté l'on fera l'impossible pour remporter la victoire. Quel que soit le vainqueur nous devons le reconnaître comme le club supérieur et le féliciter pour avoir décroché les honneurs de la saison 1956-57. Espérons que la chance favorisera le Bleu Blanc Rouge qui a fait de véritables prouesses sous la direction de Cecil Hart.

Pendant que les habitants et les Ailes Rouges se disputent la palme dans la joute finale au Forum, les Rangers de New-York recevront la visite des Maroons au Madison Square Garden dans la partie initiale d'une série de deux matchs et cette joute suscite un vif intérêt chez les amateurs montrealais.

Une victoire pour le Canadien ce soir et un triomphe pour les Maroons contre les Rangers occasionnerait une série finale entre les deux clubs montrealais pour le championnat mondial et alderait grandement les officiers des deux équipes à réaliser un bénéfice pour la première fois depuis plusieurs années et de plus cette série offrirait d'autres joutes intéressantes entre les gens de Gorman et ceux de Cecil Hart.

Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué et il ne faut pas accorder la victoire à nos deux clubs montrealais avant qu'ils aient eu raison de leurs rivaux mais les chances semblent assez bonnes pour le Canadien et Maroons. Les surprises sont toujours possibles et nous avons vu les Leafs de Toronto perdre contre les Rangers alors que bien peu de gens concédaient des chances aux gens de Lester Patrick et l'histoire peut se répéter dans le cas des Maroons aussi bien que dans le cas du Bleu Blanc Rouge. Donc attendons les événements tout en attendant ce soir et samedi encourager nos clubs locaux à la victoire.

X.-E. NARBONNE

La Q.A.H.A. veut connaître les âges de quatre joueurs de Copper-Cliff

La Quebec Amateur Hockey Association a décidé hier soir de demander un examen des certificats de naissance des Redmen de Copper-Cliff, qui sont en train de disputer la finale junior de l'est au Rideau d'Ottawa.

Alphonse Therrien, secrétaire-trésorier de la Q.A.H.A., a déclaré après une assemblée spéciale que l'Association veut connaître les âges de quatre joueurs des Redmen, Dick PePray, John Frenette, Red Hamill et "Shew" Shewchuk, après avoir protesté leur éligibilité à la C.A.H.A.

Les Redmen ont éliminé le Victoria de Montréal à la semi-finale de l'est pour la Coupe Memorial, gagnant la série en deux matchs consécutifs. Hier soir, Lorne White, instructeur des Vics, a déclaré que le club ne protesterait pas formellement, mais il est fort probable qu'il change d'idée.

Les Volants ont éliminé les As de Québec

Les As de Québec, qui ont remporté le championnat du Groupe Senior de Montréal en triomphant du Royal, viennent d'être éliminés de la série pour la coupe Allan par les Volants de Hull et ces derniers se rencontreront maintenant avec les Tigres de Sudbury pour le championnat de l'Est du Canada et le droit de rencontrer les vainqueurs de la série de l'Ouest.

Les Volants de Hull ont triomphé des As par un résultat de 3 à 2, hier soir, au Forum, en présence de huit mille personnes et cette victoire, bien méritée, est particulièrement due aux frères Reinhardt, qui ont compté les trois points des champions de la Vallée d'Ottawa.

Les Volants ont réussi à éliminer les As en remportant la victoire dans la joute initiale de la série par 2 à 1, à Ottawa, pour ensuite perdre le deuxième match par 3 à 2 à Québec mais cette victoire fut annulée par la C.A.H.A. et à la reprise de cette partie les As furent victorieux par 1 à 0 grâce au point enregistré par Brennan mais hier soir les champions du circuit montrealais furent défaits dans le match décisif.

Les Volants ont repris les devants deux fois après avoir vu les Québécois égaliser les chances et se sont assurés la victoire quand ils ont lancé cinq joueurs à l'attaque après que Pete Martin eut été puni.

Les As ont déclenché une offensive furieuse vers les buts de Hull durant la deuxième période, bombardant Louis Saint-Denis de tous côtés, mais celui-ci a tenu bon, et après cela, Québec a été impuissant. Saint-Denis a volé au moins une demi-douzaine de buts aux As. Ses principales victimes ont été Emile Fortin et Jack O'Connell, qui, deux ou trois fois durant le match, se sont trouvés seuls devant lui pour le voir sauver la situation.

Plus de 1500 amateurs de Hull assistaient à la partie et lorsque la cloche annonça la fin du match et la victoire des Volants les partisans du club victorieux firent une ovation aux gagnants et les joueurs furent portés en triomphe autour de la patinoire.

Alignement des équipes:
HULL. — Buts: St-Denis; défenses: E. Reinhardt et Pratt; centre: Howe; ailes: Sauvageau et Jansen; subs: Lajoie, P. Reinhardt, Bergin et Bortolotto.

QUÉBEC. — Buts: Bolduc; défenses: Brennan et Croghan; centre: Wing; ailes: Stangel et Fortin; subs: Boudreau, Keillier, O'Connell et Martin.

Arbitres: Bert Hedges et N. Lamport.

1 Hull: P. Reinhardt	2.50
Punition: Bortolotto	
2 Québec: Martin-Brennan	2.19
3 Hull: C. Reinhardt-Jansen	15.31
4 Québec: O'Connell-Martin	18.08
Punition: Sauvageau	
5 Hull: G. Reinhardt-Bordeleau-Jansen	15.43
Punitions: Martin, Sauvageau	

Le hockey professionnel et amateur

Hier soir
ELIMINATOIRES COUPE ALLAN
Semi-finale de l'est
(Hull gagne la série, 2 matches à 1. Un match a été déclaré nul après un projet de Hull).

ELIMINATOIRES COUPE MEMORIAL
Finale de l'est
Copper-Cliff 12, Rideau 3.
(Premier match, série 2 de 3).

LIGUE INTERNATIONALE
Semi-finale
Pittsburgh 2, Syracuse 1.
(Chaque club a gagné 2 matches dans la série 3 de 5).

COUPE NATIONALE
(Eliminatoires)
Série "A"
Detroit à Canadien
(Chaque club a gagné 2 matches dans la série 3 de 5).

Maroons à Rangers
(Premier match, série 2 de 3).
LIGUE INTERNATIONALE
(Eliminatoires)
Série "B"
Philadelphia à Springfield.
(Philadelphia a gagné le 1er match de la série 2 de 3).

ELIMINATOIRES COUPE MEMORIAL
Finale de l'ouest
Saskatoon à Winnipeg.
(Premier match, série 2 de 3).

Baseball-exhibition

Maison de David	100 003 101 — 6 11 2
Baltimore (IL)	100 010 70x — 9 12 2
Janesko, Granello et Shipley; Bivins, MacPherson et Savino.	
Brooklyn (N)	000 000 000 — 0 7 2
Philadelphia (N)	000 000 001 — 4 1
Baker, Jeffcoat et Phelps; Klump; Walters, Lamaster et Wood; J. Wilson.	
St-Louis (A)	000 000 000 — 0 2 3
Tulsa (IL)	030 001 10x — 8 10 2
Shanuck, Mills et Heath; Wilcox; Milstead, Ramon et Brostke.	
Boston (NL)	000 233 200 — 10 8 1
Cincinnati (NL)	001 363 363 — 11 12 0
MacPhayden, Fette, Harris et Lopez; Rahlan, Barrett, Vander Meer et Lombardi.	
St-Louis (NL)	000 002 011 — 4 7 0
New-York (A)	000 100 202 — 3 10 2
J. Dean, Wetland, Moore et Odrogowski; Gomez, Sunda et Dickey.	
Philadelphia (NL)	010 310 320 — 12 19 2
San Antonio (IL)	001 032 16x — 15 15 3
Smith et Hayes; Shavez, Moneriel et Haralson.	
Detroit (AL)	104 202 111 — 12 16 1
Boston (AL)	100 000 001 — 3 8 2
Kulker, Coffman et Cochrane; Fresh; Wilson, Marcum et F. F. F. F.	
Cleveland (A)	002 000 108 — 11 15 2
Milwaukee (AA)	001 001 000 — 4 10 2
Heiter, Zuber, Kadow et Becker; Bragton, Johnson, Wallen et Brenzel; Pittsburgh.	
Pittsburgh (NL)	302 000 340 200 — 15 20 1
Chicago (AL)	020 023 200 — 12 19 1
M. Brown, Bauers, E. Brown et Todd; Lyons, Cain, Stratton, Chelini et Sewell.	
Shua, Kansas (NL)	000 333 001 — 10 15 1
Los Angeles (PCL)	010 010 002 — 4 6 1
Lee, Bryant, Ellis et O'Dea; Garbark; Thomas, Garnett, Prim et Gibson.	

Le classement des compteurs de la N. H. L.

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs nous donnons aujourd'hui le classement final des compteurs de la Ligue de hockey Nationale à la conclusion des séries régulières du circuit Calder.

SECTION CANADIENNE

	B.	A.	P.	M.
Schriner, Américain	21	25	46	17
Appa, Toronto	16	29	45	10
R. Jackson, Toronto	21	16	38	10
Gagnon, Canadien	20	16	38	10
Gracie, Montréal	11	25	36	18
Stewart, Bos-Amér.	22	2	36	18
Carr, Américain	18	16	34	22
Robinson, Montréal	16	16	34	12
Drillon, Toronto	14	29	33	19
Wiseman, Montréal	14	29	33	12
Joliat, Canadien	17	15	32	20
Champion, Américain	8	31	36	10
Cain, Montréal	12	17	30	18
Northcott, Montréal	15	14	29	18
Ward, Montréal	14	14	28	34
Siebert, Canadien	8	20	28	34
Mantha, Canadien	13	14	27	17
Haynes, Canadien	8	18	26	24
Anderson, Américain	9	18	25	26
Le Conacher, Montréal	6	19	25	26
Roturier, Montréal	11	17	23	33
Blaise, Canadien	10	12	22	32
Marker, Montréal	10	12	22	22
Jerwa, Bos-Amér.	9	13	22	27
Meis, Toronto	9	11	20	19
Morens, Canadien	4	16	20	12
Thomas, Toronto	10	9	19	14
Delella, Canadien	10	11	18	14
Fowler, Toronto	7	11	18	22
Blanco, Montréal	6	12	18	22
Shannon, Montréal	8	16	17	21
Davidson, Toronto	8	7	16	43
Lépine, Canadien	7	8	15	15
Runge, Can-Mont.	5	10	15	8
Evans, Montréal	6	7	13	17
Emma, Américain	4	8	12	48
Horne, Toronto	3	9	12	124
Lantz, Américain	9	9	12	32
Brown, Canadien	4	6	10	10
Hamilton, Toronto	3	7	10	32
Boil, Toronto	2	9	9	10
Kendall, Tor-Oh.	5	4	9	10
Lorrain, Canadien	2	6	9	10
Finnigan, Toronto	2	6	9	10
Gunningham, Américain	1	8	9	19
McKenzie, Mont-Can.	4	4	8	28
Hull, Toronto	4	4	8	28
Conacher, Toronto	5	2	7	20
McGill, Canadien	5	2	7	20
Day, Toronto	3	4	7	20
Westworth, Montréal	4	7	7	20
Hemminger, Américain	3	3	6	4
Jenkins, Can-Amér.	1	4	5	14
Miller, Canadien	1	3	5	14
Carson, Montréal	1	3	4	28
Buwell, Canadien	0	4	4	30
Oliver, Américain	0	4	4	30
Kiela, Américain	2	1	3	20
Graham, Américain	2	1	3	20
A. Jackson, Toronto	1	1	2	0
Cotton, Américain	2	0	2	23
L. Jackson, Américain	1	1	2	0
Mondon, Canadien	1	1	2	0
Voss, Montréal	0	2	2	0
Murray, Américain	0	2	2	22
Glancy, Toronto	1	0	1	4
Jary, Toronto	1	0	1	4
Lowick, Américain	1	0	1	0
Doran, Américain	0	1	1	10
Radley, Montréal	0	1	1	10
Gallagher, Américain	0	0	0	4
Klaibach, Américain	0	0	0	4
Reid, Américain	0	0	0	4

SECTION AMÉRICAINNE

Barry, Detroit	17	27	44	6
Aurie, Detroit	23	20	43	28
Thompson, Chicago	17	13	35	28
Cowley, Boston	17	13	35	28
Lewis, Detroit	14	18	32	14
Dillon, Rangers	20	11	31	13
Gettiffe, Boston	19	11	30	12
Gottselig, Chicago	9	21	30	10
Watson, Rangers	11	17	28	22
N. Colville, Rangers	11	17	28	22
Howe, Detroit	17	10	27	10
Keelling, Rangers	22	4	26	18
Patrick, Rangers	18	16	24	4
Goodfellow, Detroit	9	16	23	43
Sorell, Detroit	8	16	24	4
Patrick, Rangers	18	16	23	43
Sands, Boston	18	5	23	6
Shibicky, Rangers	14	8	22	30
Deinger, Detroit	15	12	27	13
W. Kilrea, Detroit	8	15	22	13
Boucher, Rangers	7	13	20	30
Widland, Boston	8	12	20	30
Larochelle, Chicago	15	14	19	8
M. Colville, Rangers	7	12	19	30
Smith, Boston	8	10	18	36
Trudel, Chicago	8	10	18	36
Romnes, Chicago	4	14	18	2
March, Chicago	4	14	18	2
Wieland, Chicago	8	13	17	31
Heller, Rangers	9	12	17	42
Bruneau, Detroit	9	7	16	18
Shibert, Chicago	8	13	16	32
Pratt, Rangers	8	7	15	23
Widland, Boston	8	7	15	23
Goldworthy, Boston	8	6	14	8
Brydson, Chicago	8	13	13	1
Murdoch, Rangers	0	14	10	15
Hollett, Boston	3	7	10	22
Schmidt, Boston	2	8	10	15
F. Cook, Boston	2	8	10	15
Dumart, Boston	4	4	8	2
McDonald, Detroit	3	5	8	20
Christman, Chicago	3	5	8	20
Shields, Amér.-Bos.	2	4	7	24
Portland, Boston	2	4	6	58
Coulter, Rangers	1	4	5	38
W. Cook, Rangers	1	4	5	38
Rouletou, Detroit	0	5	5	0
Shore, Boston	0	3	4	28
Burke, Chicago	3	3	4	28
Jackson, Chicago	1	3	4	2
Klingberg, Chicago	0	2	3	2
Blair, Chicago	0	2	3	2
Cooper, Rangers	0	2	3	42
Wiles, Boston	2	0	2	0
T. Cook, Chicago	0	2	2	0
Wibe, Chicago	0	2	2	0
Neil, Boston	0	2	2	0
Duguid, Boston	0	2	2	0
Gallagher, Detroit	1	0	1	0
Smith, Rangers	1	0	1	0
Mackie, Detroit	1	0	1	0
Bauer, Boston	1	0	1	0
Orlando, Detroit	0	1	1	0
Hartall, Rangers	0	1	1	0
Bowman, Detroit	0	1	1	0

Joueurs envoyés aux fermes des Giants

Gulfort, Miss., 1er (P.A.) — Une douzaine de joueurs appartenant aux Giants ont été dispersés ici et là sur les fermes après la saison d'entraînement.

Le premier but Leslie Powers, acheté pour remplacer Terry a été retourné à Baltimore, sous option. Eddie Madjeski, receveur, et John Mekeli, lanceur, ont été envoyés à Jersey City et Hall Lee, voltigeur, fut envoyé à Jackson, Miss.

Eddie Miller sous option à Syracuse

Tampa, Flor., 1er (P.A.) — Eddie Miller, arrêt-court, a été envoyé aux Chiefs, de Syracuse, de la ligue internationale, par les Rangers de Cincinnati. Il est sujet à être rappelé avec un avis de 24 heures. Syracuse a une entente avec Cincinnati.

Assemblée de la Métropolitaine

La ligue Métropolitaine tiendra une importante assemblée demain soir à l'hôtel Queen's. Les clubs suivants sont priés d'envoyer un représentant: La Police, Browns de Verdun, Cherrier, arc Champlain, St-Clement de Viauville, Ste-Cécile, Villery et KIK.

Copper-Cliff écrase le Rideau

Ottawa, 1 (P.C.) — Les Rouges de Copper Cliff n'ont fait qu'une bouchée du Rideau d'Ottawa hier soir, triomphant 12-3 à la première joute de la série de 2 de 3 en finale de l'est pour la Coupe Memorial. La seconde joute sera disputée samedi soir à Toronto, et le vainqueur rencontrera le survivant de la série Winnipeg-Saskatoon à la finale pour le trophée.

Il n'a fallu que 45 secondes aux Rouges pour prendre les devants. Cinq minutes plus tard, Ottawa a égalé les chances et il a semblé durant quelques temps que la lutte serait serrée.

Les Rouges se sont cependant mis sérieusement à l'oeuvre vers le milieu de la période et après cela, la joute n'a été qu'une déroute. Copper Cliff a ajouté deux autres buts à son total durant la première période, a compté cinq fois à la seconde et a terminé le massacre par un autre ralliement de 4 points à la troisième.

Red Hamill, le gros ailier gauche, a été le héros de la victoire. Il a compté deux buts à la première période, a obtenu trois assistances à la seconde et a terminé sa soirée avec trois autres buts à la 3ème.

Pat McCreavy a compté trois des buts des Rouges. Roy Heximer, avec deux buts, et Alf Webster et Shewchuk, avec un chacun, ont été les autres compteurs de Copper-Cliff.

Orvil Burke, Connell Tudin et Hugh ont compté pour Rideau.

Copper Cliff — Buts: Albright; défenses: Shewchuk et Frenette; centre: McCreavy; ailes: Heximer et Hamill, Substituts: Tobin, Webster, Lemieux, Zuke.

Rideau — Buts: Wilkins; déf

Deux importantes mesures fédérales

L'une pour assurer l'ordre intérieur et la seconde pour assurer le contrôle absolu sur la production, l'importation et l'exportation des armes et des munitions

Ottawa, 1er. (D.N.C.) — Le gouvernement fédéral prend deux importantes mesures; l'une pour assurer l'ordre intérieur et la seconde pour assurer un contrôle absolu sur la production, l'exportation et l'importation des armes et des munitions.

Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a fait adopter hier après-midi un projet de loi créant une réserve de 300 hommes à la gendarmerie royale. Ces hommes seront âgés de 18 à 40 ans. Ils feront du service pendant un maximum de trois mois par année. Le coût annuel de la réserve sera de \$80,000. En cas d'urgence ces hommes pourront être appelés à faire du service régulier. La réserve actuelle de la gendarmerie royale se compose de gendarmes qui ont fait du service. C'est le désir du gouvernement de pouvoir disposer d'une réserve d'hommes jeunes et bien entraînés, dans le cas où la gendarmerie ne pourrait plus suffire à la tâche.

Trois députés de la C.C.F. se sont opposés à la mesure: MM. A.A. Heaps, député de Winnipeg-Nord; C.C. McNeil, député de Vancouver-Nord; et T.C. Douglas, député de Weyburn. M. Heaps a demandé quelle pouvait être la nature des cas d'urgence prévus par le ministre. M. Lapointe a répondu qu'il était difficile de dire à l'avance quels événements pourraient se produire dans l'avenir. M. Douglas a fait allusion aux troupes de choc, faisant allusion aux troupes du même nom organisées dans certains pays d'Europe. M. McNeil a émis des craintes sur l'incapacité que pouvait causer dans le public la création de cette réserve. M. R.B. Bennett s'est porté à la défense de la gendarmerie, tout en n'approuvant pas les prévisions du bill concernant les pensions aux gendarmes. Il fera connaître plus tard ses objections à ce sujet.

La seconde mesure est de beaucoup plus importante que la première. Elle a été proposée par M. Isley, ministre du Revenu national.

Elle est destinée à assurer le contrôle de la production, de l'exportation et de l'importation des armes et des munitions au Canada.

Voici le texte de l'article 290 du projet de loi:

"290. (1) Le gouverneur en son conseil peut, à discrétion,

a) En vue de se procurer des renseignements, ou aux fins des alinéas b) et c) du présent paragraphe, ordonner que nulle personne n'exporte ni transporte, le long des côtes ou par navigation intérieure, aucun des articles désignés audit alinéa b), ni importe aucun des articles désignés audit alinéa c), sans avoir préalablement obtenu un permis, et prescrire les droits, règlements et conditions jugés opportuns concernant l'octroi de ces permis;

b) Interdire, restreindre ou contrôler l'exportation, d'une manière générale ou à toute destination, directement ou indirectement, ou le transport, le long des côtes ou par navigation intérieure, d'armes, munitions ou engins de guerre, d'approvisionnement pour forces militaires, navales ou aériennes, ou de tous articles jugés susceptibles de conversion en les objets susdits ou rendus utiles à leur production, ou de provisions ou toute sorte de vivres pouvant servir à l'alimentation de l'homme ou des bêtes;

c) Interdire, restreindre ou contrôler l'importation d'armes, munitions ou engins de guerre, d'approvisionnement pour forces militaires, navales ou aériennes, ou de tous articles jugés susceptibles de conversion en les objets susdits ou rendus utiles à leur production;

d) Prescrire l'enregistrement des personnes se livrant à la fabrication, à l'exportation ou à l'importation d'armes, munitions ou engins de guerre, ou l'octroi d'un permis à ces mêmes personnes, et déterminer des droits, règlements, conditions et exceptions à cet égard;

e) Prescrire le rassemblement et la publication de renseignements et statistiques sur l'exportation, l'im-

portation ou la fabrication d'armes, munitions ou engins de guerre;

f) Edicter des règlements ou prescrire des conditions ou exceptions jugés nécessaires à l'accomplissement effectif de l'objet et de l'intention du présent article sur quelque interdiction, restriction ou contrôle d'exportations ou importations pouvant être imposé en vertu du présent article, y compris des règlements, conditions ou exceptions visant les réexportations, transbordements ou expéditions en transit, soit à l'intérieur du Canada, soit ailleurs.

(2) Sont saisies et confisquées toutes marchandises importées ou exportées contrairement aux dispositions du présent article, ou à celles de tout arrêté du gouverneur en son conseil en décalant ou de tout règlement établi sous le régime de cet arrêté; et quiconque les importe ou exporte, ou les fait importer ou exporter, ou en permet l'importation ou l'exportation, est coupable d'une infraction et encourt, pour chaque infraction de ce genre, sur déclaration sommaire de culpabilité devant deux juges de paix, une amende d'au plus deux cents dollars et d'au moins cinquante dollars, ou un emprisonnement d'au plus un an et d'au moins un mois, ou à la fois l'amende et l'emprisonnement. Si la valeur de ces marchandises est de deux cents dollars ou plus, la personne qui commet cette infraction est coupable d'un acte criminel et encourt, sur déclaration de culpabilité, en sus de toute autre peine dont ladite infraction le rend passible, une amende d'au plus mille dollars et d'au moins deux cents dollars, ou un emprisonnement pendant au plus quatre ans et au moins un an, ou à la fois l'amende et l'emprisonnement."

Comme on le voit, le projet de loi va très loin. Le gouvernement veut évidemment avoir le contrôle absolu de tout mouvement d'armes et de munitions au Canada.

d'hui, ce serait de retourner nos pêcheries à Ottawa.

M. Ouellet est de cet avis. Quant à l'aide que nous donnons aux pêcheurs cependant, il voudrait qu'on intéressât la Coopérative des Pêcheurs qui verrait toutes améliorations à faire.

Sir Thomas Chabais tient à féliciter M. Kelly pour la distinction qu'il a faite entre l'aide aux pêcheurs et le développement des pêcheries. Il est certain, dit-il, que le gouvernement fédéral possède un organisme qui est plus de nature que le nôtre à développer les pêcheries maritimes. Le succès remporté en 1922 n'a pas été très heureux pour nos pêcheries. Mais le projet de loi qu'on étudie actuellement ne touche pas, en somme, aux pêcheries. Il s'agit cependant que M. Gagnon est prêt à tout faire pour favoriser les pêcheries.

La troisième lecture du projet de loi est remise à la séance suivante. Avant d'ajourner le Conseil législatif adopte en première lecture le bill concernant les mères nécessiteuses.

M. Du Tremblay

M. P.-R. Du Tremblay reprend ensuite le débat qu'il avait ajourné sur la motion de M. Martin: "Que cette Chambre se d'avis que certaines mesures pourraient être prises qui auraient pour effet de diminuer plus rapidement l'étendue et l'intensité de la crise économique dont souffrent encore notre province et le Canada tout entier".

L'auteur de la motion suggère deux solutions pour apporter remède aux maux dont nous souffrons: d'abord, l'immigration à raison d'un million par année dans notre pays, ce qui activerait, prétend-il, l'emploi des ouvriers.

M. Du Tremblay ne partage pas cette opinion encore que des hommes pays soient en faveur de l'immigration. Il ne croit pas que cela améliorerait nos maux. Cela même ajouterait un autre mal à ceux dont nous souffrons. Dans les villes, ce serait autant de chômeurs de plus à nourrir, et dans les campagnes, ce surplus de population ferait diminuer les prix des produits agricoles.

L'auteur de la motion suggère encore, comme remède, la cessation de l'emploi féminin. Il ne partage pas plus cette opinion que l'autre. Il ne croit pas que l'emploi de la femme ait assez d'ampleur dans les campagnes et dans les villes qu'il puisse nuire au travail masculin.

Ce qu'il faut, en l'occurrence, c'est de créer quelque chose qui

"Nous devons moderniser notre système de défense nationale" (M. Duff)

Les pêcheurs en haute mer feraient d'excellents sujets dans l'organisation de nos effectifs navals de défense

Ottawa, 1er. — Deux corbeilles contenant 78 roses ornaient hier la banquet de M. George-P. Graham, libéral de Brockville, dans la salle du Sénat; elles marquaient le 78e anniversaire de naissance de ce vétéran de la politique canadienne, ministre des Chemins de fer sous le régime de sir Wilfrid Laurier. Le sénateur Graham est né à Brockville, en Ontario, le 31 mars 1859.

Mme Cairine Wilson exprima au nom du gouvernement les souhaits du parti libéral au vénérable sénateur, exprimant l'espoir que le sénateur Graham restera encore pendant de nombreuses années dans la vie politique canadienne. Mme Iva Egan, au nom de l'opposition ou du parti conservateur, seconda aimablement les souhaits exprimés par Mme Wilson à l'adresse du sénateur Graham. Mme Fallis, au milieu des applaudissements de tous, déclara que le sénateur Graham "est admiré de toutes les femmes du Canada".

M. Graham répondit à ces vœux par des paroles de remerciement et déclara que les plus beaux jours de sa longue carrière politique ont été passés au Sénat.

M. Duff

Puis le Sénat se mit au travail en s'attaquant d'abord à une motion de M. C.-C. Ballantyne, conservateur de Montréal, demandant l'amélioration de nos effectifs de défense. Le premier orateur de la séance fut M. Wm Duff, libéral d'Antigonish-Guysborough, qui a déclaré que le moment est arrivé où nous devons moderniser notre système de défense nationale.

Le sénateur Duff rappelle qu'en 1909, sir George Foster, conservateur en vue de l'époque, proposa que le Canada réorganisât ses effectifs de défense côtière. Sir Wilfrid Laurier se fit également le défenseur de cette politique qui trouve aujourd'hui ses adeptes dans tous les partis politiques. Il en fut de même de sir Robert Borden, chef du parti conservateur.

En 1914, le Canada se trouvait pratiquement dépourvu de moyens de défense, n'ayant à son service naval que le "Rainbow" sur le Pacifique et le "Niobe" sur l'Atlantique. De fait, de 1914 à 1917, le Canada dut compter sur les États-Unis et sur le Japon pour défendre ses propres côtes. Sur un geste d'impatience de la part du sénateur Ballantyne, le sénateur Duff dit que si l'ancien ministre de la Marine était membre du cabinet en 1911 au lieu de 1917, la défense navale du Canada eût été mieux préparée pour la guerre.

M. Duff se dit heureux de constater qu'aujourd'hui le Canada est en meilleure position qu'à cette époque déjà lointaine de la Grande Guerre. Tous les pays de l'univers s'arment de plus en plus. Il nous appartient de veiller à notre propre défense et de ne plus compter sur des voisins, sans compter que nous devons à la mère-patrie pour le moins d'organiser nos effectifs en cas de besoin.

Il ne craint pas le danger immédiat; par terre nous n'avons rien à craindre du côté des États-Unis. Il ne reste que l'aspect maritime de la

situation qu'il nous importe de ne pas négliger. Nous n'avons à notre disposition que quatre contre-torpilleurs pour défendre nos 7,000 milles de côtes. S'il faut s'en tenir à la doctrine Monroe pour nous défendre, cela a certes ses inconvénients et peut nous exposer à des désagréments.

"Si jamais le Canada est attaqué, déclara le sénateur Ballantyne, la mère-patrie nous défendra et nous en avons la certitude dans les paroles récentes de sir Anthony Eden".

"Il ne faudra pas que nous comptions trop sur elle, répliqua le sénateur Duff; l'impératif, dit-il, est de nous protéger nous-mêmes". Il ajouta que le Canada et les États-Unis ne devraient faire qu'un seul et même pays, de la baie d'Hudson au golfe de Mexique. Mais, étant donné que nous faisons partie de l'Empire, nous devons à tous prix organiser notre propre défense.

La pêche

De la nécessité d'établir en ce pays une réserve navale, le sénateur Duff passe à celle de pourvoir au relèvement de l'industrie de la pêche au moyen d'un crédit de cinq millions de dollars que le Parlement affecterait à cette fin. Il désire même voir cette réserve navale composée surtout de hardis pêcheurs de son pays, comme de ceux du littoral du Pacifique.

Le sénateur d'Antigonish proposa d'affecter cette somme de cinq millions à des prêts aux pêcheurs des côtes et du grand large, à l'établissement d'entrepôts frigorifiques, au paiement de \$2 par quintal de poisson salé et séché, et d'un dollar le quintal de poisson en saumure, à la réduction du coût des engins et après de pêche, à la création d'un service de vente du poisson au pays et à l'étranger et à la modernisation du ministère des Pêcheries.

Sur la question de la défense navale, le sénateur J.-P.-B. Casgrain, libéral de Montréal, croit que le service naval canadien devrait être annexé au Collège militaire de Kingston. Il se dit absolument de l'avis du sénateur Duff en ce que les pêcheurs en haute mer feraient d'excellents sujets dans l'organisation de nos effectifs navals de défense.

Le débat sur la motion du sénateur Ballantyne est ajourné à cet après-midi par le sénateur J.-P. Molloy, libéral de Provencher.

En fin de séance sir L.-P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, ratifie au nom du gouverneur général, plusieurs bills qui, de ce fait, seront inscrits aux Statuts du Canada.

Le Sénat s'ajourne de nouveau cet après-midi.

Françoise Lemay, première capitaine de navire

Ottawa, 1er. — La première capitaine de navire du Canada est une Canadienne française, Mlle Françoise Lemay, âgée de 20 ans.

Le gouvernement conservateur Bennett avait refusé à une femme de langue anglaise de devenir capitaine sous prétexte que la loi ne le permettait pas, cette femme put cependant le devenir en Angleterre. Le gouvernement libéral King, après avoir étudié la loi avec soin, en est venu à la conclusion que rien dans la dite loi n'empêche une femme de se faire capitaine. Conséquent, Mlle Lemay, fille d'un capitaine qui navigue sur le fleuve depuis nombre d'années, devient la première capitaine du Canada.

Le monument de guerre

Ottawa, 1er. — (D.N.C.) — Le monument de guerre sera probablement érigé au cours de l'été à Ottawa, a déclaré M. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux publics, au cours de l'étude des crédits de son ministère. Le monument, oeuvre de sculpteurs March, est complètement achevé. Les travaux de sculpture ont été terminés il y a quelques mois déjà. Si on ne l'a pas jusqu'ici transporté en Angleterre, c'est qu'on ne s'est pas encore entendu sur l'endroit où il sera érigé. Le gouvernement devra cependant prendre une décision bientôt.

M. Paul Ouimet traducteur en chef

Ottawa, 1er. — M. Paul Ouimet, traducteur à la division des lois de la Chambre des Communes depuis de nombreuses années, a été promu par le Secrétaire d'Etat au poste de traducteur en chef de son bureau en remplacement de

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ

DUPUIS



SPECIAL VENDREDI MATIN TANT QUE LE LOT DURERA

Pyjamas pour hommes

broadcloth de fantaisie

Ces pyjamas proviennent de soldes de nos séries les plus populaires lors de ventes récentes. Bonne confection. TANT QUE LE LOT DURERA, vendredi, chacun.....

1.49

Rayures, motifs fantaisie dans plusieurs teintes.

Tailles: 36 à 44 dans le lot. Valeurs jusqu'à 2.95.

DUPUIS — rez-de-chaussée (St-Catherine)

Entreposage de fourrure

Confiez la garde de vos fourrures à DUPUIS, maison responsable.

2% de votre propre évaluation pour la saison d'été — 2 1/2% pour 12 mois.

Réparations nécessaires exécutées à des conditions très avantageuses.

Plateau 5151 — local 202.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-gén.

En venant magasiner chez Dupuis Frères, entrez aussi donner votre commande chez

H. BEAUDOIN

EPICERIE et BOUCHERIE — BIERE et PORTER FRUITS et LEGUMES

Angle St-Christophe et DeMontigny, en arrière de chez Dupuis.

Spécial de la Semaine

CONFITURES AUX PRUNES. 21c

Pot de 32 onces.....

VOUS POUVEZ AUSSI COMMANDER PAR TELEPHONE:

Tél: FR 2164 - 2165

A même l'eau vive

(Jeanne-Marie GAY)

M. Oscar Paradis, C.R., décédé subitement il y a plusieurs semaines. M. Ouimet a reçu la nouvelle de la nomination officielle hier matin. Il agissait comme traducteur en chef intérimaire depuis la disparition de son prédécesseur.

Causerie de M. Vincent Massey

M. Vincent Massey, haut commissaire du Canada en Angleterre, donnera une causerie aux postes du réseau de Radio-Canada, ce soir, 1er avril, à 8 h. 45 p.m., sur les arrangements faits à Londres pour recevoir ceux des nôtres qui assisteront aux fêtes du couronnement de George VI.

M. Massey parlera de Londres.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal

Commentateur: Léovide Francoeur, M.D., St-Tite, (Lavolette)

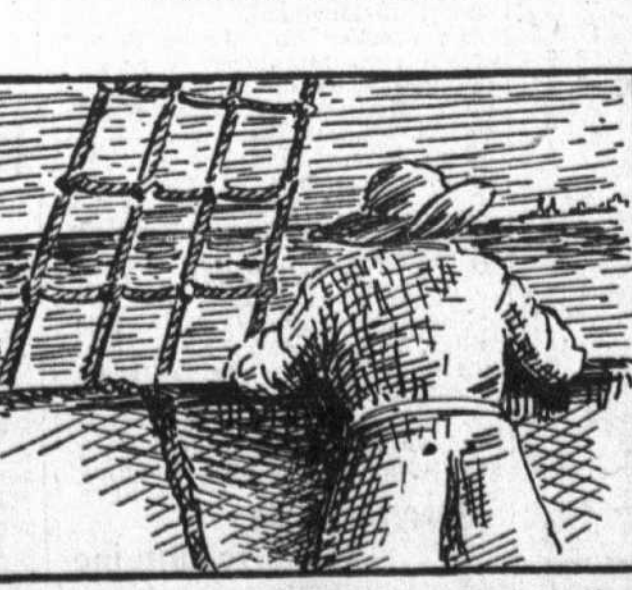
Pierre Radisson

(Donatien Frémont)



Radisson et Groseilliers, malgré les tracasseries de toutes sortes, concurrent l'idée d'établir une société qui frèterait des navires pour aller faire le commerce des pelleteries à la baie d'Hudson. La compagnie des Indes Occidentales bloqua le projet.

Éditeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.



Sous le coup de l'indignation, Groseilliers passa en France pour intéresser le roi ou quelques riches marchands à cette entreprise de la baie d'Hudson. Personne ne voulut prendre au sérieux des plans que l'on estimait à première vue chimériques.

Radisson l'attendait avec impatience. Ainsi, après avoir été injustement dépouillé au Canada, on se moquait d'eux en France! De quel côté allaient-ils se tourner? Les deux malheureux eurent l'impression d'être des hommes sans patrie.



PREMIERES COMMUNIONS

Trouver une médaille, une statue, une estampe, pouvant satisfaire à la fois la dévotion et le bon goût, est un problème difficile à résoudre.

Notre bel assortiment, choisi avec soin, peut vous être d'un précieux secours.

DESMARAIS & ROBITAILLE,

Limitée

70 ouest, rue Notre-Dame Montréal